



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



2019



SOMMAIRE

ÉDITO	3
AXE 1	
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE	9
Enjeu 1 : Assurer un développement équilibré du territoire	22
Enjeu 2 : Accompagner les collectivités locales dans leurs projets de développement	32
Enjeu 3 : Développer l'attractivité de la Touraine	35
AXE 2	
UNE POLITIQUE SOCIALE SOLIDAIRE ET EFFICIENTE	46
Enjeu 4 : Améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	55
Enjeu 5 : Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA	64
Enjeu 6 : Améliorer la politique de la petite enfance et de l'enfance	70
Enjeu 7 : Renforcer la territorialisation de nos politiques sociales	77
AXE 3	
MODERNISATION ET EFFICACITÉ AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE	82
Enjeu 8 : Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution	86
Enjeu 9 : Consolider notre stratégie patrimoniale	99
ANALYSE FINANCIÈRE	103
AUDIT SUR L'ORGANISATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE	115
PROJET EFFICIENCE STRATÉGIQUE RESSOURCES HUMAINES : UN OUTIL MANGARÉRIAL AU SERVICE DES POLITIQUES	123
ANNEXES	127

ÉDITO



Au cours de l'année qui vient de s'écouler, des décisions ou des initiatives majeures ont été adoptées en 2018 qui vont prolonger leurs effets en 2019 et au-delà :

En 2018, notre Département a pris des décisions importantes en matière d'investissement qui vont dessiner les contours essentiels de notre politique dans ce domaine pour les années à venir (2018-2022) :

- Notre Assemblée Départementale a voté un **plan pluriannuel d'investissement des collèges**, qui fait désormais de la politique d'éducation le premier poste d'investissement de notre budget ;
- **Un plan pluriannuel EHPAD Autonomie** a également été adopté avec comme objectifs l'amélioration de la qualité de l'offre existante en EHPAD, la création d'une offre d'hébergement nouvelle et innovante, et la promotion d'innovations techniques en matière de maintien à domicile ;
- Ensuite, **un schéma départemental de l'enfance**, dans lequel le recours aux appels à projets permettra d'augmenter de 10 % l'offre d'accueil du Département, a été voté avec l'objectif de mieux répartir l'offre disponible sur l'ensemble du territoire départemental ;
- **Un plan relatif aux espaces naturels sensibles (ENS)** a également été voté, qui représente un investissement de plus de 10 M€ dédiés à la préservation et à la valorisation respectueuse de ces espaces protégés ;
- Enfin, **une démarche ambitieuse d'amélioration de nos performances énergétiques**, englobant les 54 collèges d'Indre-et-Loire et 4 bâtiments administratifs du Conseil départemental, a, elle aussi, été engagée en 2018, qui devrait déboucher sur l'adoption d'un contrat de performance énergétique en 2019 ;

En 2018, notre Département a également pris à bras le corps deux dossiers majeurs, qui trouveront pour l'essentiel leur aboutissement en 2019 :

• **Le dossier des sites de colonies de vacances :**

- ✓ Le centre de Mayet de Montagne a été cédé à la Communauté de Communes de Vichy qui a la volonté d'y développer un projet social lié au handicap ;
- ✓ Après les travaux de réaménagement, le centre de Longeville-sur-Mer accueillera au cours des saisons estivales le même nombre d'enfants que celui qui était accueilli auparavant dans les deux centres réunis. Il offrira l'avantage supplémentaire d'accueillir des classes de mer, des séjours sportifs ou encore des séjours à portée sociale dix mois sur douze par an ;

- **Et celui de la base de loisirs de Hommes :** l'action forte du Département sur ce site a assuré son succès, dont les chiffres de fréquentation en forte hausse de l'été dernier témoignent. Avec la Délégation de Service Public, la saison 2019 fera de ce lieu un pôle d'animations touristiques et de loisirs majeur en Touraine Nord-Ouest.

En 2018 enfin, le Département a engagé des démarches d'innovation et d'expérimentation dans maints domaines d'intervention, dont certaines produiront leurs effets en 2019 : les collèges, les routes, la culture, le tourisme, les monuments et le social, en particulier dans le champ de l'insertion et de l'autonomie. Pour illustrer cette dynamique généralisée à toute notre institution, trois exemples pris dans trois domaines différents :

4

- En matière d'éducation : le Département a organisé, avec l'Éducation Nationale, **une mise en réseau des deux collèges ruraux du Grand-Pressigny et de Preuilly-sur-Claise** qui va permettre d'augmenter l'offre pédagogique des deux collèges et de pérenniser leur existence dans un souci d'aménagement du territoire rural ;
- Dans le champ social : au terme d'un travail engagé en 2018, le Département vient de signer, en présence de la secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, un « **Plan Pauvreté** » qui fait de l'Indre-et-Loire l'un des cinq Départements où ce nouveau dispositif va être expérimenté dès cette année. Cette expérimentation est aussi la reconnaissance au niveau national du travail accompli par le Conseil départemental en matière de prévention et de protection de l'enfance.
- Dans le domaine de la culture et des monuments : le Département a installé dans deux de ces monuments un dispositif appelé « **Histopad** », déjà expérimenté avec succès à Chambord, Blois et Amboise, qui permet, grâce à une tablette, de visiter le monument au temps de sa splendeur : opératoire à Loches depuis Noël 2018, il le sera aussi à Chinon pour l'année de la Renaissance, à partir de Pâques 2019.

A bien des égards, l'année 2019 va s'inscrire dans le sillage de l'année 2018 avec la mise en oeuvre des décisions d'investissement votées l'an dernier, à travers la poursuite des démarches d'innovation et d'expérimentation ou encore celle du développement des infrastructures numériques.

- **Les collègues** : ils vont faire l'objet d'investissements considérables et d'une ampleur sans précédent dès cette année :
 - ✓ A cet égard, 2019 va être une année charnière : les travaux du dernier programme d'investissements vont s'achever (le collège d'Azay-le-Rideau notamment pour une opération de 8,8 M€) et les premiers travaux du nouveau programme d'investissements (23 M€) vont être engagés (collèges de Château-Renault, Sainte-Maure-de-Touraine...)
 - ✓ En parallèle, un autre programme annuel de gros travaux d'un montant de 8,4 M€ et concernant tous les collèges va également être mené à son terme au cours de l'année ;
 - ✓ Le contrat de performance énergétique, qui lui aussi concerne les 54 collèges d'Indre-et-Loire, sera conclu au cours du 1^{er} semestre 2019 : 16,5 millions d'euros devraient y être consacrés, dont 1,5 millions d'euros dès 2019 ;
 - ✓ Enfin, le programme des travaux d'accessibilité des collèges va lui aussi poursuivre son cours ;
- **L'Autonomie** : avec l'adoption d'un plan d'investissement « EHPAD » de 35 M€ (2018/2022) qui vise à l'amélioration de la qualité de l'offre existante en EHPAD et en ESMS (27,4 M€), à la création d'une offre nouvelle innovante et expérimentale (6,6 M€), et enfin à la promotion des innovations techniques et technologiques pour le maintien et la prise en charge à domicile (1M€);
- **Les infrastructures numériques** : de nombreux travaux de déploiement de la fibre numérique vont être lancés dans le département, dans la continuité de ceux engagés l'an dernier mais selon un rythme qui va s'accélérer. Jusqu'à maintenant, tout se déroule comme prévu : le calendrier est respecté et nos attentes en matière de maillage territorial devraient donc être satisfaites dans le respect des délais fixés par les Intercommunalités ;
- **Innovations et expérimentations** : elles vont se poursuivre et de nouveaux et importants dispositifs vont être créés cette année :
 - ✓ Tout d'abord, **une Maison des Territoires** qui réunira au 34, place de la Préfecture, l'ADAC, le CAUE, le Syndicat Mixte Ouvert du numérique et l'Association des Maires d'Indre-et-Loire ;
 - ✓ Ensuite, **un budget d'investissement participatif**, dispositif innovant pour soutenir dans les cantons des initiatives locales appuyées par les habitants ;

Dans un contexte où nos recettes sont contraintes, nos dépenses de fonctionnement seront strictement limitées alors que des décisions adoptées par l'État entraînent mécaniquement leur augmentation et la voie de l'équilibre budgétaire est difficile à trouver. Dans un tel contexte, les démarches de contrôle de gestion, d'innovation et d'expérimentation engagées dans toutes nos politiques sont absolument essentielles.

Au niveau budgétaire, cette exigence de cohérence et de continuité se traduira par le maintien des positions que nous avons adoptées les années précédentes : un niveau d'investissement élevé (aux alentours de 75 M€), l'absence de recours à l'augmentation des impôts pour la quatrième année consécutive et la poursuite du désendettement. L'Indre-et-Loire fait d'ailleurs partie du dernier tiers des départements n'ayant pas augmenté leurs taux d'imposition depuis 2015. Dans le contexte financier que nous avons rappelé plus haut, c'est une décision qui nous obligera à porter une très grande attention à toutes nos dépenses de fonctionnement. Mais dans le contexte social qui est le nôtre, c'est un geste de solidarité nécessaire.

Continuité encore : nous maintiendrons notre soutien aux communes et aux intercommunalités à travers nos deux dispositifs d'aides à l'investissement, le Fonds Départemental de Solidarité Rurale et le Fonds Départemental de Développement, et nos services conseils d'ingénierie.

Ce souci de cohérence et de continuité n'empêchera cependant pas le Département de prendre les décisions de circonstance qui s'imposent : ainsi, si notre institution a toujours pris soin de son patrimoine, l'incident majeur de l'effondrement du pont de Gênes l'a néanmoins incité à faire preuve d'une prudence accrue en la matière. Les services du Conseil départemental ont donc procédé à l'expertise des ouvrages d'art du Département et mis en évidence un besoin de travaux de restauration s'élevant à 13 millions d'euros pour les cinq années à venir. Ils commenceront à être engagés dès cette année.

2019 enfin sera une année de vérité pour ce qui concerne les relations que notre Département entretient avec l'État :

L'an dernier, l'État a imposé le dispositif dit de Cahors et a exigé la signature d'un contrat dans lequel le Conseil départemental devait s'engager à limiter la croissance de ses dépenses de fonctionnement à +1,2% hors inflation. Or, si le Département peut s'engager à limiter la part des dépenses qu'il peut maîtriser, il lui est impossible de le faire pour celles qui sont hors de son contrôle et en croissance accélérée, comme celles relatives à l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA).

Pour mémoire, notre Département, qui est le Département de la Région Centre le plus impacté par cette question, a accueilli successivement 269 MNA en 2016, puis 563 en 2017 et 1876 en 2018, ce qui représente une croissance de presque 600% sur cette courte période.

Le Département a, au budget primitif 2018, accepté le principe de cette signature sous réserve de l'exclusion du périmètre de calcul de ses dépenses de fonctionnement de celles afférentes au MNA en raison de la spécificité de sa situation dans ce domaine et en faisant valoir les efforts de maîtrise déjà engagés bien avant l'adoption du dispositif dit de Cahors.

Face à l'absence de garantie sur ce point en juin 2018, au moment où devait intervenir la signature, le Département s'est trouvé dans l'impossibilité de signer le contrat avec l'État.

Sur ce plan, 2019 sera bien une année de vérité : nous verrons en effet si, lors de l'évaluation de nos dépenses de fonctionnement à l'aune des critères de Cahors, l'État acceptera de faire droit à notre demande. Si tel est le cas, rien ne s'opposerait en 2019 à la signature du contrat avec l'État, le Département ayant été entendu et étant en mesure de développer ses autres politiques.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans :

- le respect de la limitation de dépenses de fonctionnement voulus par l'Etat, afin d'investir pour l'avenir.
- la mise en œuvre de nos plans et schémas pluriannuels d'investissement votés en 2018.
- la volonté d'un aménagement du territoire équilibré, avec son appui fort aux projets de communes.
- la recherche d'innovations comme le budget participatif et le projet "Fenêtré sur laix" pour les 500 ans de la Renaissance.

Elles conjuguent l'ambition et le réalisme

pour la Tomaine que nous aimons et qui nous unit.





ENJEU 1 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

ENJEU 2 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES
DANS LEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

ENJEU 3 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA TOURAINE

AXE 1 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE

UN DÉPARTEMENT AMBITIEUX QUI AGIT POUR OFFRIR À TOUS UN ACCÈS AU NUMÉRIQUE :

Le plus grand projet du mandat : le déploiement des infrastructures numériques de fibre optique :

Ce projet industriel d'avenir qui représente un investissement de 256 millions d'euros sur 5 ans permettra à tous les habitants du Département de disposer d'un accès au très haut débit au terme de cette période.

- Dès l'année 2018, le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, dont le Département est l'un des initiateurs, et son délégataire TDF ont déployé plus d'une cinquantaine d'armoires techniques (Nœuds de Raccordement Optique et Sous Répartiteur Optique) et tiré plus d'une vingtaine de kilomètres de fibre optique dans le département ;
- Cette année, Val de Loire Fibre, la société de projet créée par TDF avec la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations, va accentuer ses efforts avec la mise en place de plusieurs

chantiers simultanés dont certains réaliseront 1 km de travaux de génie civil par jour. L'objectif pour 2019 est l'installation d'au minimum 50 000 prises et des premiers raccordements effectifs pour les habitants et les entreprises d'Indre-et-Loire.

Du développement des infrastructures à celui des usages numériques :

La construction de ces infrastructures ne sera une opportunité que si les territoires s'en saisissent pour déployer et encourager tous les usages du numérique qui pourront contribuer à leur développement et à l'amélioration de la vie de leurs habitants. C'est dans cette perspective que le Département :

- Va mettre en place, en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire, un fonds d'accompagnement à la transformation numérique pour les collectivités locales. Doté d'1,5 million d'euros sur trois ans, il aura vocation à financer des projets de transformation de l'action publique portant sur la simplification des démarches, la rationalisation et



la mutualisation des infrastructures informatiques et l'expérimentation de technologies et services innovants ;

- Et va créer le Touraine Lab, un Fablab qui se déplacera dans les territoires pour sensibiliser, informer et former une grande variété d'acteurs - collégiens, grand public, entreprises - aux enjeux et aux possibilités ouvertes par le numérique. Cette fabrique mobile leur permettra en effet d'avoir accès à des technologies telles que la découpeuse laser, l'imprimante 3D, le scanner 3D, la fraiseuse à commande numérique, la découpeuse vinyle, divers autres outillages et kits d'initiation à l'électronique et de se former à leur usage. Environ 150 000 € y seront consacrés en 2019.

Au-delà, comme on le constatera dans la suite de ce document, ce développement du numérique irrigue l'ensemble des politiques publiques développées par le Conseil départemental (WIFI territorial, collèges...).

UN DÉPARTEMENT RESPONSABLE QUI AGIT POUR LES JEUNES ET LEUR AVENIR :

Une politique d'investissement ambitieuse :

En juin 2018, le Département a voté un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2018-2022, doté d'un montant de 23 millions d'euros répartis sur 14 chantiers, chacun représentant au minimum 500 000€ de travaux. L'année 2019 sera une année charnière consacrée à la fois à l'achèvement des travaux menés au titre de l'ancien PPI (ceux du collège d'Azay-le-Rideau) et à l'engagement du programme prévu dans le PPI qui vient d'être voté :

- En 2018, le Département a procédé au recrutement du maître d'œuvre chargé de l'extension-restructuration de la demi-pension du collège de Sainte-Maure-de-Touraine et lancé le concours d'architecte pour le collège de Château-Renault ;
- En 2019, notre institution poursuivra les études consacrées aux deux collèges mentionnés, lancera deux nouveaux concours d'architecture - l'un

concernant le collège de Savigné-sur-Lathan et l'autre celui d'Esvres-sur-Indre - ainsi qu'une consultation de maîtrise d'œuvre pour le collège de Monts ;

- Par ailleurs, les travaux portant sur l'accessibilité des collèges se poursuivront : le deuxième acte de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sera lancé. 2,6 millions d'euros lui seront consacrés sur la période 2019-2021 ;

- Enfin, un programme important s'élevant à 8,4 millions d'euros de travaux de grosses réparations sera réalisé.

Le développement de l'environnement numérique des collèges :

Dans ce domaine :

- Le Département va poursuivre son programme de montée en débit, qui permettra à tous les collèges de disposer d'un débit minimum de 20 Mbit/s via la fibre optique et d'une infrastructure WIFI rénovée à la fin de l'année ;

- Il poursuivra également son programme de dotations en classes mobiles (principe : une classe mobile de 15 ordinateurs hybrides pour deux divisions de 5^e) et de reprise de la maintenance informatique des collèges avec pour objectif d'améliorer la satisfaction des usagers ;

- Enfin, en 2019 le Département va voter son plan numérique pour les collèges dont l'objectif sera d'établir une stratégie de développement et un référentiel d'équipements numériques pour accompagner le développement de la pédagogie par le numérique et ainsi œuvrer pour l'égalité des chances en matière d'apprentissage numérique ; les équipes pédagogiques qui souhaiteraient innover en matière d'apprentissage des savoirs, bénéficieront d'un volet dédié.

Un accès privilégié à la culture et aux sports :

Le Département poursuivra sa politique volontariste d'incitation et d'initiation à la culture à destination des collégiens, qui se traduira notamment par :

- La suite de la manifestation ACTes, qui consiste à mettre des œuvres d'art à disposition de collèges volontaires pour les exposer. Plus de 200 000 € seront consacrés à l'éducation artistique et culturelle en 2019 ;

- Le soutien de nombreux dispositifs de pratiques artistiques et de sensibilisation aux arts : ateliers de musiques actuelles, théâtre, danse, opérations Viva l'Orchestra/l'Opéra, Format' Ciné, etc ;

- L'accès gratuit aux monuments et musées départementaux ;

- Des efforts en faveur de la promotion de la lecture et de la sensibilisation à l'environnement.

Et, de la même manière, le Département maintiendra son effort en faveur du sport scolaire :

- Soutien financier des sections sportives dans les collèges, l'UNSS..., à hauteur de 130 000 € ;

- Par ailleurs, près de 1,5 millions d'Euros seront consacrés à la location des équipements sportifs adaptés aux pratiques sportives des collégiens.



• Collège André Bauchant à Château-Renault

Innovation et solidarité territoriale :

- **Le Département va poursuivre son projet sur les «collèges innovants»,** en partenariat avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de Touraine. L'objectif est d'accompagner les collèges ayant mobilisés leurs équipes administratives et pédagogiques autour d'un projet éducatif portant sur la refonte d'espaces extérieurs ou intérieurs. Le travail se poursuivra donc sur la conception d'espaces (espaces récréatifs, centres de documentation et d'information, salles de technologies) et la réalisation d'aménagements adaptés à de nouveaux usages dans les huit collèges sélectionnés. De nouvelles thématiques seront proposées dans l'appel à projet 2019 et une journée de restitution et de diffusion des pratiques sera organisée ;

- **Par ailleurs, le Conseil départemental, en tant qu'acteur de l'aménagement de son territoire, va organiser avec l'éducation nationale, la mise en réseau de deux collèges du sud-est du département dont la population scolaire est déclinante, en l'occurrence ceux du Grand-Pressigny et de Preuilly-sur-Claise. En mutualisant leurs effectifs, l'objectif est de densifier l'offre pédagogique et de stimuler l'émulation et l'autonomie chez les élèves. Le**

Département consacrera 20 000 € à ce projet essentiel pour ce territoire et ses élèves, qui viendront s'ajouter aux dotations de fonctionnement des collèges concernés.

UN DÉPARTEMENT DYNAMIQUE QUI AGIT POUR RENDRE PLUS ATTRACTIF SON TERRITOIRE

La préservation et la valorisation de tous les facteurs d'attractivité touristiques :

Notre département a la chance de bénéficier à la fois d'un environnement naturel important et préservé (des espaces naturels sensibles, la Loire, classée au patrimoine mondial de l'Unesco,..) et d'un patrimoine historique et culturel abondant et réputé. Tout en tirant parti des efforts entrepris ces dernières années, notre institution continuera de mener en 2019 des actions de préservation et de valorisation dans ces deux registres :

Des actions de valorisation du patrimoine historique bâti :

- En partenariat avec la Région Centre Val de Loire, le Département inscrira une partie de la programmation de ses huit monuments et musées départementaux dans le cadre de l'événement d'envergure internationale qu'est la célébration des 500 ans de la Renaissance ;





• Exposition FRANTA au prieuré Saint-Cosme

- Après l'année 2018, où l'offre culturelle proposée dans nos monuments fut particulièrement riche (nouvelle scénographie à Loches, illuminations de la forteresse royale de Chinon), celle de 2019 sera consacrée à la mise en place des dispositifs de réalité augmentée, les Histopads, à Loches (mise en place réelle fin décembre 2018) et à Chinon (avril 2019). Le coût de fonctionnement supplémentaire induit (+100 000 €) devrait être compensé par une croissance des recettes (+300 000 €) liée à l'augmentation de la tarification et de la fréquentation des deux monuments concernés.

- **Le projet des Histopads** illustre les efforts déployés par le Conseil départemental au cours de ces dernières années pour proposer une valorisation variée et de qualité, utilisant les ressources des technologies modernes, de ses monuments. Au terme de ces efforts continus et souvent innovants, le moment est donc venu de tirer les enseignements de ce travail pour fonder l'orientation stratégique que le Département décidera d'emprunter en matière de valorisation de son patrimoine historique bâti pour

les années à venir et d'optimisation de sa gestion. Cette réflexion stratégique prendra la forme d'une étude, qui sera engagée au cours de l'année 2019 ;

Des actions de mise en valeur du patrimoine naturel :

Après avoir assuré la maîtrise d'ouvrage de l'itinéraire du Cher à Vélo, qui trouvera sa conclusion en 2019 avec la réalisation d'une piste cyclable entre Vêretz et la gare de Montlouis-sur-Loire, le Département portera cette année son effort sur le projet « Fenêtres sur Loire » dans l'objectif de renforcer l'attractivité de l'itinéraire de la Loire à Vélo, qui constitue déjà un grand succès touristique. Avec l'aide de l'Agence Tourangelle d'Urbanisme, de la mission Val de Loire – patrimoine mondial de l'UNESCO et en concertation avec les collectivités locales, le Département identifiera 4 à 6 sites qui feront l'objet d'une réflexion pour une mise en valeur en deux temps : d'abord un concours d'architecture, puis une phase de travaux conduite par le Département. Deux millions d'euros seront consacrés à cette opération qui ne sera pas achevée avant 2021-2022.

Des actions de promotion :

En parallèle, le Département poursuivra aussi sa campagne de promotion printanière de la destination Val de Loire à Paris, en partenariat avec la Région et le Département de Loir-et-Cher. Cette action, menée avec des sites privés pour la troisième année consécutive avec des résultats probants, permet de vanter les attraits de cette destination à une période où les franciliens veulent repartir en voyage.

Des actions en faveur des acteurs du tourisme :

- Le Département maintiendra son effort financier en faveur de l'Agence Départementale du Tourisme à hauteur de 1,14 million d'euros ;
- Il poursuivra également son action en faveur des entreprises touristiques via son fonds dédié au financement des projets de développement touristique : une nouvelle autorisation de programme de 400 000€ sera prévue à cet effet. Pour rappel, en 2018, 18 projets avaient été soutenus pour près de 350 000€ d'aides ;
- Avec le Département de Loir-et-Cher, notre Département a initié la mise en place d'un réseau de WIFI touristique. C'est le SMO Val de Loire Numérique qui assurera son déploiement. Son premier objectif est de permettre à un touriste séjournant dans le Val de Loire de disposer d'une connexion WIFI gratuite pour l'ensemble de son voyage. Mais le système de géolocalisation par zone du réseau permettra aussi aux deux départements d'acquérir une connaissance plus fine des touristes, de leurs parcours et de leurs activités. Ce qui pourra ouvrir la voie à de nombreuses évolutions : suggestion de lieux remarquables à visiter, de lieux de restauration, d'hébergement...





• Giratoire de la Saussaie à Veigné

L'action sur les facteurs d'attractivité et de développement des acteurs économiques :

Ces facteurs sont nombreux : densité et qualité des réseaux de communication et de transport, des services publics, disponibilité et coût du foncier et de l'immobilier...; mais aussi densité et qualité des services de santé et d'éducation, de l'environnement naturel et de la vie culturelle, qui sont des facteurs d'attractivité pour les salariés que les entreprises souhaitent recruter...

A leur simple énumération, même partielle, on constate que le Département contribue activement à leur développement : tout ce que l'on vient de dire sur les infrastructures numériques ou les actions culturelles en témoigne.

S'agissant de l'amélioration de son réseau routier, le Département va engager trois grands projets routiers en 2019 :

- la finalisation d'un projet démarré il y a plus de 10 ans, celui de la déviation de Richelieu. L'ensemble des autorisations obtenues, le foncier libéré permet la réalisation sur une année des 2,5 km de cet itinéraire pour un coût de 3 millions d'Euros ;

- La première réalisation de la déviation de l'Île-Bouchard / Tavant : un giratoire (970 000 €). Il poursuivra l'ensemble des études environnementales, hydrauliques, techniques, archéologiques nécessaires à la réalisation de ce nouvel itinéraire de déviation ;

- L'aménagement et la sécurisation de la RD943, qui est un axe économique majeur, d'intérêt régional :

- ✓ Après la réalisation du giratoire du café brûlé à Reignac-sur-Indre en 2018, le Département va engager cette année l'aménagement sécuritaire d'un carrefour à Bridoré ;

- ✓ Il poursuivra également les études nécessaires à la sécurisation de l'axe et réalisera les premières acquisitions foncières ;

- ✓ Le Département prévoit aussi de financer le syndicat du SCOT de l'agglomération tourangelle pour qu'il étudie le contournement de l'agglomération de Cormery-Truyes ;

- ✓ Il financera enfin une étude d'opportunité et de faisabilité à COFIROUTE pour l'éventuelle création d'un barreau de liaison RD943-A85.

Le soutien de la vie culturelle, sportive et associative :

L'intensité et la densité de la vie culturelle et sportive de nos territoires est un facteur d'attractivité touristique et économique (elle constitue un attrait pour les salariés ou les retraités souhaitant s'installer dans le département) en même temps qu'un facteur d'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants. Le Département y accorde donc une grande importance et y consacrera un peu plus de 5 millions d'euros (investissement et fonctionnement) en 2019 :

- **Le Département va notamment poursuivre son action en faveur de la création contemporaine ACTes**, avec la mise en place de résidence d'artistes dans les trois maisons départementales d'écrivains ou d'expositions dédiées, montrant ainsi que la Touraine est une terre de création ;
- Il continuera aussi d'accompagner les associations sportives et culturelles dans le développement de leurs projets en reconduisant **le Fonds Départemental d'aide à l'Investissement Culturel et Sportif (FDICS)** pour la

troisième année consécutive : **en 2018, 80 projets** avaient été **soutenus** dans ce cadre pour un peu plus de 375 000 € ;

- De la même manière, il continuera de financer les structures agissant aussi bien dans le champ de l'action culturelle que dans celui de la pratique sportive (soutien au sport fédéral, aux manifestations sportives, aux pratiques artistiques et aux événements culturels). Le Département est, et restera le partenaire de toutes les manifestations culturelles et sportives majeures d'Indre-et-Loire ;
- A l'occasion du vote de son nouveau schéma départemental des enseignements artistiques, il engagera une réflexion sur les enjeux de la pratique sportive dans les territoires ;
- Enfin, il poursuivra son action de promotion de la lecture publique : **le portail Nom@de**, mis en place par plus de 80 bibliothèques partenaires d'Indre-et-Loire, **propose désormais des milliers de ressources en ligne (films, livres, etc.), accessibles en streaming 24h sur 24**. En 2019, 253 200 € seront consacrés à l'acquisition de nouvelles





ressources numériques et au développement de ce portail. Et un nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique sera voté, marquant une ambition intacte et renouvelée dans ce domaine.

UN DÉPARTEMENT SOLIDAIRE QUI AGIT AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS DE SON TERRITOIRE

Le Département va ainsi poursuivre son action d'accompagnement technique des territoires via l'ingénierie territoriale de trois manières principales :

- **Tout d'abord à travers le soutien financier - plus de 1,1 million d'euros - des organismes réalisant des conseils et des expertises auprès des collectivités : financement du CAUE, de l'ADAC, du SATESE, de l'ALEC37, de l'AMIL...**
- **Ensuite, à travers le développement de l'offre d'ingénierie des services du Département qui leur sera proposée. Pour mémoire, en 2018, près de 100 dossiers, principalement routiers, ont été accompagnés par les services du Département. En 2019, l'objectif sera de maintenir et de développer ces missions;**
- **Enfin, par la mise en place d'une « maison des territoires » qui regroupera sur un même lieu, place de la Préfecture à Tours, l'ADAC-CAUE, l'association des Maires et le SMO Val de Loire Numérique pour faciliter le travail et les démarches des élus. Dans cet esprit, un espace de travail partagé sera également mis à leur disposition où ils**

pourront s'installer entre deux rendez-vous par exemple ;

Le Département les soutiendra aussi parfois en proposant d'autres formes d'aide et d'intervention :

- **Ainsi en 2019, deux diagnostics archéologiques importants seront menés par le service archéologique départemental sur des zones d'activités (plus de 50 ha en tout) pour le compte de deux communautés de communes ;**
- **Le soutien financier aux restaurations des Antiquités et Objets d'Art, initié en 2018 sera maintenu en 2019 à hauteur de 10 000 €: l'an dernier, plus de 100 communes avaient été conseillées par la mission des Antiquités et Objets d'Art dans ce domaine ;**

Enfin, le Département, chef de file des solidarités territoriales, soutiendra l'investissement et les projets d'équipements des territoires :

- **Avec les deux fonds qu'il a créés en 2015, à savoir le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (pour les communes de moins de 2000 habitants) et le Fonds Départemental de Développement (pour les communes de plus de 2000 habitants et les intercommunalités) : ils rencontrent un grand succès et permettent à de nombreux projets locaux d'aboutir. Les 11 M€ consacrés à cette politique constituent un vecteur important d'amélioration de l'attractivité des territoires et du cadre de vie de leurs habitants : aménagements de bourgs, amélioration de l'accès aux services publics, ...**



• Collège Stalingrad à Saint-Pierre-des-Corps

• Et avec la création d'un budget d'investissement participatif, dont la fonction sera de financer, au terme d'une large consultation citoyenne dans chaque canton, les projets portés et choisis par les tourangeaux en matière d'aménagement de leurs territoires ;

UN DÉPARTEMENT CONCERNÉ QUI AGIT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le Département est et restera un acteur engagé de la transformation énergétique et écologique de son territoire :

Le Contrat de Performance Énergétique (CPE): 16,5 millions d'euros seront consacrés à ce CPE, dont 1,5 million d'euros dès cette année 2019, en raison de la signature du contrat prévue début juillet. Il concernera les 54 collèges d'Indre-et-Loire et 4 bâtiments administratifs du Conseil départemental.

• Objectifs : le Département espère dépasser les objectifs qu'il s'était fixé,

à savoir une diminution de 25% sur les consommations d'énergie et de 35% sur les gaz à effet de serre ;

• Innovations : ce Contrat de Performance Énergétique va être l'occasion d'engager radicalement le Département dans une transition énergétique, qui est indispensable pour la survie des générations futures sur notre planète. Deux sites (un collège et le site de Parçay-Meslay) atteindront l'objectif de neutralité carbone, notamment grâce à la mise en place d'actions de performance énergétique, de panneaux photovoltaïques, de ballons Eau Chaude Sanitaire thermiques ou bien encore de leds. Et au moins un système de cogénération, permettant de fabriquer à la fois de la chaleur et de l'électricité, devrait être mise en place ; enfin, plusieurs collèges devraient être équipés de dispositifs connectés permettant une gestion fine des températures, pièce par pièce ;

- Au terme de la mise en œuvre des travaux et conformément au souhait exprimé par l'assemblée départementale, plus aucun collège ne sera doté de chaufferie au fioul. Les collèges concernés seront chauffés à partir d'énergies renouvelables, en particulier la biomasse bois.

Un fonds dédié au développement durable :

- **L'année 2019 verra la concrétisation du premier appel à projets du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable (FDADD), lancé fin 2018. Ce fonds doit permettre l'émergence de projets locaux par la mobilisation de moyens techniques et financiers adaptés aux attentes des territoires, sur les thématiques suivantes :**

- ✓ Protection de la biodiversité ;
- ✓ Préservation et valorisation des espaces naturels et de la trame verte et bleue ;
- ✓ Préservation de la ressource en eau ;
- ✓ Développement concerté des sports de nature en favorisant l'offre qualifiée.

Ce fonds sera doté d'1 million d'euros sur 4 ans et financé grâce à la part départementale de la Taxe d'Aménagement.

- Au-delà de ce fonds, le Département soutiendra les dynamiques territoriales locales en faveur de la transition énergétique. Ainsi, pour appuyer l'intérêt porté au développement d'une filière hydrogène par la vallée de l'Indre, le Département acquerra un ou deux véhicules à hydrogène pour son centre routier de Sorigny.

Le volet transition écologique du plan d'investissements :

En juin 2018, le Département a voté un Plan Pluriannuel des Investissements représentant un investissement de près

de 18 millions d'euros sur la période 2018-2022. Dans ce cadre, plus de 2 millions d'euros d'investissement seront consacrés aux actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité.

La préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles (ENS) et de la biodiversité :

Dans cette perspective :

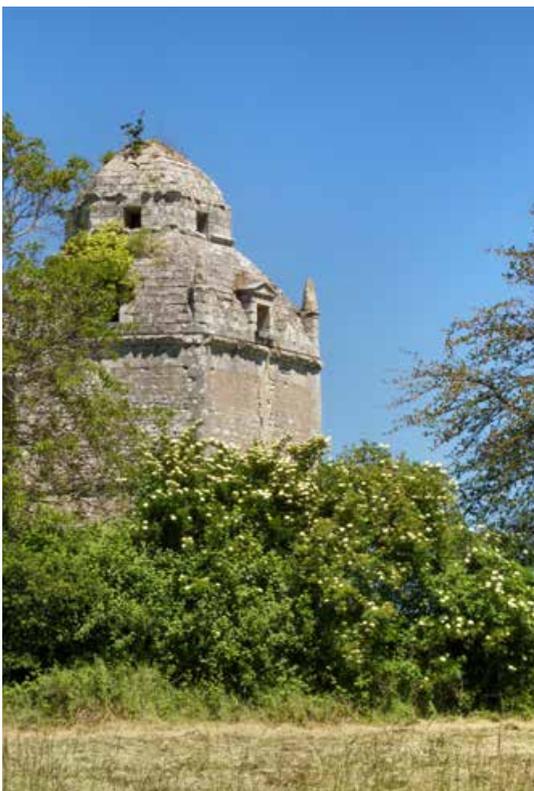
- Le Département va poursuivre son action en faveur de l'amélioration de la médiation environnementale sur ses sites ENS. Ainsi, en 2019, le sentier d'interprétation de l'éperon barré de Murat (50 000 € d'investissement, financés pour moitié par le Département) sera inauguré et des travaux sur le site de l'ancienne carrière de faluns de Channay-sur-Lathan seront réalisés pour améliorer l'accueil du public et la médiation sur le site ;

- Le Département étudiera, en concertation avec les acteurs du territoire et les associations de protection de la nature, l'aménagement le plus adapté du site de l'étang d'Assay, acquis en 2018, qui permettra de concilier ouverture au public et préservation de la biodiversité. Les premières visites encadrées du site seront réalisées dès 2019 dans le cadre de l'agenda nature et des sorties de sensibilisation que le Département finance sur tous les Espaces Naturels Sensibles (ENS) d'Indre-et-Loire à hauteur de 110 000 € par an ;



• Plan d'eau de Hommes

- Concernant justement la sensibilisation des jeunes publics – en particulier les élèves des écoles primaires – à la biodiversité, le Département se dotera de mallettes pédagogiques qu'il pourra leur prêter. En 2019, cette action sera financée à hauteur de 28 140 € ;
- Enfin, après avoir mis en service la rivière de contournement du barrage de Civray, ouvrage majeur pour les continuités écologiques sur le Cher, Le Département poursuivra son action d'aménagement et de développement de la vallée du Cher :
 - ✓ 40 000 € pour la remise en état des portes d'écluse du Cher canalisé ;
 - ✓ Il soutiendra par ailleurs d'autres actions menées par le syndicat du Nouvel Espace du Cher en faveur de la restauration des continuités écologiques.



• Pigeonnier de Panzoult

Le développement d'une mobilité respectueuse du patrimoine naturel :

Après avoir dressé le bilan du précédent Schéma Départemental des Déplacements Doux (SDDD) 2013-2018, le Département votera un nouveau schéma départemental 2019-2023 avec l'objectif d'encourager, en concertation avec les territoires, le développement des déplacements doux et des itinéraires cyclables.

UN DÉPARTEMENT PRÉVOYANT QUI ENTRETIENT ET VALORISE SON PATRIMOINE

Dans ce cadre, on citera en particulier :

- La poursuite de la mise en sécurité des remparts de Loches : 730 000 € y seront consacrés en 2019 ;
- Les investissements dédiés aux travaux de grosses réparations dans les bâtiments départementaux, hors collèges : près de 1 000 000 €, qui s'ajouteront au programme d'investissements en faveur de la performance énergétique ;
- La consolidation du pigeonnier de Panzoult : entre 2018 et 2019, le Département aura investi plus de 500 000 € dans la restauration de ce monument classé. Les travaux débuteront à l'automne 2019 et le pigeonnier devrait être ouvert au public pour la saison touristique 2020 ;

S'agissant du réseau routier départemental, qui s'élève à 3650 km depuis le transfert d'une partie des routes à la Métropole :

- 10 millions d'euros seront consacrés à des dépenses d'entretien, dont 9 M€ au plan de confortement des chaussées, curage des fossés compris, et 1 M€ à des actions de sécurité ;



• Pont de Chisseaux

• **Une attention toute particulière sera portée aux ouvrages d'art :**

En effet, la catastrophe de Gênes survenue le 14 août 2018 a rappelé aux collectivités toute l'importance de l'entretien de leur patrimoine de ponts. Suivi de près en Indre-et-Loire, ce patrimoine est constitué de 953 ponts et de 148 murs de soutènement représentant une valeur globale estimée à plus de 500 millions d'euros.

✓ le programme d'investissement de 13,3 Millions d'euros dédié aux ouvrages d'art et voté au printemps 2019 sera mis en œuvre dès cette année ;

✓ Par ailleurs, 600 000 € seront consacrés au programme de maintenance des ouvrages d'art, en plus des 900 000 € prévus pour financer la poursuite des travaux sur le pont de Chisseaux sur le Cher et des 150 000 € nécessaires au démarrage des travaux sur le pont de Civray-de-Touraine, également sur le Cher.

Enjeu 1 Assurer un développement équilibré du territoire



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Développer le territoire par le numérique

POLITIQUE

Aménagement du territoire et lecture publique

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif 1 :** adaptation et suivi du portail Nom@de.

↳ **Objectif 2 relatif aux formations :** programme de formation au numérique en bibliothèque :

communication, initiation au codage, connaissance des applications ; 4 journées de formation et plus de 10 rendez-vous répondant à des besoins spécifiques. Mise en place de formations à la demande.

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

↳ **Projet 1 relatif au suivi de la Délégation de Service Public (DSP) :** suite à la procédure de Délégation de Service Public pour l'aménagement numérique du territoire lancée en 2017, un délégataire a été retenu et a eu pour mission de créer, sur 5 ans à partir de l'année 2018, un nouveau réseau fibre optique permettant à tous les foyers d'Indre-et-Loire de pouvoir se raccorder au Très Haut Débit. Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est le syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique créé en 2017 et regroupant la Région Centre-Val de Loire, les deux Départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire ainsi que tous les EPCI de ces deux Départements qui porte la politique de desserte en FttH (Fibre jusque l'abonné) et le dispositif d'inclusion numérique via le satellite ou la radio dans l'attente de la desserte fibre optique. Etant donné les attentes des élus et des habitants dans ce domaine, il est indispensable d'assurer un suivi minutieux de la DSP ;

↳ **Projet 2 relatif à l'e-inclusion :** labellisée «Bibliothèque numérique de Référence», la Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique du Conseil départemental va pouvoir engager dès cette année d'importantes actions en faveur de l'e-inclusion. Ainsi :

- Elle augmentera son parc d'outils en prêt pour les bibliothèques et les aidera à s'équiper ;
- Ces mêmes bibliothèques pourront bénéficier de formations adaptées : 6 formations et 7 accompagnements touchant 13 bibliothèques partenaires en 2019 ;
- Des ressources numériques spécifiques liées à des problèmes d'inclusion numérique seront mises à leur disposition, pour leur public ;
- Des ateliers grand public seront organisés dans 6 bibliothèques au moins ;
- Et des actions culturelles seront mises en place au mois de mars autour de la parentalité numérique.

L'ensemble de ces actions bénéficie du soutien de la DRAC.

↳ **Projet 3 relatif à la création d'un Fablab mobile :** le Touraine Lab aura la forme d'un laboratoire itinérant dont la fonction sera d'aller à la rencontre des habitants, des acteurs économiques aux collégiens en passant par ceux qui s'intéressent au bricolage ou aux progrès techniques, pour leur présenter différentes technologies 3D (imprimante, scanner, ...) ainsi que d'autres techniques de pointe et, le cas échéant, les former à leur usage ;

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE

Education
et système de
l'information

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un ensemble de collèges sur tout le territoire et mettre en place les conditions matérielles de la réussite des collégiens

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ Objectif en matière d'inclusion des personnes handicapées :

poursuivre la démarche d'adaptation des établissements pour permettre l'accueil des élèves en situation de handicap avec la mise aux normes de 9 établissements supplémentaires, ce qui portera à 27 le nombre de collèges rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite, soit la moitié des collèges et au moins un par canton ;

↳ Objectif en matière de sectorisation :

poursuivre le travail sur la sectorisation en engageant une étude globale qui permettra à la fois de construire une évaluation de l'évolution des effectifs collégiens et de déterminer les besoins d'évolution des capacités d'accueil des collèges ;

↳ Objectif en matière de location et de transport vers des équipements sportifs :

un constat de disparités importantes des coûts entre collèges a conduit à engager un travail partenarial dont l'objectif était de mieux maîtriser ces coûts sans limiter la liberté pédagogique. Il a abouti à l'adoption d'une dotation annuelle déterminée à partir des coûts moyens et des variations d'effectifs. Ce dispositif, qui sera étrenné en 2019, s'accompagnera d'un dialogue de gestion approfondi lorsque la situation des collèges le nécessitera ;

↳ Objectif en matière d'amélioration des conditions de travail des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) :

des groupes de travail réunissant notamment des membres d'équipes de direction des collèges, des techniciens du Département et des agents ATTEE ont permis de définir les axes de l'action départementale dans ce domaine : l'adoption d'un protocole de nettoyage et d'un référentiel

des besoins définissant le cadre d'un traitement équitable des agents; la création d'un budget dédié à l'achat de matériel d'entretien ; le poids des mobiliers comme critère prioritaire d'achat ; le maintien d'une enveloppe contractuelle importante pour pallier les absences ; l'accompagnement de la coordinatrice des agents d'entretien dans les collèges pour renforcer leur professionnalisation, réduire les restrictions médicales et diminuer le nombre d'arrêts maladie dues aux positions de travail inadaptées ; la reprise de la gestion des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail. On commencera à mesurer les effets de ces décisions, qui seront de plein exercice en 2019, dès la fin de l'année ;

↳ Objectif en matière d'intervention informatique auprès des collèges :

en plus du maintien en condition opérationnelle des 54 sites interconnectés, le pôle chargé du numérique dans les collèges a engagé la reprise de la maintenance informatique : effective sur 10 collèges en 2018, elle concernera une dizaine de nouveaux collèges en 2019. En parallèle, le programme 2017-2020 de mise en place de la fibre optique dans les collèges ruraux et urbains se poursuivra en 2019 avec la montée en débit à 20 Mbit/s dans les 17 collèges qui n'en disposaient pas encore. Cet effort d'investissement ne diminuera en rien l'effort d'équipement en classes mobiles ou de renouvellement des équipements informatiques (micro-ordinateurs, vidéoprojecteurs...). Toutes ces tâches seront assurées par une équipe informatique dédiée de 9 agents, qui sera accompagnée dans l'exercice de ses missions par un référent numérique et projets transversaux rattaché au service éducation ;

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE
Education
et système de
l'information

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un ensemble de collèges sur tout le territoire et mettre en place les conditions matérielles de la réussite des collégiens

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif en matière de recours à des structures d'insertion** : comme l'an dernier, les collèges pourront recourir à des structures d'insertion par l'activité économique pour les travaux de peinture et les travaux relatifs aux espaces verts et à l'élimination des déchets. Cette action contribue au double objectif d'aider les agents de maintenance des collèges dans leurs missions et de promouvoir l'insertion ;

↳ **Objectif en matière de restauration scolaire** :

Pour l'essentiel, deux objectifs :

- Maintenir une proportion élevée de demi-pensionnaires, c'est-à-dire du même ordre de grandeur que celle de l'an dernier. Objectif d'ores et déjà atteint, puisqu'à la rentrée 2018-2019, il y avait 81% de demi-pensionnaires ;
- Renforcer la professionnalisation des chefs de cuisine par la mise en place de formations, en partenariat avec la Direction départementale de protection des populations, aux techniques culinaires de la cuisson basse température avec l'objectif de tirer le meilleur parti des qualités gustatives des produits et d'optimiser l'usage du matériel et le temps de travail des chefs de cuisine.



• Restauration scolaire

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE

Education
et système de
l'information

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un ensemble de collèges sur tout le territoire et mettre en place les conditions matérielles de la réussite des collégiens

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

↳ **Projet 1 relatif à une opération d'extension/restructuration** : le chantier du collège d'Azay-le-Rideau suit son cours et sera achevé, phase de restructuration des locaux comprise, à la fin de l'année 2019. Le montant global du chantier s'élève à 8,8 M€ ;

↳ **Projet 2 relatif aux collèges de Château Renault et de Sainte-Maure-de-Touraine** : le volet « projets structurants » du plan collèges 2018-2022 représente un investissement de 23 M€ portant sur 14 collèges. Les marchés de maîtrise d'œuvre des deux premiers projets ont été lancés fin 2018 pour les collèges de Château-Renault (reconstruction de la demi-pension et réhabilitation des locaux actuels) et de Sainte-Maure-de-Touraine (extension restructuration de la demi-pension). Les deux chantiers doivent démarrer en 2019 et 2020 et représentent des investissements respectifs de 5,3 M€ et de 1,35 M€ ;

↳ **Projet 3 relatif aux collèges de Savigné-sur-Lathan, Monts et Esvres-sur-Indre** : dans le cadre du plan collèges 2018-2022, trois autres consultations de maîtrise d'œuvre seront lancées au cours de l'année 2019 pour les collèges de Savigné-sur-Lathan (extension, restructuration de l'établissement) de Monts (extension, restructuration de la demi-pension) et d'Esvres-sur-Indre (extension de l'externat et restructuration de la demi-pension) ;

↳ **Projet 4** : différents **projets de grosses réparations** seront menés au cours de l'année 2019 pour un montant global de 8,4 M€. Ces opérations concernent tous les collèges. Les travaux en question recouvrent des opérations aussi diverses

qu'une intervention sur la VMC de sanitaire ou le réaménagement d'un pôle technologique, en passant par le remplacement de menuiseries extérieures ;

↳ **Projet 5 relatif à la mise en réseau de deux collèges du sud-est du département** : une baisse d'effectif constante des collèges du Grand-Pressigny et de Preuilly-sur-Claise porte préjudice à l'offre éducative qui y est proposée. Pour préserver le maillage territorial sans dégrader l'offre pédagogique, il a donc été décidé, en concertation avec l'éducation nationale, de mettre en réseau ces deux collèges. Cette solution présente l'avantage de renforcer l'offre pédagogique, de diversifier les sorties et les projets proposés aux élèves des deux collèges, en maintenant leurs temps de transport dans des limites raisonnables. Le transport des élèves sera d'ailleurs assuré par le département 1 ou 2 ½ journées par semaine pour les dispositifs mis en place par les enseignants ;

↳ **Projet 6 : groupe de travail numérique** : l'objectif de ce travail est d'aboutir à l'adoption d'un référentiel numérique concerté avec les équipes des directions et les enseignants pour adapter l'équipement numérique aux impératifs pédagogiques des différents enseignements ;

↳ **Projet 7 relatif aux sanitaires dans les collèges** : une étude va être lancée et menée en concertation avec des associations de parents d'élèves, qui portera sur l'état des sanitaires dans les collèges et sur les prescriptions à suivre lors des opérations de restructurations/constructions pour garantir à la fois le bien-être des élèves et les exigences de surveillance.

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE
Education
et système de
l'information

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un ensemble de collèges sur tout le territoire et mettre en place les conditions matérielles de la réussite des collégiens

PRINCIPAUX PROJETS INNOVANTS DE L'ANNÉE 2019



Innovations

↳ **Projet innovant 1** : Après un temps de conception et de maquettage, le projet « **Collèges laboratoires et innovation pédagogique** » mettant en liaison

les collèges de Joué-lès-Tours Vallée Violette et de Richelieu pour l'enseignement à distance du chinois a été lancé à la rentrée 2018-2019. En raison de son succès, il sera poursuivi au cours de l'année scolaire 2019/2020. Le Département fait partie des 18 Départements ayant initié un « collège laboratoire » au niveau national et met en œuvre à cette occasion un dispositif de visioconférence réversible unique en France ;

↳ **Projet innovant 2 relatif à un contrat de performance énergétique** : l'étude pour la mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique visant à réduire les consommations liées au chauffage, améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et la qualité de l'air ambiant lancée en 2017 sera achevée en 2019. Cette politique est d'autant plus importante que les élèves passent près de la moitié de leur temps au collège et qu'elle trouve un lien direct

avec les enseignements dispensés. La dotation en outils connectés et leur utilisation par les élèves dans le cadre de ce CPE permettra d'en garantir l'appropriation par la communauté éducative et l'efficacité. Le marché CPE prévu sera attribué en juin 2019. Il prévoit 13,5 M€ d'investissement dans les collèges au cours des trois premières années du contrat, donc sur la période 2019-2022 ;

↳ **Projet innovant 3 : appels à projets collèges 37 innovants** : le Département va poursuivre son projet sur les « collèges innovants » : avec le soutien de l'ADAC et du CAUE, la participation active de leurs élèves et de leurs enseignants, huit collèges urbains et ruraux sont accompagnés par le Département dans la réalisation d'un projet innovant portant sur la co-construction des espaces éducatifs adaptés aux évolutions pédagogiques de demain : du centre de documentation et d'information au centre de connaissance et de culture, des salles de sciences ou de technologie au « fablab éducatif »,..., il s'agit de repenser complètement les espaces de liberté dans les collèges. Etant donné le succès rencontré par cette opération, de nouveaux appels à projets seront initiés en 2019.



• Espace récréatif - Collège Pablo Neruda à Saint-Pierre-des-Corps

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un réseau routier équilibré et en bon état

POLITIQUE

Infrastructures routières, schéma départemental des déplacements doux

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ Objectif en matière de maîtrise d'œuvre études :

En 2018, le coût agents des études menées en régie a atteint un montant de 300 000 €. Pour 2019, le coût estimé des études internalisées, qui ne tient compte que des opérations dont on sait déjà qu'elles seront réellement réalisées, devrait être identique, soit 300 000 € environ (l'équivalent d'environ 7 ETP mobilisés) ;

↳ Objectifs en matière d'entretien du patrimoine routier :

- Au 1^{er} janvier 2018, après le transfert de 286 km de routes à la Métropole, le patrimoine routier départemental s'élevait à 3 664 km. L'objectif budgétaire de consacrer 9 M€ d'investissement au confortement des chaussées permettra, dans les conditions économiques actuelles, de renouveler les couches de roulement à hauteur de 6 % par an (soit de l'ordre de 233 km/an), ce qui correspond sensiblement au taux d'usure des structures de chaussées. Les techniques mises en œuvre seront principalement celles des enrobés bitumineux pour 129 km et des enduits superficiels pour 104 km ;

- Dans le cadre de la préservation du patrimoine routier, l'un des enjeux principaux est d'assainir les structures de chaussées. Dans cette optique, un programme de 400 000 € de rénovation des accotements et fossés sera réalisé en 2019, avec comme objectif de lutter contre les infiltrations en rive de chaussée et d'assurer le drainage des couches de chaussées et l'écoulement des eaux de ruissellement ;

- La sécheresse de l'été 2018 a eu de lourdes conséquences sur l'état des structures de chaussées provoquant l'apparition de nombreuses fissures. En partenariat avec le CEREMA, un programme de réparations d'urgence s'élevant à 600 000 € est donc envisagé pour 2019 ;

En matière d'enduits superficiels, l'objectif de 2019 est de couvrir 500 000 m² (comme en 2018) au cours de l'année – ce qui représente de l'ordre de 110 km linéaires - de manière à préserver les chaussées des infiltrations des eaux de ruissellement ;

- Enfin, en matière de rénovation des panneaux de signalisation directionnelle, en particulier pour la signalisation touristique, l'objectif est de poursuivre la politique initiée en 2017 qui consiste à changer tous les panneaux défectueux. Ce travail n'étant pas encore tout à fait achevé, il devra se poursuivre en 2019.

↳ Objectif en matière d'entretien des dépendances pour la sécurité des usagers :

- Le fauchage de l'ensemble des dépendances routières devra être impérativement réalisé d'ici la fin de l'année 2019, ce qui représente près de 3 000 km de routes à faucher. Cette activité, y compris le traitement des sur-largeurs, des délaissés ainsi que l'élagage des plantations d'alignement et le traitement des giratoires, devrait mobiliser au total 28 ETP par an (46 000 heures). Pour garantir cet objectif, notre collectivité a consenti un effort important en matière de renouvellement des matériels : effort engagé en 2017, poursuivi en 2018 et intensifié en 2019 avec une dépense s'élevant à 2,1 millions d'euros ;

- Enfin, en matière de marquage horizontal des routes départementales, l'objectif poursuivi est de se rapprocher d'un renouvellement biannuel du marquage routier, notamment sur le réseau routier principal. L'organisation mise en place avec le pôle opérationnel permet de répondre à cet objectif indispensable pour la sécurité des usagers de la route.

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE
Infrastructures routières, schéma départemental des déplacements doux

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un réseau routier équilibré et en bon état

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

TRAVAUX ROUTIERS SUR LE RÉSEAU STRUCTURANT :

↳ **Projet 1 : travaux de la déviation de Richelieu :**

Cette opération inscrite depuis longtemps dans la programmation du Département va être engagée dès la mi-mars 2019 pour une période de travaux de l'ordre de 7 mois. Le chantier devra se conformer strictement aux règles de protection et de sauvegarde de l'outarde canepetière qui est présente sur le site. Pour 2019, le montant des travaux s'élèvera à environ 3 000 000 €, études et acquisitions foncières comprises ;

↳ **Projet 2 relatif à la déviation de l'Île Bouchard-Tavant :**

En 2019, est également prévue la réalisation des travaux du carrefour giratoire situé à l'entrée est de l'Île Bouchard, à l'angle droit de l'accès au magasin Super U. Les travaux seront engagés au printemps et s'étendront sur une durée de 4 mois environ. Pour 2019, Le montant de l'opération s'élève à 520 000 € ;

TRAVAUX PORTANT SUR LES OUVRAGES D'ART :

↳ **Projet 3 : travaux de restauration du pont de Chisseaux :**

Ces travaux de restauration engagés en 2018 avec la démolition du tablier de l'ouvrage, seront poursuivis cette année avec l'objectif d'une mise en service du pont en juin 2019, c'est-à-dire juste avant le commencement de la période touristique estivale. En 2019, le coût des travaux s'élèvera à 900 000 € ;

↳ **Projet 4 relatif au pont de Civray :**

En 2019, les études relatives à la démolition du tablier de l'ouvrage métallique existant et son remplacement par des éléments préfabriqués en béton vont se poursuivre sur l'ensemble de l'année. Ce travail aboutira fin 2019 au lancement d'une consultation des entreprises en vue d'une réalisation des travaux en 2020. Le montant des études et des investigations nécessaires s'élève à 150 000 € ;

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES :

↳ **Projet 5 portant sur la liaison Véretz-Gare de Montlouis du Cher à vélo :**

Le Département avait annoncé la fin des aménagements de la liaison cyclable du Cher à vélo entre le château de Chenonceaux et la Métropole tourangelle pour la fin 2018. Ces prévisions ont été confirmées et la liaison a été achevée en novembre 2018. En parallèle de ces travaux, et en accord avec la Région, il a été décidé de construire une piste bidirectionnelle le long de la RD 85 pour permettre une liaison douce entre le bourg de Véretz et la gare de Montlouis sur une distance de 1.6 km environ. Le coût des travaux s'élèvera à 440 000 € ;

↳ **Projet 6 concernant la liaison cyclable entre Rillé et le plan d'eau de Hommes :**

Cette liaison douce a pour objectif de relier le plan d'eau de Hommes au camping et village nature Huttopia situé sur le territoire de la commune de Rillé. Plusieurs variantes d'aménagement ont été esquissées, mais les tracés définitifs restent encore à définir avec les collectivités concernées. En 2019, 30 000 € sont inscrits pour engager cette opération dont le montant total devrait s'élever à environ 660 000 € ;

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE

Infrastructures routières, schéma départemental des déplacements doux

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un réseau routier équilibré et en bon état

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

ÉTUDES PRÉALABLES À TRAVAUX FUTURS :

↳ **Projet 7 d'étude portant sur la déviation de l'île Bouchard Tavant :**

L'opération de la déviation de l'île Bouchard - Tavant a été déclarée d'utilité publique le 20 novembre 2013, puis prorogée le 20 novembre 2018. Cependant, il reste à obtenir les autorisations environnementales nécessaires à la réalisation des travaux pour lesquelles un marché d'études a été passé fin 2018. Dans le même temps, les études de maîtrise d'œuvre du pont de franchissement de la Vienne vont être lancées pour un montant de l'ordre de 550 000 € et s'étendront sur la période 2019-2020 ;

↳ **Projet 8 d'étude des créneaux de dépassement de la RD 943 entre Cormery et Loches :**

Cette opération est particulièrement attendue par les populations locales puisqu'elle concerne l'axe de liaison le plus important entre le Lochois et l'agglomération tourangelle. La réalisation d'aménagements de sécurité y est absolument nécessaire en raison du nombre considérable de véhicules qui y circulent, et surtout de la densité du trafic poids-lourds qui l'emprunte. Au nombre de ces aménagements, on comptera la réalisation de trois créneaux de dépassement à 2x2 voies. Leur objectif sera de fluidifier et de sécuriser les échanges entre la RD 943 et les autres voies de circulation. Dans le même temps la sécurisation du carrefour de Bridoré sera réalisée au printemps 2019. Le montant des dépenses relatives à cette opération est évalué à 900 000 €.



● Pont de Civray-de-Touraine

Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

POLITIQUE
Infrastructures routières, schéma départemental des déplacements doux

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Maintenir un réseau routier équilibré et en bon état

PRINCIPALES INNOVATIONS ET EXPÉRIMENTATIONS POUR 2019



Innovations

↳ **Projet 1 : innovation relative au comptage routier** : les stations de comptage ainsi que les logiciels d'exploitation utilisés par la Direction des Routes et des Transports étaient

devenues obsolètes et il était donc nécessaire de les remplacer. Le Conseil départemental a finalement porté son choix sur des systèmes solaires avec liaisons GSM (3G/4G) adaptés au réseau routier départemental pour un coût global d'environ 300 000 € sur 2 ans (2018 et 2019) ;

↳ **Projet 2 : innovation relative au traitement des fissures** : de profondes fissures sont apparues sur certaines routes départementales en raison des conditions météorologiques de l'été 2018 (sécheresse importante) occasionnant des phénomènes de retrait et de gonflement des argiles souvent présentes sous les chaussées. L'ampleur du phénomène, qui a concerné l'ensemble des départements de la Région Centre Val de Loire, a déterminé le Conseil départemental à engager des études avec les services du CEREMA portant sur la nature des opérations à entreprendre pour y remédier. Le montant des travaux de réparations nécessaires sur l'année 2019 s'élève à 600 000 € ;

↳ **Projet 3 : innovations relatives aux travaux de renforcement des chaussées** : le pourcentage de matériaux recyclés utilisés dans les enrobés réalisés par le Conseil départemental augmente chaque année et était en moyenne de 30% en 2018. Au-delà, des techniques dites de grave émulsion permettent désormais de réaliser des renforcements de chaussées uniquement à partir de stocks de matériaux récupérés lors des opérations de raboutage des routes. Le Conseil départemental les a testées sur des routes

à faible trafic sous forme d'enrobés à froid. Ces tests ont donné de bons résultats et notre institution envisage donc de développer l'usage de ces techniques plus économes en ressources naturelles (sable et roches des carrières) et en énergie (moins d'énergie fossile utilisée pour le chauffage des agrégats et du bitume). Par ailleurs, la mise en œuvre des enrobés à froid est moins nocive pour les ouvriers des entreprises en raison de l'absence de dégagement de fumées. En développant le recours à ces techniques, le Conseil départemental s'engage dans la voie d'une diminution de ses coûts et de son empreinte carbone.



Enjeu 1

Assurer un développement équilibré du territoire

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer un maillage équilibré en matière d'habitat

POLITIQUE
Habitat

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif 1** : objectif prévisionnel d'attribution, en lien avec les programmes locaux de l'habitat des EPCI, de 200 à 300 agréments PLUS et PLAI nécessaires à la production de logements locatifs sociaux, et de 600 aides de l'agence nationale de l'habitat en faveur de propriétaires privés pour l'amélioration de leur logement ;

↳ **Objectif 2** : objectif de 214 propriétaires accompagnés en 2019 par un opérateur pour une assistance au montage de leur projet de travaux énergétiques (122) ou d'adaptation de leur domicile à la perte d'autonomie (92) et demandes de financement, dans le cadre du programme d'intérêt général en cours ;



• Logements sociaux - Véretz

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

↳ **Projet 1** : resserrer la programmation des aides à la pierre dans le logement locatif social neuf vers la perte d'autonomie et les publics en situation de précarité. L'ambition est d'une part de soutenir la création de logements adaptés vers des publics relevant de la compétence de la collectivité, tels que les personnes âgées et les personnes en situation de handicap et, d'autre part, de favoriser l'accès au logement social pour les publics relevant des minimas sociaux, dont le RSA ;

↳ **Projet 2** : lancer l'appel à projet en faveur de l'habitat inclusif au profit des personnes handicapées en priorité

↳ **Projet 3** : rénover avec nos partenaires les dispositifs d'accès ou de maintien dans le logement des personnes démunies (prévention des expulsions, accès prioritaire au logement social, participation des usagers aux instances d'orientation, etc...)

Enjeu 2 Accompagner les collectivités locales dans leurs projets de développement

POLITIQUE
Ingénierie
départementale

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Proposer une offre de services d'ingénierie à destination des communes et EPCI mobilisant toutes les compétences de l'institution et de ses satellites

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif en matière d'ingénierie routière** : en 2018, une centaine de dossiers ont été accompagnés par les services du Département, les sollicitations des communes s'étendant de simples questions de conseils en aménagement à celles relatives à des propositions techniques sur les aménagements de sécurité en traversée d'agglomération, de cheminements doux en passant par l'élaboration de programmes d'entretiens de la voirie communale. Face au constat de l'importance des demandes dans ce domaine, l'objectif de l'année 2019 sera de développer cette activité pour répondre à l'attente des communes et communautés de communes ;

↳ **Objectif en matière de géomatique** : la géomatique fait partie de l'offre de services proposée aux collectivités locales du Département. Depuis 2018, le Département met ainsi à la disposition des EPCI des outils de référencement et de catalogage de données, offre une activité de conseils (sur la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique par exemple) et de production cartographique (en 2018 : Savonnières,...). Là aussi, l'objectif de l'année 2019 sera de développer cette activité pour répondre aux demandes croissantes des communes et communautés de communes dans ce domaine ;

↳ **Objectif en matière d'ingénierie financière (analyse et optimisation de la dette des communes et EPCI)** : la direction des finances du Conseil départemental propose aux communes et intercommunalités d'analyser les risques et marges de manœuvre de leurs encours de dette,

et, le cas échéant, de les accompagner dans les renégociations de leurs emprunts auprès des établissements bancaires. Pour répondre à l'intérêt des collectivités dans ce domaine, l'objectif de l'année 2019 sera de développer cette activité ;

↳ **Objectif en matière de fouilles archéologiques** : chaque année, le service archéologique départemental assure des diagnostics pour le compte des communes et des EPCI. Ainsi, en 2019, il poursuivra l'important diagnostic archéologique engagé en juillet 2018 pour la communauté de communes de Bléré-Val-de-Cher : la deuxième tranche sera lancée en juillet 2019. Il engagera également ceux portant sur les zones d'activités de Bléré et d'Autrèche (plus de 50 ha), là aussi pour le compte des deux communautés de communes de Bléré-Val-de-Cher et du Castelrenaudais ;

↳ **Objectif en matière de restauration des Antiquités et Objets d'Art** : en 2018, plus d'une centaine de communes avaient été conseillées par la mission des Antiquités et Objets d'Art dans ce domaine. Pour 2019, l'objectif est de continuer à exercer cette fonction de conseil auprès d'un nombre équivalent de communes ;

↳ **Objectif relatif aux organismes d'ingénierie du Département** : en 2019, le Conseil départemental maintiendra son soutien financier aux organismes tels que le CAUE, l'ADAC, le SATESE, l'ALEC37, l'AMIL, ou encore Cavités 37 qui réalisent des missions de conseil et d'expertise pour et à la demande des collectivités locales du Département, à hauteur de plus de 1,1 million d'euros ;

Enjeu 2

Accompagner les collectivités locales dans leurs projets de développement

POLITIQUE
Ingénierie
départementale

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Proposer une offre de services d'ingénierie à destination des communes et EPCI mobilisant toutes les compétences de l'institution et de ses satellites

PRINCIPAL PROJET DE L'ANNÉE 2019



Innovations

↳ **Projet relatif à la création d'une maison des territoires :**

La création de cette maison des territoires répond à un impératif de cohérence puisqu'elle regroupera dans un même lieu situé au cœur

de la ville de Tours l'ADAC-CAUE, l'association des Maires et le SMO Val de Loire Numérique, c'est-à-dire des organismes qui travaillent avec les mêmes acteurs, pour l'essentiel sur des questions d'ingénierie, dans un même objectif de

développement des territoires, en particulier des territoires ruraux, et rencontrent des problèmes de même nature. Cette création répond également à une exigence de commodité pour les élus, et en particulier pour les élus ruraux, dans la mesure où le regroupement de leurs interlocuteurs facilitera leurs démarches et la gestion de leurs dossiers. Et c'est aussi dans cette perspective, que sera aménagé un espace de travail partagé qui leur sera dédié ;



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Soutenir l'investissement local et les projets citoyens pour développer les équipements des territoires

ACTIVITÉS COURANTES EN 2019 :

PRINCIPAL PROJET INNOVANT 2019 :

34

↳ **Objectifs relatifs aux deux Fonds du FDSR et du FDD** : en 2019, le Conseil départemental va bien entendu poursuivre sa politique de soutien des projets de développement portés par les territoires du Département à travers les deux fonds qu'il a créés dans ce but :

- **Objectif 1 relatif au Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)** : par destination, ce fonds, doté de 4 M€, a vocation à soutenir les projets de développement et d'amélioration du cadre de vie portés par les collectivités de moins de 2000 habitants. L'objectif pour 2019 est de soutenir un nombre de projets équivalent à celui de l'an dernier ;

- **Objectif 2 relatif au Fonds Départemental de Développement (F2D)** : de manière complémentaire, ce fonds doté de 7 M€ est destiné à soutenir les projets structurants portés par les villes de plus de 2000 habitants et les communautés de communes. L'objectif pour 2019 est de soutenir un nombre de projets équivalent à celui de l'an dernier ;

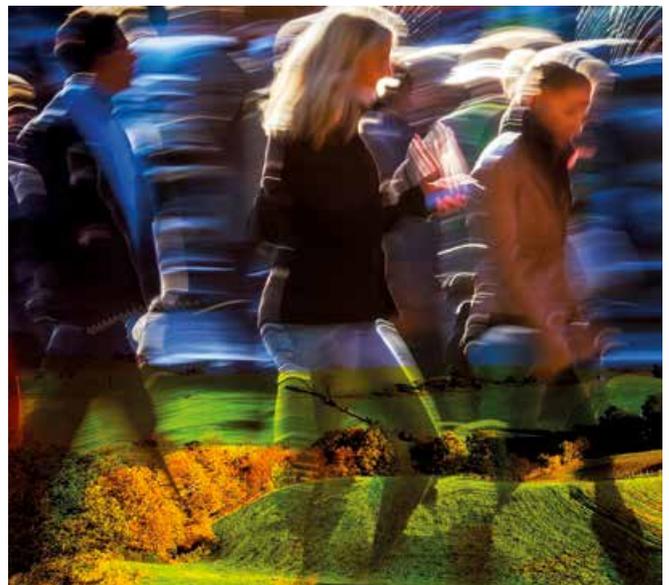
Le Département s'efforce, à travers de nombreuses actions qu'il porte ou qu'il soutient, d'être un vecteur à la fois d'innovation (cf par exemple les actions menés dans les domaines du numérique, des collèges ou des routes) et de développement durable (cf le prochain rapport de développement durable). Par conséquent, des actions et des financements dédiés seront mis en place dans ces deux registres spécifiques.



Innovations

↳ **Projet de création d'un budget d'investissement participatif** :

Son principe : financer, au terme d'une large consultation citoyenne organisée dans chaque canton, les projets portés par les tourangeaux en matière d'aménagement de leurs cantons. A ce stade, les modalités concrètes et détaillées ainsi que le calendrier de sa mise en oeuvre doivent encore être définies. Un calendrier indicatif pourrait cependant être le suivant : une grande consultation lancée en 2019 ; un vote à la fin de l'année 2019 ; et une phase de réalisation des projets en 2020.



Enjeu 3 Développer l'attractivité de la Touraine

POLITIQUE
Tourisme,
aménagement du
territoire et protection
de l'environnement

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Bâtir une stratégie économique et touristique partagée, créatrice d'activités et d'emplois

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif 1 relatif au Fonds d'Intervention Départemental d'Investissement Touristique (FIDIT)** : 18 projets ont été financés en 2018. Un nouvel appel à projets sera lancé en début d'année 2019 avec l'objectif de financer un nombre de projets équivalent ;

↳ **Objectif 2 : le développement des circuits courts en agriculture** à travers l'aide à la diversification agricole, aux manifestations agro-touristiques et à des actions confiées à la Chambre d'agriculture ;

↳ **Objectif 3 : accompagnement de la mutation de l'aéroport, facteur d'attractivité du territoire ;**

↳ **Objectif 4 : recentrer l'aide aux projets de l'Université** sur ceux concernant des investissements stratégiques en faveur de l'attractivité et du rayonnement du territoire ;

↳ **Objectif 5 : renforcer le partenariat de l'ensemble des acteurs touristiques de la destination**, en particulier l'agence départementale du tourisme, les EPCI et les offices de Tourisme.



• Jardins de contrats

Enjeu 3 Développer l'attractivité de la Touraine

POLITIQUE
Tourisme, aménagement du territoire et protection de l'environnement

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Bâtir une stratégie économique et touristique partagée, créatrice d'activités et d'emplois

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 :

↳ **Projet 1: Fenêtres sur Loire: la Loire et ses paysages, classés au patrimoine mondial de l'Unesco, sont à la fois une dimension essentielle de l'identité du département et un atout majeur de son attractivité touristique, comme en témoigne le succès de la Loire à Vélo. À travers l'aménagement de points de vue remarquables mais jusque-là peu ou pas accessibles sur le fleuve, le projet « Fenêtres sur Loire » a l'ambition de magnifier l'espace ligérien en proposant d'en révéler la variété et les richesses depuis des sites propices mais inhabituels : six sites jugés exceptionnels, seront choisis et aménagés - aménagement qui pourra comprendre des installations contemporaines - dans ce but ;**

↳ **Projet 2 : attractivité et promotion de la destination:** au Printemps 2019, une grande campagne de promotion des châteaux (publics et privés) sera reconduite avec le Loir-et-Cher et la Région Centre-Val de Loire, sous la marque Val de Loire, en direction des clientèles

franciliennes. La forteresse de Chinon et le donjon de Loches, propriétés du Département, seront particulièrement mis à l'honneur dans ce cadre ainsi que plusieurs grands sites privés, auxquels il sera demandé une contribution financière supérieure à celle de l'année dernière ;

↳ **Projet 3 : développement touristique de l'espace naturel sensible des plans d'eau de Hommes :** suite à la consultation relative à la délégation de service public menée fin 2017, le Département procédera au choix du délégataire et à la signature du contrat, prévue pour le 1er semestre 2019 ;

↳ **Projet 4 : développement du Wifi touristique territorial en partenariat avec le Département de Loir et Cher, la Région-Centre Val de Loire et les EPCI :** l'objectif est d'améliorer les services numériques à la disposition de la clientèle touristique grâce à la mise en place progressive d'un accès internet sécurisé gratuit sur plusieurs « spots » touristiques du territoire ;



Enjeu **3** Développer
l'attractivité de la Touraine

POLITIQUE
**Monuments,
patrimoine culturel,
archives
et archéologie**

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Connaître, préserver et valoriser
le patrimoine de la Touraine

ACTIVITÉS COURANTES 2019 :

↳ **Objectif relatif à la fréquentation des monuments :**

le travail récurrent d'entretien des monuments départementaux se poursuivra en même temps que celui qui portera sur le renouvellement de l'offre de la programmation culturelle de ces sites avec pour objectif d'atteindre une fréquentation supérieure à 300 000 visiteurs sur l'année pour l'ensemble de nos monuments. L'espoir de réaliser cet objectif élevé se fonde sur la mise en place d'une innovation remarquable, les Histopads (cf le projet 3 portant sur la finalisation du projet innovant des Histopad, page suivante) ;

↳ **Objectif relatif à la promotion des monuments et musées :** le travail récurrent de promotion de nos sites se poursuivra également. Les Musées Rabelais (Seuilly) et du Grand-Pressigny, dont les sites internet seront restructurés, feront l'objet d'un effort plus soutenu avec un déploiement important d'actions de commercialisation en direction des cibles professionnelles ;

↳ **Objectif relatif au travail de renouvellement de l'offre culturelle au sein des 8 sites :** il s'agit du travail récurrent consacré à l'exposition, l'amélioration et au renouvellement des scénographies permanentes. Pour cette année 2019, les objectifs seront de mettre en place :

- La création d'un parcours numérique autour ou au sein du musée Rabelais ;
- La reconstitution de la chambre d'Henri II et d'Aliénor d'Aquitaine à Chinon ;
- La réalisation d'un ouvrage grand public sur le prieuré Saint-Cosme ;
- Les journées médiévales de Loches et Chinon ;
- Un laboratoire au musée du Grand-Pressigny ;
- L'application mobile Géomotif sur la façade de l'hôtel Gouin.

↳ **Objectif relatif aux travaux de fouilles archéologiques : en 2019,**

- Poursuite du travail archéologique à la cité royale de Loches (suivi archéologique de la restauration des remparts, campagne de fouilles dans le parc des Logis royaux) ;
- Et poursuite des fouilles sur l'oppidum d'Amboise (rue Rouget-de-l'Isle, réponse à un appel d'offres avec l'Inrap, et fouille programmée de la butte de César) ;

↳ **Objectif relatif aux actions des archives à destination du public :** poursuite de la programmation des actions en faveur du public des Archives : ateliers du samedi, ateliers de paléographie...;

↳ **Objectif relatif à la conservation des antiquités et objets d'art :** poursuite du développement d'une politique en faveur du patrimoine mobilier, en lien avec la Conservation des antiquités et objets d'art (sensibilisation, soutien aux projets de valorisation et de restauration, conseil).



• Rempart de la cité royale de Loches

Enjeu **3** Développer
l'attractivité de la Touraine

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Connaître, préserver et valoriser
le patrimoine de la Touraine

POLITIQUE
**Monuments,
patrimoine culturel,
archives
et archéologie**

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 :

↳ **Projet 1 relatif aux travaux engagés au titre du plan pluriannuel d'investissement des monuments et musées départementaux** : les 8 monuments et musées départementaux constituent une valeur patrimoniale à préserver. Inscrits dans une démarche de valorisation culturelle et touristique, ces sites bénéficieront de travaux d'entretien mais aussi de travaux de restauration d'espaces non encore investis: ainsi, à Loches, la restauration de la Tour Agnès Sorel révélerait une partie de l'histoire d'un des personnages les plus emblématiques du site ; les cuisines du château de Condé pourraient être réouvertes...

Dans ce contexte, sont envisagés en 2019 :

- Des travaux de renforcement du plancher de la Tour neuve du Donjon de Loches suite aux problèmes constatés lors du chantier de la scénographie permanente ;
- Un travail sur l'optimisation des espaces d'exposition de l'hôtel Gouin ;
- Et le réaménagement des abords du Prieuré de Saint-Cosme.

↳ **Projet 2 relatif aux 500 ans de la Renaissance en Touraine et à l'année Balzac** : Ces deux événements majeurs seront mis en valeur dans plusieurs sites du Conseil départemental. Balzac sera bien évidemment fêté comme il se doit, dans le musée qui lui est consacré à Saché. Quant à la Renaissance, diverses expositions, innovations ou installations la célébrant prendront place dans plusieurs sites départementaux (Cité royale de Loches, Forteresse de Chinon, Musée Rabelais – La Devinière, Prieuré Saint-Cosme, Hôtel Gouin...);



Innovations

↳ **Projet 3 portant sur la finalisation du projet innovant des Histopad** : Ce projet de réalité augmentée restituant virtuellement des espaces qui existaient autrefois dans les châteaux de Loches et de Chinon a été installé en décembre 2018 à Loches et sera proposé aux visiteurs en début de saison touristique (avril 2019) à Chinon ;

↳ **Projet 4 relatif à l'installation d'une œuvre d'art contemporaine au Domaine de Candé** : Dans la continuité de l'action engagée sur le site du val de Choisille en 2018, une œuvre d'art monumentale, réalisée par l'artiste Claude Alma, sera installée sur le Domaine de Candé ;

↳ **Projet 5 relatif à la mise en sécurité des remparts de Loches** : Les deux premières années de ce chantier exceptionnel (4 ans et plus de 2M€) ont permis de mettre en sécurité les zones diagnostiquées comme ultra-prioritaires. L'année 2019 verra débuter le travail de dévégétalisation et de renforcement des zones de priorité secondaire. Ce chantier sera lui aussi piloté par le Département en collaboration étroite avec les services de l'État et ceux de la Ville de Loches et cofinancé par ces deux entités et la Région Centre-Val de Loire.

↳ **Projet 6 relatif à la création d'un nouveau fonds dédié à la préservation du patrimoine rural classé** : en collaboration avec la Région Centre-Val de Loire et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Département d'Indre-et-Loire continue de s'investir dans la préservation du patrimoine classé des communes rurales du territoire. La Région et le Département y consacreront chacun une enveloppe de 200 000€, sommes qui viendront s'ajouter à celles allouées par l'État dans ce domaine. Plusieurs communes se sont d'ores et déjà manifestées **avec des projets de sauvegarde des éléments de leur patrimoine en péril** ;

↳ **Projet 7 relatif au patrimoine mobilier et immobilier**: réalisation de plaquettes et livrets de visite – église de Braye-sous-Faye; accompagnement des communes pour les travaux de restauration d'objets mobiliers programmés en 2019 ;

↳ **Projet 8 : organisation d'une manifestation** (conférences, exposition) destinée à illustrer l'action du Conseil départemental en faveur du patrimoine mobilier protégé MH, en lien avec la Conservation des antiquités et objets d'art.

Enjeu 3 Développer l'attractivité de la Touraine

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer à l'accès et au développement des pratiques culturelles

POLITIQUE
Action culturelle
et lecture
publique

ACTIVITÉS COURANTES 2019

ACTION CULTURELLE :

↳ **Objectif 1 relatif au Fonds Départemental d'Investissement Culturel et Sportif (FDICS) :** reconduction du soutien à l'équipement des associations culturelles, avec une priorité donnée aux associations rurales. En 2018, 32 projets culturels d'acquisition de matériel ou d'aménagement ont bénéficié du soutien du Conseil départemental (AP-CP 2019-2020 de 380 000 euros). L'objectif en 2019 est d'aider un nombre équivalent de projets ;

↳ **Objectif 2 relatif aux actions en faveur de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) dans nos collèges :** mise en œuvre du nouveau protocole 2018-2021 en faveur de l'EAC et proposition d'un nouveau parcours pédagogique centré sur le patrimoine. En 2018, 17 collèges (5 en agglomération et 12 en zone rurale) ont bénéficié de ce dispositif cofinancé par le Département et la DRAC (crédit de 41 500 € engagé en 2018). L'objectif en 2019 est là aussi que ce dispositif bénéficie à un nombre équivalent de collèges ;

↳ **Objectif 3 relatif au développement culturel dans les territoires :**

- Élargissement de la contractualisation à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire. En 2019, ce seront désormais 12 collectivités qui bénéficieront de ce dispositif (crédit de 375 000 €) ;
- Reconduction du dispositif «Cinq scènes en campagne», en soutien à la diffusion culturelle en milieu rural ;

LECTURE PUBLIQUE :

↳ **Objectif 1 :** gestion et adaptation des fonds de livres, films et musique ;

↳ **Objectif 2 relatif au site «Lirentouraine» :** conserver le dynamisme du site avec des mises à jour hebdomadaires, pour une meilleure visibilité des services et une animation de qualité du réseau des bibliothèques ;

↳ **Objectif 3 :** suivi des stagiaires accueillis par le Département dans les bibliothèques et maintien des formations sur le terrain.



• Lecture publique

Enjeu 3 Développer l'attractivité de la Touraine

POLITIQUE
Action culturelle et lecture publique

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer à l'accès et au développement des pratiques culturelles

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 :

ACTION CULTURELLE :

↳ **Projet 1 : adoption d'un nouveau Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA)**, suite à l'audit – diagnostic réalisé en 2018. Les enjeux porteront sur la revitalisation du réseau des écoles de musique et sur de nouvelles modalités d'attribution des subventions à l'échelon intercommunal ;

↳ **Projet 2 : proposition de résidences d'artistes dans les maisons d'écrivains**, dans le prolongement de la manifestation ACT(e)S organisée en 2018 et dédiée à l'art contemporain. Le projet 2019 prévoit une ouverture aux arts de la scène (musique, danse) et à des écrivains. Sur appel à projets ;

↳ **Projet 3 relatif au renforcement de la communication institutionnelle** : dans le cadre des contrats de développement culturel, le Département dotera les collectivités locales partenaires d'un kit de communication pour leurs saisons culturelles.

LECTURE PUBLIQUE :

↳ **Projet 1 relatif au fonds «Facile à lire»** : développement et valorisation d'une offre de formation et d'outils destinés à mettre en valeur le fonds d'ouvrages disponibles pour permettre à des personnes ayant des difficultés à lire de renouer avec la lecture en favorisant leur autonomie et l'apprentissage individuel ;

↳ **Projet 2 relatif à la mise en place d'une offre de jeux vidéo** : constitution de malles contenant des consoles et des jeux afin de soutenir les médiathèques dans leurs animations, et de toucher des publics diversifiés ;

↳ **Projet 3** : engager les bibliothèques dans une démarche active de coopération dans le cadre de l'action culturelle « Et si on en parlait ».

40



• Exposition Dietman à La Devinière



• Exposition au Château de Candé

Enjeu **3** Développer
l'attractivité de la Touraine

POLITIQUE
Sports et Vie
associative

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer au développement
des pratiques sportives

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif 1 relatif au Fonds Départemental d'Investissement Culturel et Sportif (FDICS) :** reconduction du soutien à l'équipement des associations sportives, avec une priorité donnée aux clubs ruraux. En 2018, 48 projets sportifs d'acquisition de véhicules et de matériels ont ainsi pu bénéficier du soutien du Conseil départemental (AP-CP 2019-2020 de 380 000 euros). L'objectif en 2019 est d'aider un nombre équivalent de projets ;

↳ **Objectif 2 relatif au dispositif «J'apprends à nager» :** les objectifs évoqués ici concernent l'opération d'été «Nager grandeur nature», proposée par la Fédération de Natation, sur trois communes du Département, en l'occurrence Bourgueil, Château la Vallière et Chemillé-sur-Indrois. En 2019, les objectifs seront d'augmenter la fréquentation globale (environ 1 000 personnes en 2018) et le nombre de bénéficiaires d'un apprentissage de la natation (37 enfants en 2018) ;

↳ **Objectif 3 relatif au challenge départemental des sports de nature les «Outdoors» :** volonté de maintenir ce challenge des Outdoors, qui bénéficient aujourd'hui d'une bonne notoriété, pour une 5ème édition consécutive en 2019. Mais sans les trails (courses nature), qui feront l'objet d'un challenge départemental spécifique. En 2018, les Outdoors avaient réuni 6 500 inscriptions sur 12 manifestations. Pour 2019, l'objectif est d'atteindre un nombre équivalent de participants ;

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

↳ **Projet 1: Fonds Départemental pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire / volet Sports de nature,** nouvel appel à projet auprès des collectivités locales incluant les dispositifs d'aide au titre du plan départemental des itinéraires pédestres et des randonnées (PDIPR) et du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI : autres sports de nature). Financement sur la Taxe d'aménagement des Espaces Naturels Sensibles (soit une Autorisation de Programme de 1 M€ pour la période 2019-2022) ;

↳ **Projet 2 relatif à la création d'un challenge départemental des Trails : création d'un nouveau challenge des courses à pied en milieu naturel, qui font l'objet d'une forte demande. En Indre-et-Loire, cela représente 15 000 participants par an pour 30 manifestations réparties sur l'ensemble des cantons. Ce projet fera l'objet d'une convention de partenariat avec le comité départemental d'athlétisme, le Département prenant en charge les récompenses et la communication ;**

↳ **Projet 3 : Schéma Territorial de Développement du Sport en Indre-et-Loire :** après la conférence-débat organisée en mars 2018 sur ce thème, il est proposé une présentation partagée du diagnostic détaillé de l'offre et de la demande sportive par territoire. Premier exemple en 2019 : présentation dans le Lochois Sud Touraine et échange avec les élus locaux sur la dimension intercommunale du sport.



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer à la valorisation
de l'environnement naturel de la Touraine

ACTIVITÉS COURANTES 2019

POUR LES ENS :

↳ **Objectif 1 relatif à la restauration et l'entretien des espaces naturels départementaux :** la réalisation du même volume de travaux d'entretien que l'an dernier sur ces sites, travaux qui sont essentiellement accomplis par des associations et entreprises d'insertion (pour plus de 600 000 €). Dans ce domaine, le Département s'appuie aussi sur les interventions des agriculteurs pour l'entretien des prairies, fauche et pâturage, réalisées dans le cadre de conventions pluriannuelles passées avec eux ;

↳ **Objectif 2 relatif à la mobilisation et au soutien des porteurs de projets locaux :** dans le cadre d'un appel à projets biodiversité adossé au fonds départemental pour l'aménagement et le développement durable du territoire (FDADDT), le Département soutient financièrement et techniquement les Communes et EPCI qui veulent engager des actions de préservation de leur patrimoine naturel. Pour 2019, l'objectif est d'apporter ce soutien au plus grand nombre de communes possible ;

↳ **Objectif 3 relatif à l'éducation à l'environnement et à la valorisation des ENS auprès du public :** le Département mobilise des associations locales pour proposer de nombreuses animations nature au grand public et aux élèves de collèges et primaires, pour un volume global d'environ 115 000 €. Pour 2019, l'objectif est de réaliser au moins le même nombre d'actions d'animation à destination des élèves et du grand public qu'en 2018.

POUR L'INFORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
NUCLÉAIRE :

↳ **L'objectif** est de poursuivre l'information dans ce domaine par le biais de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Chinon, qui relève de la compétence du Président du Conseil départemental. Cette information sera organisée au sein de la CLI et auprès de la population sous la forme, notamment, d'une réunion publique

programmée en février sur le thème du 4^e réexamen périodique des réacteurs de 900 MW

Le dossier d'importance que la CLI aura à traiter en 2019, en lien avec les services de l'État, sera celui de l'extension du Plan Particulier d'Intervention de 10 à 20 km et ses conséquences. Notamment celles portant sur la CLI elle-même, qui devra pour cette raison intégrer plus de 50 nouvelles communes d'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire et de la Vienne.

POUR LA PRÉSERVATION ET L'AMÉLIORATION
DES FLEUVES ET DES RIVIÈRES :

↳ **Dans ce domaine, le Département :**

- Participera à hauteur de 700 000 € au financement du Plan Loire Grandeur Nature IV 2016-2022 inscrit dans le contrat de plan Etat-Région pour la réalisation de travaux sur les levées, dans l'agglomération en amont et en aval de Tours, ainsi que dans le val d'Authion ;

- Poursuivra son soutien technique et financier aux collectivités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques pour des opérations de restauration ; un crédit d'investissement de 264 000 € est prévu à cet effet ;

- Contribuera, en lien avec le Laboratoire de Touraine, au fonctionnement d'un réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la connaissance de l'état écologique des cours d'eau et de l'efficacité des actions de restauration mises en œuvre (35.000 €) ;

- Enfin, le Département devra redéfinir, avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le partenariat pluriannuel qui les lie en tenant compte des nouvelles modalités du 11^e programme de l'Agence, sur la période 2019 à 2021, pour les aides apportées dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques, y compris les zones humides relevant d'un classement au titre des ENS.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer à la valorisation
de l'environnement naturel de la Touraine

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

↳ **Projet 1 relative à une étude de valorisation de l'étang d'Assay** : suite à l'acquisition du site par le Département et à son classement comme espace naturel sensible, un plan de gestion écologique doit être élaboré et les modalités d'aménagement et de valorisation déterminées dans le cadre d'un comité de pilotage regroupant les collectivités concernées et les associations environnementales. Par ailleurs, des travaux de restauration et des animations nature vont être lancés dès 2019 sur ce site ;

↳ **Projet 2 : mise en œuvre des mesures environnementales compensatoires en lien avec la déviation de Richelieu** : la valorisation agricole des 28ha acquis par le Département va être lancée, avec pour objectif prioritaire le maintien et le développement des espèces protégées d'oiseaux de plaine impactées par le projet routier de la déviation, dont celle de l'outarde canepetière. Dans cette perspective, un partenariat avec un agriculteur local va être engagé ;

↳ **Projet 3 : étude de valorisation et d'aménagement de la carrière de falun de Channay-sur-Lathan** : une étude d'interprétation sera initiée début 2019 afin de définir les modalités d'aménagement d'un

itinéraire relatif à la thématique du falun, entre les sites classés comme espaces naturels sensibles de la carrière de Channay-sur-Lathan (site principal) et celui des plans d'eau de Hommes. L'aménagement du sentier sera achevé au printemps 2020 ;

↳ **Projet 4 : fête de la pêche de l'étang du Louroux** : tous les 3 ans, le Département procède à la vidange de l'étang du Louroux et, à cette occasion, organise une pêche dans l'étang. Celle-ci est l'occasion de vendre le poisson ainsi prélevé sur la digue et de proposer un évènement festif au grand public. Cette année, des animations environnementales et culturelles seront proposées le jour de la pêche, qui se tiendra à la fin de l'année, mais aussi au cours de la semaine précédant cette manifestation à destination des élèves des collèges ;

↳ **Projet 5 : accompagnement financier du programme de déplacement du site SEVESO II Primagaz** un crédit de 380 000€ sera consacré aux aménagements préparatoires à ce déplacement de l'installation de la commune de Saint-Pierre-des-Corps vers la commune de Druye et prélevé sur l'engagement financier pluriannuel de 823 000€ prévu à cet effet.



• Scène de pêche - Etang du Louroux





- ENJEU **4** : AMÉLIORER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ENJEU **5** : FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

- ENJEU **6** : AMÉLIORER LA POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE

- ENJEU **7** : RENFORCER LA TERRITORIALISATION DE NOS POLITIQUES SOCIALES

AXE 2 UNE POLITIQUE SOCIALE SOLIDAIRE ET EFFICIENTE

La solidarité est un axe fort de l'engagement du Conseil départemental d'Indre-et-Loire. Faire face aux besoins légitimes des Tourangeaux les plus fragiles constitue une exigence politique, mais c'est aussi une gageure dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint caractérisé par le poids croissant des dépenses sociales, alors même que l'évolution des dépenses de fonctionnement est limitée à 1,2 % par l'État.

Les politiques sociales ont représenté en 2018 un total de plus de 301 millions d'euros, soit environ 60% des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Des dépenses qui augmentent et qu'il faut contenir au moment même où l'Indre-et-Loire est confrontée à une explosion des arrivées de jeunes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés (MNA) : 1 876 arrivées, soit 239 % de plus par rapport à 2017.

Elles obligent le Conseil départemental à faire face à un double enjeu : être en capacité de proposer, tout au long de l'année, une offre d'hébergements temporaires de mise à l'abri et disposer d'une équipe pluridisciplinaire en charge de l'accueil et de l'évaluation des MNA avertie. Une mission que

le Conseil départemental a pris à bras le corps en triplant les effectifs et en déployant de nouvelles places d'accueil et d'hébergement.

Dans ce contexte difficile et incertain, le Conseil départemental a pourtant pris le parti de maintenir son budget pour relever les grands défis qui lui font face :

- Le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;
- L'accompagnement à la perte d'autonomie (réversible ou irréversible) de la population, qu'elle soit liée à l'âge ou à un handicap ;
- La protection des enfants, des jeunes et des familles ;
- Les réponses de proximité aux usagers.



• Le bus numérique

En 2019, le budget de la solidarité en Indre-et-Loire s'élève à plus de 310 000 000 €. Au-delà des allocations individuelles de solidarité, estimées à 150 000 000 €, ce budget servira au premier chef à poursuivre les mises en œuvre opérationnelles des deux schémas départementaux, votés au début de l'année 2018, ceux portant sur « la prévention et la protection de l'enfance et de la famille » et « l'autonomie ».

Ce budget sera aussi l'un des leviers de déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en Indre-et-Loire. Notre département est l'un des 10 territoires démonstrateurs, qui, à ce titre, s'est vu attribuer, dans le cadre de la Convention d'appui avec l'État signée le 17 janvier 2019, un financement de près de 1 million € pour agir en faveur des 5 engagements suivants :

- L'égalité des chances dès les premiers pas ;
- La garantie des droits fondamentaux des enfants ;
- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;
- Des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;
- Un accompagnement pour tous vers l'emploi.

Une contractualisation, votée en décembre 2018, va permettre au Département de bénéficier de 650 K€ de financement de l'État. Une contribution à laquelle s'ajoute le montant du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) 350 K€, déjà perçu en 2018.

Ces financements vont permettre de développer des actions dans le volet socle imposé par l'État et des actions départementales.

A travers cette déclinaison locale, le Conseil départemental a porté deux projets ambitieux :

- ✓ le déploiement d'un outil informatique afin d'améliorer l'efficacité, la réactivité, la fluidité du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA - Dit Parcours ;
- ✓ le développement d'actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité à travers un dispositif d'itinérance – le « Bus » de la prévention.

La déclinaison de cette stratégie au niveau local trouvera également en 2019 une résonance avec la mise en œuvre à titre expérimental d'un Conseil Local du Travail Social, porté conjointement avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher.

INSERTION

L'accès ou le retour à l'emploi, finalité de la politique départementale d'insertion, est pleinement confortée par les orientations de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

JobTouraine.FR, initié en fin d'année 2017, a complété et modernisé l'offre de services aux bénéficiaires du RSA en facilitant la mise en relation des demandeurs d'emploi et des recruteurs de notre département. 2018 a validé l'expérimentation et affirmé un nouveau service public local : travail sur l'image et la notoriété du site, rencontres avec les grands acteurs économiques, promotion de l'outil auprès des bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi, lancement de l'application mobile et passage à la version 3.0 au mois de juin. Au 31 décembre 2018, la plateforme totalisait 8 126 inscrits, dont 495 entreprises, 3 658 CV en ligne, 2 706 emplois proposés. 2 indicateurs témoignent du service rendu : 95 % des recruteurs sont satisfaits et 20 % des bénéficiaires du RSA inscrits sur la plateforme ont retrouvé une activité.

L'ambition affichée pour 2019 est de devenir la plateforme de l'emploi local.

Les objectifs affichés sont notamment d'accroître le nombre de bénéficiaires du RSA inscrits, de développer l'offre de services auprès des entreprises et demandeurs d'emploi, faire vivre la communauté JobTouraine.FR (newsletter, compte Facebook...) et de conforter l'ancrage dans les territoires.

Cette exigence de ré-interrogation de nos politiques nous conduit, après une année de réflexion et d'échanges, à faire le choix d'un nouveau système d'information réactif, dynamique et partagé en temps réel par tous les acteurs, afin d'améliorer l'efficacité de notre politique d'accompagnement et d'insertion.

Ce nouvel outil, intitulé "Parcours", articulé avec Job Touraine, permettra de disposer en temps réel des informations nécessaires pour la supervision, l'animation et le contrôle du dispositif.

En totale adéquation avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, notre ambition est double : réorganiser un service public à l'échelle départementale et responsabiliser les acteurs, en renforçant le pouvoir d'agir des personnes accompagnées et des référents.

AUTONOMIE

Début 2018, le Conseil départemental a adopté son premier schéma unique de l'autonomie. Il a pour ambition de répondre, à court et moyen terme, aux besoins des personnes âgées comme des personnes handicapées, mais aussi de construire à plus long terme les conditions qui permettront de répondre aux défis liés au vieillissement croissant de la population.

L'année 2019 sera consacré au déploiement des actions du schéma mais aussi à la mise en place des projets structurants.

Concernant le maintien à domicile :

- **Le lancement des évaluations des besoins des aidants familiaux** des personnes âgées et adultes handicapés, d'un état des lieux des besoins et attentes des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) et d'un état des lieux des besoins des jeunes adultes en situation de handicap (Jeunes en aménagement Creton) ;
- Le déploiement d'une organisation mieux à même de répondre de façon coordonnée et articulée aux besoins d'information et d'orientation des deux publics personnes âgées et personnes handicapées, notamment grâce à la

mise en place d'un numéro unique et d'un accueil repensé au Champ Girault et dans les MDS ;

• **L'élaboration du schéma des Services d'aide et d'accompagnement à domicile** afin de revaloriser et de définir « un juste tarif », permettant aux structures de réaliser des prestations de qualité, d'assurer un meilleur maillage départemental, et de professionnaliser le métier.

Un diagnostic territorial a été dressé afin d'adopter, début 2019, un schéma et une nouvelle tarification qui devra permettre de mieux répondre aux besoins des usagers et des opérateurs. Il sera accompagné d'une réflexion sur la promotion des métiers à domicile ;

• **Le lancement d'un appel à projets «Habitat inclusif»** début 2019 dans l'objectif de faciliter la continuité des parcours de vie à domicile des personnes en perte d'autonomie et particulièrement des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de jeunes adultes ou de personnes handicapées vieillissantes aux faibles moyens financiers.

Concernant l'hébergement :

Pour accompagner les ambitions du schéma de l'autonomie, le Département a voté en juin 2018 un « plan d'investissement pour l'autonomie » de 35 M€. Dès 2019, le Conseil départemental accompagnera les porteurs de projets afin de déterminer le type d'opérations financées : de la simple mise aux normes à la restructuration/reconstruction complète, en passant par la rénovation. La mise en œuvre du plan d'investissement sera également l'occasion de concrétiser et/ou d'asseoir le développement de trois projets :

• **L'accompagnement de la Boisnière**, le projet médico-social étant désormais largement défini avec l'ARS et l'établissement, il convient d'aborder maintenant tout le projet immobilier, le Conseil départemental étant propriétaire ;

• **La construction du nouvel EHPAD** de 65 places à Tours sur le site de la Grande Bretèche ;

• **La création de l'établissement innovant à Fondettes**. Ce projet phare proposera une offre d'hébergement de 80 places, dédiée aux personnes âgées souffrant de maladies neurodégénératives diagnostiquées et aux personnes handicapées souffrant de déficiences intellectuelles et pouvant présenter des troubles cognitifs liés à l'âge. L'année 2019, après le choix du candidat lauréat, sera consacrée au montage du projet.

Sur le volet du handicap, un nouveau dialogue de gestion va être instauré avec les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) afin de redéfinir le taux directeur et mettre en place des CPOM nouvelle génération.

Autre projet structurant, pour permettre un meilleur accès aux droits des personnes handicapées, la mise en place du Système d'Information (SI) harmonisé qui vise la transformation et l'harmonisation des pratiques de l'ensemble des MDPH.

L'année 2018 a vu se concrétiser plusieurs étapes importantes du chantier qui va se poursuivre en 2019. S'adaptera ensuite au SI ainsi harmonisé le module handicap Via Trajectoire. Il permettra de gérer et de suivre les demandes vers les établissements et services d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans l'objectif de fluidifier leur parcours.



L'ENFANCE ET LA FAMILLE

Avec la mission de prévention et de protection de l'enfance, le Conseil départemental se situe au cœur de l'exigence politique de solidarité envers les plus fragiles et les plus vulnérables : prévenir et protéger les mineurs en danger ou susceptibles de l'être, préserver et construire les parcours des jeunes qui se retrouvent confiés aux mains de l'ASE. Avec son nouveau schéma, le Conseil départemental souhaite favoriser le lien parent-enfant et éviter l'éloignement.

Pour être au plus près des besoins des enfants et des familles en matière d'accompagnement et d'hébergement il était donc indispensable d'équilibrer et d'harmoniser géographiquement l'offre départementale et d'adapter et diversifier le dispositif actuel afin d'apporter une réponse appropriée à chaque enfant et sa famille.

- 4 appels à projets ont donc été lancés en 2018 dans l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire grâce à une nouvelle offre mieux répartie. L'offre

de prévention et de protection se voit renforcée avec un nombre global des mesures et places en augmentation de 9%, soit 115 mesures/places supplémentaires par rapport à l'offre précédente, dont le déploiement complet interviendra en 2020. L'année 2019 sera une année de transition, dans la mise en œuvre des dispositifs, le conventionnement et donc la tarification avec les nouveaux opérateurs.

- Par ailleurs, afin de remettre les « compteurs à zéro », le Département a fait le choix de résorber 117 mesures d'action éducative en milieu ouvert classique (AEMO) et renforcée (AEMO-R) en attente de mise en œuvre. Le coût de cette « mise à jour » représente un effort d'un montant de 584 000 € s'échelonnant jusqu'en 2020, dont 533 000 € en 2019.

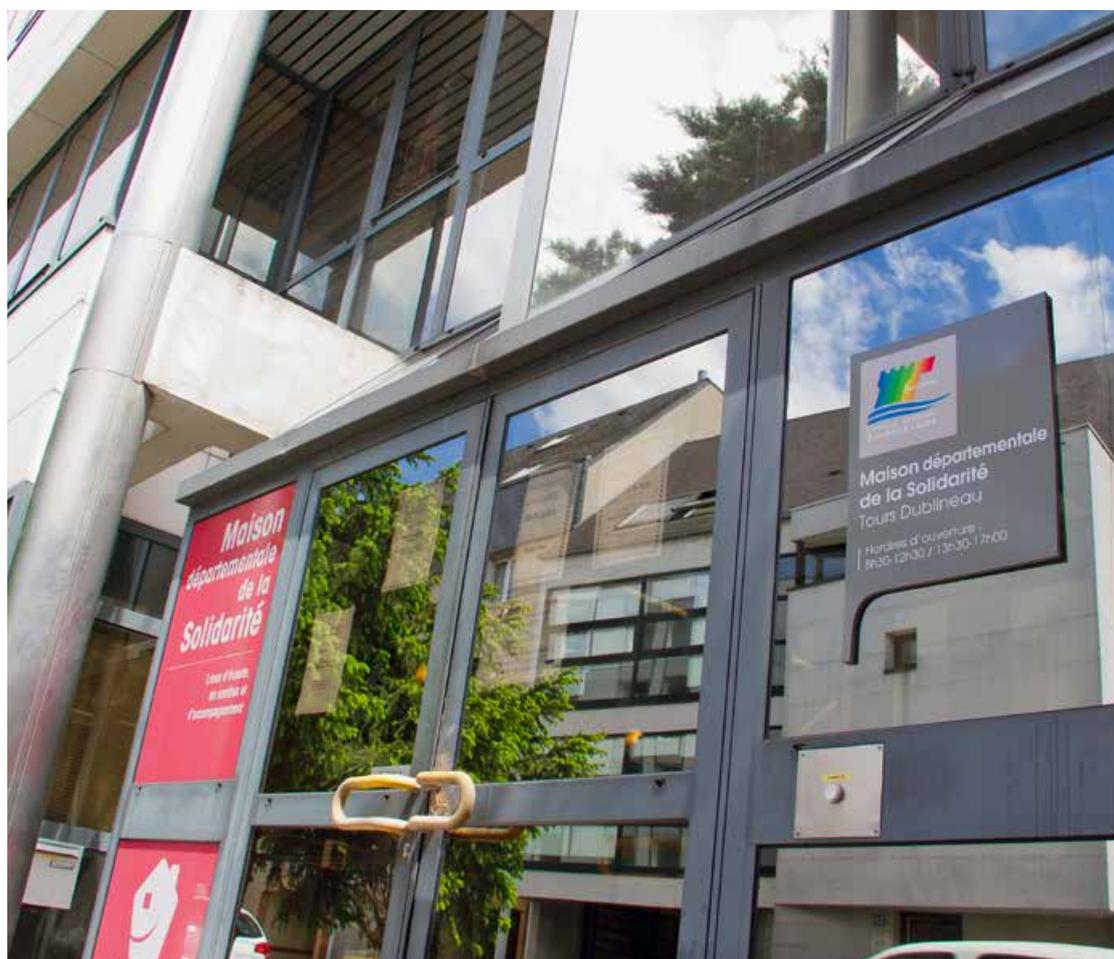
En matière de prévention et de repérage des situations de danger, 2019 verra la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation des Informations Préoccupantes (IP). L'objectif, en conformité avec la loi, est de tendre vers des évaluations en binôme pluridisciplinaire. Un nouveau rapport unique, pour l'évaluation des situations familiales dans le cadre d'une IP a été élaboré ; une phase de test de l'outil se déroulera au sein de chaque territoire.

La valorisation du Métier d'assistant familial et l'amélioration des conditions d'exercice est aussi un enjeu important pour l'année 2019, qui répond aux enjeux du développement de l'accueil familial, conformément aux orientations du schéma. Afin d'être intégrés et reconnus comme des acteurs professionnels, membres à part entière des équipes socio-éducatives des maisons départementales des solidarités, les assistants familiaux ont besoin d'être accompagnés dans le quotidien et soutenus dans

l'exercice de leur mission, et ainsi de rompre leur isolement professionnel. C'est pourquoi, en 2019 le pôle accueil familial sera renforcé.

Le sujet de la prévention des sorties « sèches » des jeunes pris en charge par l'ASE est l'un des engagements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec l'objectif d'éviter un effet couperet au moment où ces jeunes atteignent leur majorité. Le Département s'est engagé à accompagner mieux et plus de jeunes, notamment à travers une meilleure articulation des dispositifs existants, en facilitant leur lisibilité et leur connaissance par l'ensemble des acteurs intervenant à leurs côtés.

La petite enfance est également au cœur des priorités de l'action départementale, à travers la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dont le rôle va être renforcé dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Toujours dans le cadre de cette stratégie, deux actions sont inscrites dans la convention avec L'État au titre de la prévention : le développement d'un Service d'Accompagnement du Jeune Enfant et de la Parentalité (SAJJEEP) et le déploiement d'antennes rurales et de consultations itinérantes de PMI et de Planification via la création d'un « bus de la Prévention ».



Le Département s'engagera également en 2019 dans le nouveau « protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention » (loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant). Son objectif est de mettre davantage en cohérence l'offre d'accompagnement à la parentalité à l'échelle du département et d'améliorer l'interconnaissance des professionnels des champs socio-culturels, du soutien à la parentalité et de l'action sociale, afin de favoriser l'orientation des usagers. Le Département rassemblera les acteurs autour d'un objectif partagé d'intérêt général au service des familles et des priorités identifiées à l'échelle des territoires.

Le sujet particulier **des mineurs non accompagnés (MNA)**, constitue toujours

une source d'inquiétude majeure. En 2015, le budget consacré à l'accueil des MNA s'établissait à 4,7 millions d'euros avec 120 mineurs pris en charge et suivis. En 2019, si le flux reste aussi important qu'en 2018, près de 1900 MNA pourraient arriver en Indre-et-Loire.

Malgré les efforts constants de réorganisation et d'évolution pour faire face au flux incessant, les services sont lourdement impactés par les arrivées continues et croissantes de jeunes.

2019 verra également les portes de l'ancienne Maison Familiale Rurale de Sorigny s'ouvrir et proposer ainsi une offre de mise à l'abri supplémentaire de 60 chambres.

PROXIMITÉ

Tandis que la présence des services publics de l'État se raréfie dans certains territoires, le Conseil départemental reste au contraire présent sur l'ensemble du département avec ses 22 Maisons de la Solidarité et ses 131 points d'accueil de proximité.

Ce maillage territorial lui permet d'exercer pleinement son rôle en matière de solidarité. Et l'un des enjeux pour 2019 et les années à venir sera de rationaliser et de mieux coordonner l'action des institutions sociales présentes sur les territoires.

L'accès au premier accueil social inconditionnel est l'une des priorités du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public adopté en septembre 2018, largement réaffirmé par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le Conseil départemental est désigné comme pilote pour travailler sur la coordination des acteurs impliqués localement. Ce travail a déjà été engagé : sur le lochois avec la reconstruction de la maison départementale de la solidarité (MDS) de Loches au cœur d'un pôle social mutualisé rassemblant la MDS, le CIAS ainsi qu'une maison des services au public (MSAP) ; à Montlouis-sur-Loire également ou seront rassemblés sur un même site, après réhabilitation et extension des bâtiments, la MDS et le service municipal de l'emploi et des solidarités (SMES).

L'articulation entre les MDS et les MSAP est indispensable et un rapprochement avec l'État devrait permettre de poser les bases d'un partenariat et d'élaborer conjointement les suites à donner (convention type, annexe technique, calendrier...).

Dans l'esprit d'un accueil social de qualité, le schéma immobilier des MDS se poursuit avec la réhabilitation de la MDS de Saint-Pierre-des-Corps qui

permettra de réunir l'ensemble des services et pôles sur un site unique et d'intégrer l'équipe de prévention spécialisée. Les travaux démarreront en 2019.

Face à ces évolutions qui remettent parfois en cause notre organisation et nos modèles de travail social, la DGA Solidarités va développer, après l'organisation d'un premier séminaire des cadres en octobre 2018, une réflexion collective avec l'ensemble de ses professionnels sur l'évolution de l'intervention sociale et de ses pratiques, afin de construire un projet global pour les trois années à venir.

Pour conclure, un point sur les colonies de vacances : en 2017, l'Assemblée départementale a décidé de mettre en vente le centre du Mayet-de-Montagne et de conserver celui de Longeville-sur-Mer en augmentant sa capacité d'accueil et en ayant recours à une gestion externalisée.

Une Délégation de Service Public a été conclue avec l'association "Temps Jeunes", qui organisera les colonies de vacances de la période estivale pour les enfants du département en maintenant des prix à « caractère social », et augmentera les périodes d'ouverture avec des séjours courts, l'organisation de classes de mer mais également l'ouverture à des particuliers, associations ou entreprises pour l'organisation d'événements.

En 2019 pas de changement sur le site, les travaux de réhabilitation à la charge du Département et l'extension de la capacité d'accueil via des habitats légers réalisée par "Temps Jeunes" ne démarreront qu'après l'été. Le Conseil départemental s'étant engagé à offrir 230 places d'accueil, 150 enfants et jeunes seront hébergés à Longeville et 80 sur l'un des autres sites de "Temps Jeunes" à Quiberon.



Enjeu 4 Améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Contexte : En 2018, le Conseil départemental a engagé la mise en œuvre du premier Schéma de l'Autonomie unifiant le champ des personnes âgées et celui des personnes handicapées. Ce nouveau schéma partenarial a pour ambition de favoriser le maintien à domicile des deux publics par une série de mesures visant à :

- Anticiper et retarder la perte d'autonomie dans un contexte de vieillissement démographique en favorisant le maintien à domicile ;
- Fluidifier les parcours de vie à domicile et en établissements ;
- Apporter des réponses de qualité aux besoins individuels et collectifs, notamment en améliorant l'accueil et l'information du public ;
- Privilégier les réponses de proximité garantissant une égalité de traitement sur le territoire et prenant en compte les spécificités territoriales.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Organiser une dynamique de prévention pour les personnes âgées et d'accompagnement pour les aidants

POLITIQUE
Personnes âgées

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ Objectif relatif au travail d'évaluation multidimensionnelle des besoins des personnes âgées et de leurs aidants :

A l'occasion des évaluations menées au domicile des personnes âgées et de l'élaboration des plans d'aide, les référents APA définissent les préconisations d'aides techniques et d'adaptation de l'habitat qui leur semblent les plus pertinentes dans chaque cas traité. Dans l'objectif d'affiner ces évaluations, et en particulier de définir le type d'aide technique le mieux adapté aux besoins de la personne, le Département aura recours en 2019 à

des prestations d'ergothérapeutes financées par une enveloppe déléguée par la Conférence des financeurs. L'objectif 2019 : recourir à 80 bilans d'ergothérapeute.

Cette enveloppe sera également utilisée pour le financement de l'aide en supplément du plan d'aide APA. Par ailleurs, une réflexion sur les moyens d'optimiser le recours aux prestations de répit et de relais de l'aidant sera également menée en 2019 avec l'objectif d'assouplir les conditions d'accès à ces prestations.

Enjeu 4 Améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

POLITIQUE
Personnes âgées

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Organiser une dynamique de prévention pour les personnes âgées et d'accompagnement pour les aidants

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectifs relatifs au Programme de financement des actions collectives et individuelles dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :**

Le Conseil départemental est délégataire de la dotation CNSA de 1,3 M€. Pour 2019, les objectifs seront de réaliser au minimum 50% des actions prévues au programme :

- Attribution des aides techniques individuelles (bilans ergothérapeutes sur préconisation des référents APA) ;
- Financement des actions collectives de prévention portant notamment sur la santé bucco-dentaire, le repérage précoce de la perte d'autonomie, l'activité physique adaptée, la diététique ou encore la prévention des chutes ;
- Lancement d'un appel à projet conjoint Conférence des Financeurs/Caisses de retraite, notamment pour promouvoir les actions innovantes et les initiatives locales.

↳ **Objectifs relatifs à la lutte contre l'isolement social et géographique :**

Deux objectifs en 2019 :

- Concernant MONALISA : remobilisation des partenaires pour participer à la coopération partenariale et renouvellement du comité départemental ; objectif 2019 : 3 réunions du Comité départemental ;
- Concernant les aidants familiaux : recensement et partage de 100 % des actions existantes sur le département ;



Enjeu 4 Améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Organiser une dynamique de prévention pour les personnes âgées et d'accompagnement pour les aidants

POLITIQUE
Personnes âgées
et personnes
en situation
de handicap

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 :

↳ **Projet 1 : réalisation d'un état des lieux des besoins et attentes des personnes handicapées vieillissantes et des jeunes adultes en situation de handicap vivant à domicile et en établissement :**

Une première phase qualitative d'entretiens va permettre de mieux connaître les enjeux, les publics cibles et de cerner leurs principales attentes et motivations. Par ailleurs, une enquête quantitative sera également réalisée avec un échantillon représentatif de taille importante ;

↳ **Projet 2 : réalisation d'une étude qualitative portant sur les besoins des proches aidants des personnes âgées et personnes handicapées** pour mesurer l'adéquation entre ces besoins et ce que propose les dispositifs existants. A la suite de l'étude, un groupe de travail sera réuni pour travailler sur un projet d'accompagnement « type » des personnes dans leur parcours de vie : domicile/accueil de jour/établissement ;

↳ **Projet 3 relatif à la promotion des actions culturelles et sportives :** à partir du recensement des actions existantes, une réflexion sur la création d'un label « action accessible aux personnes en perte d'autonomie » sera engagée, qui pourrait ouvrir droit à des financements supplémentaires dans le cadre des subventions attribuées par le département ;

↳ **Projet 4 relatif à l'habitat inclusif :** le but est de développer de nouvelles formes d'habitat, pour mieux répondre au projet de vie des personnes âgées et handicapées, en conformité avec le schéma autonomie, la loi ELAN et la feuille de route « grand âge et autonomie ». Dans cette perspective, deux objectifs seront poursuivis :

- La définition de l'habitat inclusif pour faire émerger des projets adaptés aux besoins des personnes et organiser le lancement d'un appel à projet ;
- L'élaboration d'un diagnostic territorial et l'attribution d'un forfait pour le financement du projet de vie social et collectif dans un habitat inclusif par la Conférence des financeurs réunie en commission ad hoc.

Enjeu 4 Améliorer l'autonomie des personnes âgées
et des personnes en situation de handicap



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Simplifier et améliorer la prise en charge
des personnes âgées à domicile
et en établissements

ACTIVITÉS COURANTES 2019 :

↳ Objectifs relatifs à la contractualisation de CPOM avec les EHPAD :

La loi adaptation de la société au vieillissement et ses décrets d'application fixent un nouveau cadre de contractualisation avec les EHPAD exigeant de transformer les Conventions Tripartites Pluriannuelles (CTP) en Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Objectif 2019 : sur la base d'une grille élaborée avec l'ARS (diagnostic, indicateurs), négociation de 15 CPOM avec les EHPAD du département dont les conventions tripartites arrivent à leur terme.



• Résidents de l'Ephad de Preilly-sur-Claise

Enjeu 4 Améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

POLITIQUE
Personnes âgées
et personnes
en situation de
handicap

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Simplifier et améliorer la prise en charge des personnes âgées à domicile et en établissements

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

EN ÉTABLISSEMENT :

↳ **Projet 1 : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement autonomie 2018-2022**

Volet 1 : plan d'investissement auprès des EHPAD :

- Dans le cadre de ce volet portant sur le financement des travaux de mise aux normes réglementaires ou de rénovation simple, 3 établissements seront soutenus : les EHPAD de Semblançay, la Membrolle-sur-Choisille et Vernou-sur Brenne.

- Ce volet intègre également des financements de projet de reconstruction : celui de l'EHPAD de la Grande Bretèche à Tours sera inscrit pour 2019. La Congrégation des Sœurs de Charité Dominicaines de la Présentation, porte le projet de création d'un EHPAD, ouvert aux laïcs et habilité à l'aide sociale, de 65 lits et d'une résidence service senior sociale de 24 appartements. La Congrégation a souhaité confier le portage immobilier et la gestion à la Fondation Leopold Bellan. Les travaux de l'EHPAD débuteront au 1^{er} trimestre 2019 pour une livraison prévue en décembre 2020 ;



Innovations

Volet 2 : création d'une offre innovante ou expérimentale avec 2 projets majeurs :

- **Un établissement innovant** de 80 places, dont 15 places en habitat inclusif, à Fondettes: il sera conçu pour personnes âgées souffrant de maladies neurodégénératives et des personnes handicapées vieillissantes souffrant de troubles cognitifs. L'année 2019 sera consacrée à la délivrance de l'autorisation par le Conseil départemental et l'ARS et au suivi de la mise

en œuvre du projet par l'association retenue lors de la commission d'appel à projets du 17 décembre 2018 ;

- **La réhabilitation de la Boisnière**, établissement et service médico-social (ESMS) pour personnes handicapées: avec la création de places pour personnes handicapées vieillissantes et l'ouverture vers un parcours inclusif à tout âge de la vie. Le projet médico-social étant défini, il conviendra en 2019 d'étudier la faisabilité immobilière de ce projet sur le site de Villedômer.

↳ **Projet 2 : étude d'impact sur l'aide sociale à l'hébergement des besoins financiers des associations gestionnaires d'établissements pour personnes handicapées :**

L'objectif est de disposer d'une analyse financière fine des établissements permettant d'évaluer leur capacité à maîtriser leurs dépenses et à mobiliser leurs ressources pour répondre aux

besoins actuels et à venir en aide aux personnes handicapées; et, en particulier, leur capacité à planifier les rénovations ou reconstructions nécessaires en maîtrisant leur impact sur les prix de journée et le budget du Conseil départemental. Cette étude sera réalisée au cours du 1^{er} semestre 2019 par un consultant externe et portera sur 38 établissements.

Enjeu 4 Améliorer l'autonomie des personnes âgées
et des personnes en situation de handicap

POLITIQUE
Personnes âgées

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Simplifier et améliorer la prise en charge
des personnes âgées à domicile et
en établissements

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

À DOMICILE :

↳ **Projet 1 : Volet 3 du plan d'investissement dédié à l'autonomie portant sur l'innovation technique et technologique en faveur du maintien à domicile :**



Innovations

Dans cette perspective, trois objectifs seront poursuivis en 2019 :

- Favoriser la mise en place de la télégestion des service d'aide à domicile. Il s'agira de remplacer les fiches remplies par les intervenants à chaque visite par un boîtier électronique à domicile dans lequel les données relatives à l'aide fournie et aux heures effectuées, seront renseignées ;
- Mettre en place le standard ESPPADOM pour la télétransmission des données entre les services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) et le Conseil départemental. Les gains attendus sont : la dématérialisation des procédures, une meilleure gestion et vérification de l'effectivité des plans d'aide et le paiement des heures effectuées ;
- 2019 sera également marquée par la mise en œuvre d'une convention avec la CNSA (titre IV budget CNSA pour la professionnalisation des intervenants à domicile), permettant le financement à 50% de la télégestion et de la télétransmission.

↳ **Projet 2 portant sur le schéma d'organisation des SAAD :**

L'objectif est de structurer l'offre des Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) et de disposer d'un document cadre opposable, avec la définition de nouvelles règles de tarification.

Le schéma est élaboré avec l'aide d'un cabinet extérieur. Après l'état des lieux de l'offre et des besoins (avec cartographie), et la réalisation de travaux thématiques avec les SAAD en 2018, le début de l'année 2019 sera consacré à l'étude des pratiques tarifaires des SAAD analysées à partir d'un questionnaire. Une fois finalisé, le schéma sera soumis pour approbation à l'Assemblée départementale au cours du 2^e trimestre 2019.

Enjeu 4 Améliorer l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer l'autonomie des personnes handicapées : répondre aux besoins et favoriser l'accès aux droits

POLITIQUE
Personnes
handicapées,
et MDPH

ACTIVITÉS COURANTES 2019 :

↳ Objectif 1 relatif à la mise en œuvre de la démarche « Réponse Accompagnée pour Tous » (RAPT) :

L'ambition de la démarche «une Réponse Accompagnée Pour Tous» est que toute personne en situation de handicap, quelles que soient la gravité ou la complexité de sa situation, puisse bénéficier d'une réponse individualisée et accompagnée dans le temps lui permettant de s'inscrire dans un parcours conforme à son projet de vie. Cet objectif ambitieux exige de faire évoluer le processus d'orientation mis en œuvre par la MDPH vers un processus permanent et collectif permettant de proposer un double niveau d'orientation :

- D'une part pour fixer le cap : une décision d'orientation cible non limitée par l'offre ;
- D'autre part pour définir un plan d'accompagnement global s'efforçant de traduire la décision d'orientation en l'inscrivant dans l'offre disponible ;

La MDPH, dans l'exercice de sa fonction «d'assemblage» des interventions, doit pouvoir bénéficier de l'appui des autres pouvoirs publics et des opérateurs impliqués, ce qui pourra impliquer, le cas échéant, de transformer en profondeur ses méthodes de travail.

La réponse accompagnée pour tous appelle par ailleurs une réponse préventive visant, par des modifications structurelles de l'offre de prise en charge et d'accompagnement, à limiter la possibilité des ruptures de parcours. Cela implique :

- Une réorganisation de l'offre afin qu'elle ne propose plus simplement des places mais des réponses qui soient globales et coordonnées ;

- La définition d'une gouvernance permettant :

- ✓ D'une part, la mise en cohérence des politiques et stratégies des acteurs institutionnels impliqués dans des politiques en faveur des personnes en situation de handicap ;
- ✓ Et d'autre part, la mise en place de concertations territoriales où les opérateurs des champs scolaire, sanitaire, social et médico-social pourront convenir de modalités d'organisation partagées ;

La mise en place de cette démarche et de cette organisation reposent également sur les axes d'orientation du schéma départemental de l'autonomie, conduit par le Conseil départemental, et du Programme Régional de santé, conduit par l'Agence Régionale de Santé.

Cette démarche renforce le rôle de la MDPH en qualité « d'assembleur » au service de la personne avec un processus d'orientation rénové et la mise en place expérimentale d'un dispositif de simplification administrative (dérogations réglementaires et tarifaires sur la durée des orientations, mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance...).

↳ Objectif 2 relatif au déploiement du Système d'Information harmonisé :

Il s'agit de mettre en place un système d'information commun à toutes les MDPH contribuant à améliorer la qualité du service rendu aux usagers par l'harmonisation des pratiques professionnelles et à faciliter le pilotage national et local. Il permettra également d'améliorer la connaissance des besoins des personnes en situation de handicap et des réponses apportées ;

Enjeu 4 Améliorer l'autonomie des personnes âgées
et des personnes en situation de handicap

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer l'autonomie des personnes
handicapées : répondre aux besoins
et favoriser l'accès aux droits

POLITIQUE
Personnes
handicapées,
et MDPH

ACTIVITÉS COURANTES 2019 :

↳ **Objectif 3 portant sur le déploiement de
« Via Trajectoire » :**

Le dispositif « Via Trajectoire Handicap » s'inscrit dans le projet d'harmonisation des Systèmes d'Information des MDPH en intégrant un volet relatif au suivi de toutes les orientations en établissement et service médico-social (ESMS) soumises à la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son objectif est d'améliorer la connaissance de l'offre proposée en temps réel dans le département, de faciliter et fluidifier le parcours de l'utilisateur et de disposer d'une banque d'information à des fins d'analyse opérationnelle et prospective des besoins. En 2018, des formations de tous les professionnels de la MDPH et de ESMS avaient été organisées dans ce but ;

↳ **Objectif 4 relatif aux mesures de simplification
dans le champ du handicap :**

Application d'un décret portant sur diverses mesures de simplification au bénéfice des personnes handicapées et des maisons départementales des personnes handicapées et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 : il permet l'allongement de la durée maximale d'attribution de certains droits pour les personnes handicapées ainsi que leur attribution sans limitation de durée pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement. Cette avancée évite des démarches pénibles aux bénéficiaires et allège la charge administrative des MDPH ;

Enjeu 4 Améliorer l'autonomie des personnes âgées
et des personnes en situation de handicap

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer l'autonomie des personnes
handicapées : répondre aux besoins
et favoriser l'accès aux droits

POLITIQUE
Personnes
handicapées,
et MDPH

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 :

↳ **Projet 1 : mise en place du Comité Technique Départemental :**

Composé avec l'ensemble des acteurs suivants : CD 37, ARS, CARSAT, CPAM, CAF, Éducation Nationale, Associations gestionnaires d'ESMS, Représentants des usagers, ...

L'objectif de cette instance est d'organiser la mise en œuvre de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT), notamment à partir du suivi du plan d'action départemental, sa révision, son évaluation, et de fixer les priorités d'actions et les chantiers à mener au regard des quatre axes qui composent cette démarche ;

↳ **Projet 2 : favoriser la mise en place du dispositif DITEP** dédié à la prise en compte des pathologies particulières qui empêchent un enfant ou un adolescent de pouvoir supporter les contraintes liées à l'éducation, à l'enseignement et aux soins. Il a pour mission, à partir d'une intervention interdisciplinaire à visée soignante, d'amener chaque jeune, considéré dans sa singularité, à effectuer progressivement un travail d'ordre psychique qui lui permettra de lever les obstacles qui limitent sa participation sociale ; en particulier en mettant en place des outils de collaboration pour faciliter son parcours comme usager ;

↳ **Projet 3 : mise en place d'une instance de concertation** pour définir de manière collective le cadre dérogatoire de prise en charge des personnes handicapées par les établissements dans le cadre de la démarche RAPT (besoins et modalités) avec l'ARS, le Conseil départemental, la CPAM et l'Éducation Nationale ;

↳ **Projet 4 relatif au déploiement du Système d'Information (SI) Harmonisé** : en 2018, la MDPH et le Conseil départemental ont initié le développement du palier 1, étape du déploiement du SI Harmonisé conduisant à la mise en place d'un comité de pilotage. Le SI Harmonisé fera l'objet d'un déploiement opérationnel en mai 2019 ;

↳ **Projet 5 concernant le dispositif « Via Trajectoire »** : en 2019, l'objectif sera de définir avec l'ensemble des établissements et services médico-sociaux (ESMS) les critères relatifs aux priorités d'admission. Des référents MDPH seront désignés avec pour missions :

- de s'assurer du bon fonctionnement et de favoriser le processus de dialogue et les bonnes pratiques des ESMS en matière de gestion des entrées et des sorties des usagers ;
- et de maintenir l'animation et la coordination territoriale entre le Département, la MDPH, les ESMS, l'ARS, ...

Enjeu 5 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Mettre en place toutes les conditions pour un retour effectif à l'emploi

POLITIQUE

Personnes en difficultés et logement

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif de nombre de contrats de travail signés dans le cadre des opérations d'orientation vers les secteurs en tension** : ces opérations à destination des publics éloignés de l'emploi seront adaptées en 2019. Elles porteront notamment sur le secteur de l'aide à la personne. Ces initiatives départementales sont coproduites avec les entreprises et Pôle emploi. L'ambition est de parvenir à un taux de retour à l'emploi de 35 % et de 15 % pour les entrées en formation ;

↳ **Objectif d'heures d'insertion induites par la mobilisation de la clause d'insertion dans les marchés publics de notre collectivité et dans ceux des différents maîtres d'ouvrage publics du département** :

- Objectif de 60 000 heures d'insertion réalisées au titre de la clause d'insertion dans les marchés publics ;

- Suite à la mise en œuvre fin 2018 de la clause d'insertion dans le cadre du marché relatif au déploiement du très haut débit en fibre optique, objectif de 10 à 12 000 heures d'insertion par an à compter de 2019 ;

↳ **Objectifs en matière d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA** : cet accompagnement est réalisé soit en interne par les services départementaux soit par des prestataires externes. Les objectifs pour 2019 sont les suivants :

- 6 515 places d'accompagnement réparties en gros de la manière suivante : environ 2 000 places en interne et 4 500 places en externe ;

- Le taux d'occupation des places d'accompagnement réalisé par des prestataires externes doit atteindre 90 % ;

- Le taux moyen de retour à l'emploi pour l'accompagnement assuré par les prestataires externes est fixé à 25 % ;

↳ **Objectifs relatifs aux obstacles à un retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA (garde d'enfants en bas-âge)** : Le Département va continuer de financer 57 places de crèches pour les bénéficiaires du RSA. Pour 2019, il se fixe comme objectif un taux d'occupation de 100 % des places ainsi financées ;

↳ **Objectif relatif aux immersions en entreprises** : 2017 a été l'année d'expérimentation des périodes de mises en situation en milieu professionnel (PMSMP) en entreprises, ou dans les services départementaux, pour les bénéficiaires du RSA. En 2018, il y a eu 58 prescriptions de PMSMP. Pour 2019, l'objectif visé est de 80 prescriptions de PMSMP ;

↳ **Objectif relatif au réseau Atout parrainage 37** : ce dispositif expérimenté avec succès depuis trois ans sur les territoires du Val d'Amboise et du Castelrenaudais a été progressivement étendu à Touraine Est Vallée et au Lochois en 2017, puis au Ridellois et au Chinonais en 2018. Il permet, grâce à l'accompagnement de chefs d'entreprise ou de cadres dirigeants, de faciliter l'accès à un emploi ou à une formation. En 2019, l'objectif est de viser 60 mises en relation de parrainage.

Enjeu 5 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

POLITIQUE

Personnes en difficultés et logement

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Mettre en place toutes les conditions pour un retour effectif à l'emploi

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

↳ **Projet 1 relatif à la poursuite du développement de JobTouraine :** Au 31 décembre 2018, la plateforme totalisait 8 126 inscrits, dont 495 entreprises, 3 658 CV en ligne, 2 706 emplois proposés. 2018 a validé l'expérimentation et affirmé un nouveau service public local avec le lancement de l'application mobile et le passage à la version 3.0 au mois de juin. 2 indicateurs témoignent du service rendu : 95 % des recruteurs sont satisfaits et 20 % des bénéficiaires du RSA inscrits sur la plateforme ont retrouvé une activité.

Pour 2019, il s'agira de devenir la plateforme de l'emploi local, et :

- d'accroître le nombre de bénéficiaires du RSA inscrits ;
- de développer l'offre de services auprès des entreprises et demandeurs d'emploi ;
- de faire vivre la communauté JobTouraine.FR (newsletter, compte Facebook...) ;
- de conforter l'ancrage dans les territoires par la signature de convention de partenariat avec les EPCI.

↳ **Projet 2 relatif à la mise en œuvre d'un appel d'offres garantie d'activité :** Dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée entre l'Etat et le Département, le Département lancera un appel d'offres garantie d'activité.

L'ambition est de créer de nouvelles solutions d'accompagnement destinées aux bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Référentiel : Une mission confiée à Frédéric Bierry doit produire un protocole national État/ADF visant à définir les attendus de ces appels d'offres. Ceux-ci pourront notamment prévoir un recours accru à l'accompagnement collectif, un recours plus fréquent à des mises en situation professionnelle et un accompagnement vers le travail indépendant.



Enjeu 5 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

POLITIQUE
Personnes en
difficultés et
logement

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Coordonner les dispositifs
et responsabiliser les acteurs de l'insertion

ACTIVITÉS COURANTES 2019

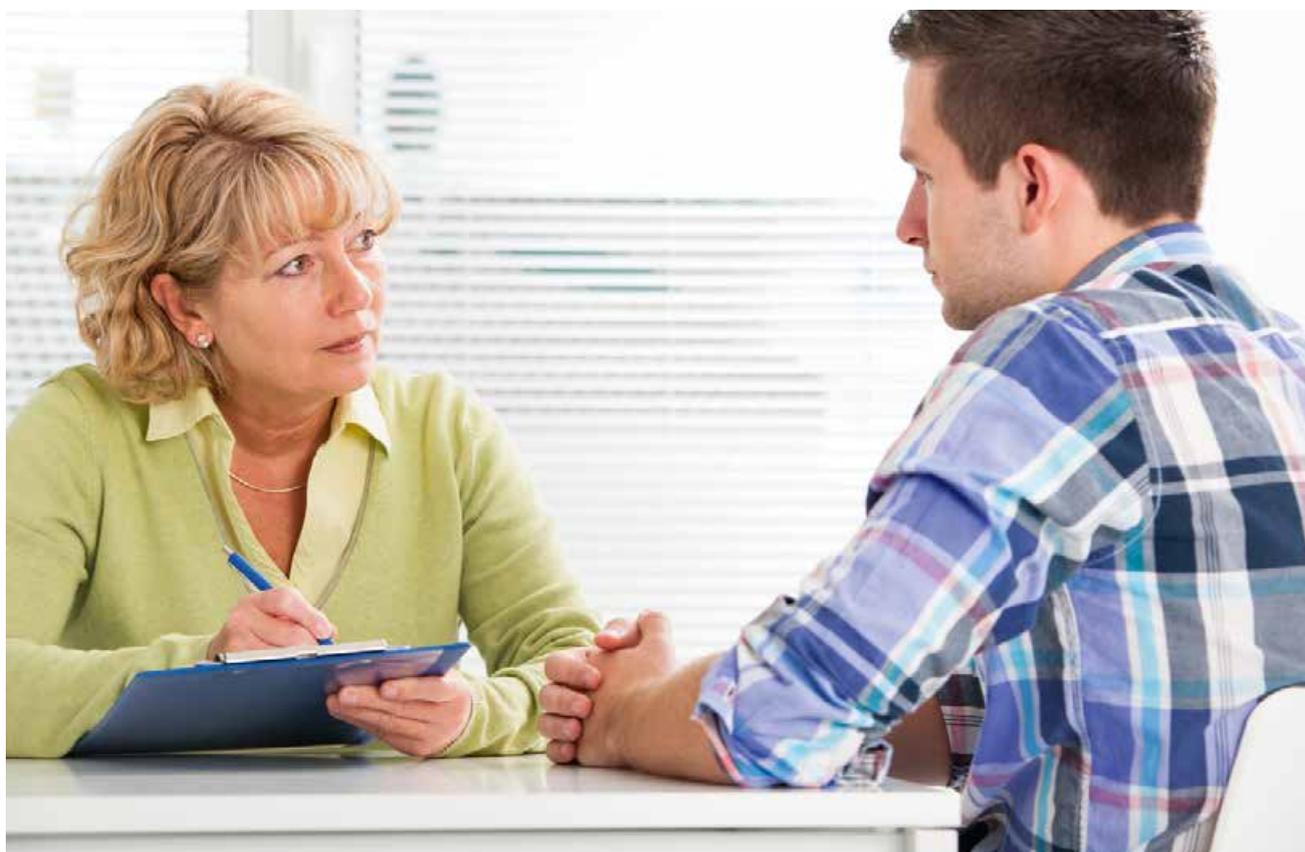
↳ **Objectifs en matière d'accompagnement des bénéficiaires RSA** : en 2019, il s'agira d'améliorer, en lien avec l'appui au processus d'orientation dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté :

- Le délai moyen de 54 jours entre la création du dossier dans Génésis et la date du premier rendez-vous au bilan diagnostic orientation (donnée 2018);
- Le taux de présence de 50 % au bilan diagnostic orientation ;

↳ **Objectifs en matière de gestion du RSA** :

Il s'agira d'améliorer :

- Le taux d'indus détectés au regard du montant d'allocation versé, soit 6,8 % en 2017 ;
- La prévention de la fraude au regard du montant d'allocation versé, soit 2 % en 2017.



Enjeu 5 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

POLITIQUE
Personnes en
difficultés et
logement

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Coordonner les dispositifs et responsabiliser les acteurs de l'insertion

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 :



Innovations

↳ **Projet innovant 1 relatif à l'amélioration de l'efficacité du dispositif départemental d'insertion :**

La politique d'insertion départementale doit s'adapter régulièrement à l'évolution des besoins des publics, du contexte national et départemental et des ressources partenariales mobilisables dans les différents bassins de vie du département. Depuis plusieurs années, par une interrogation permanente, toutes les voies d'amélioration de l'efficacité du dispositif ont été recherchées. Pour autant, la performance du dispositif d'insertion reste encore largement perfectible. L'enjeu du projet innovant engagé en 2018 et qui rentrera dans sa phase de mise en œuvre en 2019 est d'améliorer cette performance en termes d'accès et de partage de l'information, de délais de traitement, de coût administratif et de pilotage du dispositif via un système d'information simple et performant.

Ce nouvel outil, en cours de développement et intitulé "Parcours", sera articulé avec Job Touraine et permettra de disposer en temps réel des informations nécessaires pour la supervision, l'animation et le contrôle du dispositif.

En totale adéquation avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'ambition est double : réorganiser un service public à l'échelle départementale et responsabiliser les acteurs, en renforçant le pouvoir d'agir des personnes accompagnées et des référents.

Ce défi managérial a été engagé au dernier trimestre de l'année 2018 et se poursuivra pour une finalisation en 2019 et un déploiement total au 1^{er} janvier 2020. La démarche s'appuie sur les acquis, les exigences déjà à l'œuvre et la

maturité des équipes insertion. Elle fédère et mobilise l'ensemble des acteurs autour du sens de la mission de service public et accompagnera la transformation des métiers et des missions des agents.

Les résultats attendus sont :

- une plus grande efficacité du dispositif ;
- un meilleur service aux usagers ;
- des délais ramenés à quelques minutes pour le positionnement des bénéficiaires du RSA ;
- une optimisation des ressources (humaines, financières, techniques...);
- un pilotage et une évaluation renforcés ;
- un taux de sortie du RSA sensiblement amélioré et une diminution du montant de l'allocation RSA (associé à Job Touraine) ;
- des gains de productivité.

↳ **Projet 2 : appui au processus d'orientation :**

Dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée entre l'État et le Département, le Département instaurera de nouvelles modalités d'orientation des bénéficiaires du RSA.

L'objectif fixé est de réduire les délais d'orientation des allocataires du revenu de solidarité active (délai d'un mois à partir de l'instruction de la demande), d'améliorer la qualité de cette orientation et le parcours de l'allocataire. **Cette démarche sera fortement reliée à l'outil "Parcours".**

Référentiel : une mission confiée à Frédéric Bierry rendra ses conclusions au début de l'année 2019. Les indicateurs nationaux ne sont pas encore validés.

Enjeu 5 Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA

POLITIQUE
Personnes en
difficultés et
logement

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Aider toute personne ou famille éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent, s'y maintenir et disposer des fournitures d'Énergies

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ Objectifs relatifs aux dispositifs d'accès et de maintien dans le logement :

L'un des objectifs sera de maîtriser le nombre des aides et stabiliser la dépense du dispositif :

- Nombre de dossiers d'accès au logement : objectif de 1600 (pour 2000 prestations examinées). Données 2018 : 1336 (pour 1695 prestations examinées) ;
- Nombre de dossiers de maintien dans le logement : objectifs de 800 dossiers examinés (contre 658 en 2018) et 600 aides accordées (contre 339 en 2018) ;
- Nombre d'impayés de factures d'énergie, d'eau, de téléphone : objectif de 3200 dossiers étudiés pour 2500 aides accordées contre 2931 dossiers étudiés et 2080 aides accordées en 2018.

↳ Objectifs relatifs à la lutte contre la précarité énergétique :

Menée à travers des actions de prévention et des visites de l'appartement pédagogique temporaire, installé à Amboise en 2019, la lutte contre la précarité énergétique s'appuie sur le réseau des référents précarité énergétique développé dans les Maisons Départementales des Solidarités. Les objectifs pour 2019 sont :

- 180 visites conseil aux éco gestes et suivis individualisés (149 en 2018) ;
- 380 visites de l'appartement pédagogique (374 en 2018) ;
- 4 journées de formation auprès des professionnels (2 en 2018).



Enjeu 5 Favoriser le retour
à l'emploi des bénéficiaires du RSA

POLITIQUE
Personnes en
difficultés et
logement

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Aider toute personne ou famille éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent, s'y maintenir et disposer des fournitures d'Energies

PRINCIPAL PROJET DE L'ANNÉE 2019 :

↳ **Projet relatif au transfert de la compétence Fonds de Solidarité Logement (FSL) à Tours Métropole Val de Loire :**

Par délibération du 13 juillet 2017, le département a délégué des compétences sociales à Tours Métropole, indispensables à l'évolution de son statut. Le Fonds de Solidarité Logement, qui relève de ces compétences déléguées, fera l'objet d'un transfert vers la métropole au 1^{er} janvier 2020. L'année 2019 sera mise à profit pour préparer ce transfert dans les meilleures conditions, notamment dans ses aspects de gouvernance et de cohérence territoriale, informatique, ressources humaines et charges transférables.



Enjeu 6 Améliorer la politique de la petite enfance et de l'enfance

Contexte : en 2018, le Conseil départemental a engagé la mise en œuvre de son nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfant et de la famille 2018-2022. Il porte trois ambitions majeures, sur lesquelles s'appuient l'ensemble des actions proposées dans ce document :

- Favoriser la place de l'enfant dans sa famille en renforçant l'offre de prévention et de protection à domicile ;
- Déployer une politique plus qualitative : application intégrale de la législation, diagnostics étayés, réponses individualisées, familles mobilisées et impliquées, anticipation des fins de mesures ;
- Renforcer l'approche partenariale au travers d'une responsabilité partagée sur l'ensemble des champs.



Enjeu 6 Améliorer la politique de la petite enfance et de l'enfance

POLITIQUE
Petite enfance,
enfance et
famille et IDEF

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Soutenir une politique de prévention diversifiée dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif relatif au traitement des informations préoccupantes (IP) :**

- En 2018 : 1 540 IP ont été traitées représentant 1259 familles et 1932 enfants distincts; en augmentation de 11% par rapport à 2017 (1384 IP traitées) ;
- 2019 sera consacrée aux travaux déjà engagés pour mettre en œuvre une organisation efficiente de l'évaluation des IP ;

↳ **Objectifs relatifs à l'activité des éducateurs de prévention spécialisée :**

- En 2018, cette activité s'est traduite par :
 - ✓ 4675 heures de présence effective dans les quartiers : 614 jeunes et leurs familles ont ainsi pu être accompagnés dans la résolution des problèmes liés à la scolarité, l'insertion sociale et professionnelle, la santé, la justice... ;
 - ✓ 3415 heures consacrées à la création d'un lien de confiance avec un public en grande difficulté : chantiers éducatifs, mini-séjours, sorties culturelles et sportives, actions de prévention dans les établissements scolaires ;
- Pour 2019, les objectifs sont de maintenir un niveau de présence éducative au moins égal à celui de 2018 auprès des publics en voie de marginalisation sur l'ensemble des quartiers d'intervention de l'équipe de prévention spécialisée du Conseil départemental.

↳ **Objectif relatif au service d'accueil de jour jeunes enfants et parents (SAJJE) :**

- Le premier objectif sera de maintenir un taux d'occupation à hauteur de 100% tout en garantissant la diversification des publics (familles n'ayant pas forcément déjà faits l'objet

d'un suivi social, ou enfants porteurs de handicap précoce) ;

- Le second objectif sera de développer le service en milieu rural en organisant des antennes itinérantes dans les territoires ruraux (Grand-Ouest, Sud-Est, Nord-Est) ;
- Le troisième objectif sera de positionner le SAJJE comme pôle ressource pour les professionnels et les partenaires et de soutenir le réseau des professionnels et des partenaires en s'appuyant sur les compétences spécifiques dans le domaine de la prévention et le soutien à la parentalité précoce dans le cadre du plan pauvreté ;

↳ **Objectifs relatifs au centre maternel et parental Sésame :**

- Maintien du dispositif d'accueil de 2 couples dans les 2 appartements dédiés en continu au Centre maternel et parental Sésame (loi du 14 mars 2016) ;
- En raison de la hausse de la demande de suivis extérieurs, et en fonction des moyens financiers et matériels alloués, un autre objectif sera de proposer une augmentation des suivis extérieurs utilisant la plateforme du Sésame afin d'accompagner les familles dans leurs lieux de vie habituels ;

↳ **Objectif relatif au dispositif de soutien aux assistants familiaux (DSAF) :**

Pour 2019, l'objectif sera de maintenir puis de développer le nombre de suivis en file active (5 suivis actuellement) en partenariat avec l'association Enfance et Plurielle pour la tranche d'âge 6-16 ans, mais également pour les jeunes enfants présentant des troubles de manière précoce.

Enjeu 6 Améliorer la politique de la petite enfance et de l'enfance

POLITIQUE
Petite enfance,
enfance et
famille et IDEF

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Soutenir une politique de prévention diversifiée dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

↳ **Projet 1 portant sur l'observatoire** : relancer l'observatoire pour en faire un véritable outil de pilotage de la politique de prévention et de protection de l'enfance ;

↳ **Projet 2 : mise en œuvre d'un avenant à la convention de partenariat entre le Conseil départemental et les associations gestionnaires de TISF** (Techniciens en Intervention Sociale et Familiale) permettant l'organisation de visite encadrées parents/enfants en lieux neutres ;

↳ **Projet 3 : mise en place d'une formation au référentiel d'évaluation CREAI** pour les agents concernés par le traitement des informations préoccupantes. Utilisation et généralisation dans un second temps de l'outil unique « rapport d'évaluation » des informations préoccupantes ;

↳ **Projet 4 concernant la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)**: poursuivre la communication externe sur la CRIP auprès des professionnels en lien avec la prise en charge des enfants en accueil collectif (colonies, centres de loisirs, RAM...).



Enjeu 6 Améliorer la politique de la petite enfance et de l'enfance

POLITIQUE
Petite enfance,
enfance et
famille et IDEF

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer la qualité de la prise en charge des mineurs accueillis

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif relatif à l'accueil familial :**

- En 2018, 31 nouveaux assistants familiaux ont été recrutés, ce qui représente 43 places d'accueil familial au bénéfice des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Pour 2019, l'objectif sera de poursuivre la même dynamique de recrutement d'assistants familiaux : 40 recrutements envisagés pour une capacité d'accueil de 55 places. En outre, l'amélioration de la prise en charge des mineurs accueillis chez les assistants familiaux passant par une professionnalisation accrue du métier, il est prévu de relancer les formations complémentaires portant notamment sur les prises en charge adaptées aux situations complexes ;

↳ **Objectifs relatifs à l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) :**

- En 2018, 1 876 jeunes migrants ont été accueillis par les services départementaux contre 553 en 2017 et 269 en 2016, soit une progression de 597,4 % par rapport à 2016 ;
- Pour 2019, l'objectif majeur fixé dans ce domaine est une fluidification du délai d'évaluation ;
- Les deux appels à projets lancés en 2018 ont permis de créer 250 places d'hébergement et de suivi socio-éducatif des MNA. La gestion de leur taux d'occupation devra être optimisée en 2019, en raison du nombre important de jeunes atteignant leur majorité, soit 110 jeunes, au cours de l'année ;

↳ **Objectifs relatifs au développement des Tiers Dignes de Confiance :**

Les mesures impliquant des Tiers Dignes de Confiance permettent de confier un mineur à son environnement familial afin d'éviter les ruptures qu'engendre un placement. Pour 2019, deux objectifs sont fixés dans ce domaine :

- Doubler le nombre des mesures impliquant des Tiers Dignes de Confiance pour passer d'une trentaine de situations en moyenne en 2018 à plus de 60 en moyenne en 2019 ;
- Modifier la gestion administrative de ces situations et procéder à la nomination d'un référent éducatif dédié ;

↳ **Objectifs relatifs à la mise en œuvre progressive des appels à projets entre 2019 et 2020 avec une augmentation globale des mesures :**

- Action éducative en milieu ouvert (AEMO) : de 613 à 533 situations ;
- Action éducative en milieu ouvert renforcée (AEMOR) : de 125 à 200 situations ;
- Action éducative à domicile intensive (AEDI) : de 6 à 40 situations ;
- Placement éducatif à domicile (PEAD) : de 46 à 130 situations ;

↳ **Objectifs relatifs à l'hébergement et à l'accueil de jour :**

l'appel à projets prévoit à terme une adaptation du dispositif d'hébergement pour aboutir in fine à une légère baisse des places d'hébergement classique (279 à 264) et à une augmentation des places de semi-autonomie (73 à 80) et des places pour des mineurs au suivi complexe (76 à 86) ;

↳ **Objectifs relatifs à la prise en charge des enfants par l'IDEF et à la capacité d'accueil de son pôle d'accueil familial :**

en 2019, l'objectif sera de recruter 2 ou 3 assistants familiaux afin de garantir une capacité d'accueil de 30 places dont 20 places pour la mission accueil, évaluation et orientation, notamment en urgence, et de pouvoir assurer des accueils séquentiels pour le foyer de l'enfance.

Enjeu 6 Améliorer la politique de la petite enfance et de l'enfance

POLITIQUE
Petite enfance,
enfance et
famille et IDEF

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer la qualité de la prise en charge des mineurs accueillis

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 :

↳ **Projet 1** : le schéma de prévention et de protection de l'enfant et de la famille 2018 - 2022 prévoit un aménagement territorial, qualitatif et quantitatif de l'offre d'accompagnement et d'hébergement du dispositif au bénéfice des mineurs. L'année 2019 sera consacrée au pilotage et à la mise en œuvre concrète et harmonisée sur l'ensemble du département des appels à projets qui concrétisent cette action du schéma : Action Éducative à Domicile Intensive (AEDI), Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) classique et renforcée, Placement Éducatif à Domicile (PEAD), Hébergement et Accueil de Jour ;

↳ **Projet 2** : généralisation de la démarche Projet Pour l'Enfant (PPE) à l'ensemble des mesures d'aide sociale à l'enfance dans l'objectif de garantir et de sécuriser les parcours des mineurs en positionnant l'enfant au cœur du dispositif pour éviter les ruptures de parcours ;

↳ **Projet 3** : en 2019, à côté de son activité en matière d'accueil, d'évaluation et d'orientation, notamment en urgence, l'IDEF conduira, avec le concours du cabinet EQR-MAZARD, la refonte du projet de service des quatre unités du foyer de l'enfance en cohérence avec l'évolution du public accueilli ;

↳ **Projet 4** : renforcer l'équipe du pôle accueil familial de la direction de la prévention et de la protection de l'enfant et de la famille (DPPEF) dans l'objectif de fournir un meilleur accompagnement professionnel des assistants familiaux pour prévenir leur épuisement professionnel et maintenir un accueil de qualité ;

↳ **Projet 5** : centraliser au niveau du pôle accueil familial de la DPPEF le dispositif de gestion des congés des assistants familiaux afin de simplifier les circuits des documents administratifs, de

gagner en efficacité dans le traitement des demandes et ainsi de limiter la charge de travail des référents enfants confiés dans les territoires ;

↳ **Projet 6** portant sur le renforcement et la coordination de la prise en charge des mineurs non accompagnés avec les différents opérateurs de leur prise en charge ;

↳ **Projet 7** relatif à la mise en œuvre du décret concernant la réalisation d'un bilan de santé pendant la mise à l'abri des mineurs non accompagnés ;

↳ **Projet 8** portant sur la prévention des sorties sèches des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance : dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, il s'agit d'éviter la rupture brutale de prise en charge qui survient au moment où les jeunes atteignent l'âge de la majorité. Pour le Département, cela signifie accompagner mieux et plus de jeunes, à travers notamment une meilleure articulation entre les dispositifs existants et en informant les jeunes concernés de l'existence des dispositifs qui peuvent les aider à gérer cette transition.

Enjeu 6 Améliorer la politique de la petite enfance et de l'enfance

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Recentrer et promouvoir les actions départementales en matière de petite enfance et d'adoption

POLITIQUE
Petite enfance,
enfance et
famille et IDEF

ACTIVITÉS COURANTES 2019 :

↳ **Objectif relatif au délai de traitement des demandes d'agrément :**

- En 2018 : 480 nouveaux dossiers d'agrément ont été instruits, 352 agréments ont été accordés, 39 retirés portant à 4 642 le nombre des assistants maternels et à 495 celui des assistants familiaux exerçant dans le département ;
- Pour 2019, l'objectif sera de se tenir au respect strict du délai légal de 3 mois maximum pour l'instruction d'une demande d'agrément ;

↳ **Objectif relatif à l'amélioration du suivi de la pratique professionnelle des assistants maternels et familiaux :** réaliser un meilleur suivi des assistants maternels agréés par l'équipe dédiée ;

↳ **Objectif relatif à la promotion des métiers d'assistants maternels et d'assistants familiaux** via l'organisation de réunions d'information : assurer au minimum 5 réunions concernant les assistants maternels et 2 réunions concernant les assistants familiaux ;

↳ **Objectif relatif aux relais assistants maternels (RAM) :** les 41 RAM (Relais Assistants Maternels) sont désormais associés aux réunions d'information en direction des candidats au métier d'assistant maternel. L'objectif 2019 vise à mobiliser davantage les RAM sur la formation obligatoire de ces professionnels ;

↳ **Objectifs relatifs aux visites à domicile, aux consultations de pédiatrie préventive et aux bilans de santé :**

L'objectif de 2019 sera de maintenir le même niveau d'activité qu'en 2018, c'est-à-dire :

- Un peu plus de 2 000 visites à domicile assurées par les sages-femmes dans le cadre du suivi périnatal ;
- Près de 6 000 visites à domicile assurées par les puéricultrices dans le cadre du suivi post-natal ;
- Un peu plus de 2 500 enfants examinés lors de quelques 900 consultations de pédiatrie préventive et un peu plus de 4 000 enfants vus lors de plus de 800 séances de bilans de santé ;

↳ **Objectifs en matière de structures d'accueil de la petite enfance :** 133 établissements d'accueil du jeune enfant bénéficient d'une autorisation d'ouverture et de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil départemental pour 3 283 places d'accueil. Pour 2019, il est prévu de maintenir le niveau de sécurisation de la procédure d'instruction des demandes de création, modification et extension des structures ;

↳ **Objectifs concernant la production et l'exploitation de données :** pour 2019, les objectifs sont :

- La remontée de données à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance conformément à ce que prescrit la loi du 16 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;
- La réactualisation déjà engagée des grilles statistiques relatives aux activités de la protection maternelle et infantile : il s'agit de déterminer les indicateurs pertinents et facilement interprétables, qui permettront à la fois d'apprécier le travail mené par la protection maternelle et infantile en matière de prévention et de protection de l'enfance, de mesurer l'activité des professionnels, et d'améliorer les connaissances en matière de petite enfance.

Enjeu 6 Améliorer la politique de la petite enfance et de l'enfance

POLITIQUE
Petite enfance,
enfance et
famille et IDEF

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Recentrer et promouvoir les actions départementales en matière de petite enfance et d'adoption

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 :

↳ **Projet 1** portant sur la mise en œuvre du décret du 23 octobre 2018 **relatif à la formation obligatoire des assistants maternels** : ce décret augmente le nombre d'heures dédiées à la première partie de la formation avant accueil (passant de 60 à 80 h) et instaure une évaluation des connaissances. Cette évolution réglementaire nécessite de revoir l'organisation du dispositif de formation de ces professionnels ;

↳ **Projet 2** relatif à la création d'un **dispositif itinérant de consultation de PMI et de planification familiale en zone rurale** : prévu dans le cadre de la contractualisation relative à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans le but de garantir un accès aux soins pour tous et de maintenir une offre satisfaisante de service public pour les territoires ruraux ;

↳ **Projet 3** relatif à l'**accompagnement des familles vulnérables accueillant un nouveau-né** : mise en

place de visites à domicile post-natales par les sages-femmes et les puéricultrices du département pour améliorer l'accompagnement des familles vulnérables ;

↳ **Projet 4** concernant les **porteurs de projets petite enfance** : développer l'accompagnement des porteurs de projets pour les ouvertures de structures d'accueil collectifs de la petite enfance en créant un guide départemental des établissements d'accueil des jeunes enfants ;

↳ **Projet 5** : engager une réflexion avec les **gestionnaires d'établissements sur l'éco-nettoyage dans les structures d'accueil afin d'améliorer la démarche qualité** ;

↳ **Projet 6** : travailler avec la CAF à la conception du **nouveau schéma départemental de soutien aux familles**.



Enjeu 7 Renforcer la territorialisation de nos politiques sociales

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Apporter une réponse sociale rapide et de proximité à l'ensemble des personnes en difficultés

ACTIVITÉS COURANTES 2019 :

↳ Objectifs relatifs à l'accueil téléphonique et physique des personnes dans les MDS :

- En 2018, 70 245 personnes ont été accueillies physiquement et 253 000 appels téléphoniques ont été reçus dans l'ensemble des MDS ;
- Pour 2019, les objectifs seront de garantir un accueil physique de qualité et d'améliorer encore le taux de réponse aux appels téléphoniques ;

↳ Objectif relatif aux chèques accompagnement personnalisés (CAP) :

- En 2018, 6 594 chèques ont été distribués sur l'ensemble du territoire. La consommation des CAP s'est élevée à la somme de 68.000 € pour un budget initial de 75.000 € soit un taux de consommation de l'enveloppe de 91% ;
- Pour 2019, l'objectif sera d'atteindre un taux de consommation de l'enveloppe dédiée aux CAP de l'ordre de 95% ;

↳ Objectif relatif à l'activité des assistants sociaux (AS) et des conseillers en économie sociale et familiale (CESF) : l'objectif sera de maintenir le même niveau d'activité qu'en 2018 où les AS et les CESF avaient assuré près de 60 000 rencontres avec 20 000 ménages en difficultés pour des motifs variés (surendettement, violences faites aux femmes, ...).



Enjeu 7 Renforcer la territorialisation
de nos politiques sociales

POLITIQUE
Action sociale
et solidarités

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Apporter une réponse sociale rapide et de proximité à l'ensemble des personnes en difficultés

PRINCIPAUX PROJETS 2019 :

↳ **Projet 1** : inscrire l'action du Département en cohérence avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en matière d'accès aux droits et de lutte contre le non recours en garantissant l'accueil social inconditionnel au plus près des usagers.

Pour atteindre cet objectif, le Département a déjà organisé le maillage serré de son territoire avec ses 22 MDS et ses 131 lieux d'accueil de proximité. Pour 2019, l'enjeu sera de rechercher la complémentarité de ce dispositif avec ceux des acteurs en charge de l'accueil social (MSAP, CIAS, CCAS...);

↳ **Projet 2 : expérimenter la référence de parcours**, inscrite dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, pour les situations complexes afin d'assurer un accompagnement global en lien avec l'ensemble des partenaires ;

↳ **Projet 3 : mise en œuvre d'un Conseil Local en Travail Social et Développement Social**, co-piloté avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher, dont l'objectif sera de contribuer à la réflexion sur le travail et le développement social, dans une perspective interprofessionnelle et partenariale ;

↳ **Projet 4 relatif à l'informatisation de l'action sociale** : en lien avec les travaux pilotés dans le cadre de la politique insertion et contractualisés dans le Plan pauvreté, l'enjeu est d'étendre le déploiement d'un outil informatique unique auprès des professionnels pour fluidifier et améliorer l'accompagnement des usagers. Ce chantier, lancé en 2019 s'inscrit dans la stratégie digitale de la collectivité ;

↳ **Projet 5 relatif à la formation des travailleurs sociaux** : face à l'évolution des personnes accompagnées et des problèmes auxquels elles sont confrontées, il s'agit de permettre aux agents d'accueil et aux travailleurs sociaux et médico-sociaux d'actualiser leurs connaissances. Dans cette perspective, la formation sur l'interculturalité sera reconduite et une formation portant sur les conduites addictives sera proposée sur le Territoire Tours Sud Loire ;

↳ **Projet 6 : déploiement auprès des professionnels des pôles action sociale de l'outil d'accompagnement social des publics « MEMO »** basé sur les principes de l'ECONOVIE.

Enjeu 7 Renforcer la territorialisation
de nos politiques sociales

POLITIQUE
Solidarités

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Organiser la déclinaison territoriale des politiques sociales et le développement d'une dynamique partenariale pour mieux répondre aux besoins des usagers dans nos territoires

ACTIVITÉS COURANTES 2019 :

79

↳ Objectifs relatifs à l'évaluation des informations préoccupantes (IP) dans les territoires :

- 1 540 Informations préoccupantes ont fait l'objet d'une évaluation par les territoires en 2018 ; dont 70% de manière pluridisciplinaire ;
- L'année 2019 sera consacrée à la réorganisation de l'évaluation des IP, à la formation au référentiel CREAL et à la montée en puissance des évaluations pluridisciplinaires ;

↳ Objectifs relatifs aux actions collectives dans les territoires :

- Pour 2018, l'objectif était d'impulser une dynamique de développement des actions collectives ; objectif atteint avec la réalisation de 55 actions sur l'ensemble du Département, couvrant les champs de l'action sociale, de l'insertion et de la prévention et de la protection de l'Enfance ;

- En 2019 l'objectif prioritaire sera de mener des actions collectives en lien avec les enjeux des schémas enfance et autonomie ;

↳ Objectifs relatifs aux actions en faveur du retour à l'emploi :

↳ Les objectifs pour les territoires seront :

- Comme l'an dernier d'engager, au moins une action partenariale nouvelle en faveur du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;
- D'assurer au moins le même nombre de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) des bénéficiaires du RSA que l'an dernier soit 80 prescriptions.

Enjeu 7

Renforcer la territorialisation
de nos politiques sociales

POLITIQUE
Solidarités

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Organiser la déclinaison territoriale des politiques sociales et le développement d'une dynamique partenariale pour mieux répondre aux besoins des usagers dans nos territoires

PRINCIPAUX PROJETS 2019 :

↳ **Projet 1 : développer et déployer des actions collectives** en lien avec le schéma départemental de la prévention et de la protection de l'Enfance, notamment sur la prévention et le repérage. L'action collective « massages bébés » créée sur le territoire Tours-Nord-Loire et déployée sur Grand-Ouest sera également déployée sur le territoire Tours-Sud-Loire et Joué/St-Pierre en 2019 ;

↳ **Projet 2 : développement des partenariats avec les MSAP** et de la contractualisation avec les porteurs des 28 MSAP dans le cadre de l'enjeu d'amélioration de l'accueil social inconditionnel (cf stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté). Développement mené dans un esprit de recherche de complémentarité entre les acteurs locaux pour un accueil simplifié et lisible pour les usagers ;

↳ **Projet 3 relatif au déploiement du répertoire des acteurs sociaux** créé par le territoire de Tours-Sud-Loire : il sera adapté pour les autres territoires afin de favoriser la bonne information et la bonne orientation des publics. Il s'agira de réunir l'ensemble des acteurs sociaux concernés par l'accueil des publics sur chacun des territoires,

dans l'objectif de compiler les données pertinentes et utiles dans un répertoire fonctionnel pour l'ensemble des acteurs sociaux ;

↳ **Projet 4 portant sur la consolidation de la participation des MDS dans les réseaux des acteurs locaux** : l'articulation des différents acteurs est en effet essentielle pour assurer la cohérence des parcours des personnes mobilisant des droits sociaux et ayant recours aux services sociaux des territoires. Dans cette perspective, le partage de l'analyse des besoins sociaux, l'élaboration de projets coordonnés, la coordination des réponses, sont autant d'axes de travail à développer ;

↳ **Projet 5 portant sur la coordination avec les acteurs de terrain de la médiation numérique** pour aider les usagers dans leurs démarches administratives en ligne : à titre d'exemple, en 2018, la MDS de Saint-Avertin a expérimenté un point numérique d'accès aux droits en lien avec le CCAS. En 2019, il s'agira de définir la stratégie globale et le positionnement des MDS sur ce sujet.



ENJEU 8 : MODERNISER L'ORGANISATION ET LES PRATIQUES DE L'INSTITUTION

ENJEU 9 : CONSOLIDER NOTRE STRATÉGIE PATRIMONIALE

AXE 3 MODERNISATION ET EFFICACITÉ AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

« La modernisation n'est pas un état des choses
mais un état d'esprit »

Jean MONNET

La modernisation et l'efficacité au service de l'action publique revêtent de nombreux aspects mais ont pour objectif principal de rendre l'accès des usagers aux services publics départementaux plus simple et en meilleure résonance avec leurs besoins.

Il n'y a rien de très nouveau en cela : les juristes parlaient déjà en 1910 de la mutabilité du service public (Conseil d'État, 11 mars 1910, la Compagnie générale française des tramways) !

Aujourd'hui c'est le développement de l'administration électronique qui constitue le premier levier de la modernisation de l'action publique (téléservices, open data, systèmes d'information géographique, cloud computing, réseaux sociaux, organisation de consultations participatives, ...).

Mais ces nouveaux services numériques ne seront véritablement performants que s'ils bénéficient d'une allocation de moyens structurés en terme de ressources humaines.

C'est pourquoi, parallèlement à la réalisation de l'audit des systèmes d'information qui a débuté à l'automne 2018 et a rendu son analyse tout dernièrement (il fait ici l'objet d'une présentation : cf le document intitulé

« audit sur l'organisation de la transformation numérique du Département d'Indre-et-Loire »), il a été indispensable de travailler à la conception d'un schéma d'efficacité RH permettant de réfléchir aux moyens dédiés aux actions et aux politiques décidées par l'assemblée délibérante de notre institution.

Ce projet qui sera opérationnel dès 2019, et dont les objectifs et les modalités sont décrits dans le document annexé et intitulé « Projet Efficacité Ressources Humaines : un outil managérial au service des politiques publiques », est la véritable pierre angulaire de la réussite du chantier portant sur la modernisation et l'efficacité de l'action publique départementale.

Ces deux réflexions sont totalement imbriquées tant l'administration numérique conduit à réinterroger fondamentalement les circuits d'instruction des demandes des usagers, plus généralement les procédures et donc la plus value qu'apportent l'expertise et la technicité des agents tout au long des processus opératoires et décisionnels.

Pour autant, mener de front ces deux projets est une véritable gageure qui implique bien entendu l'encadrement

mais aussi tous les agents. Face aux questions relatives à l'organisation du travail qu'entraînent la mise en place de l'organisation numérique, ils sont amenés ensemble à repenser, et le cas échéant, à modifier leurs pratiques.

C'est pourquoi, pour mener à bien cette vaste entreprise au cours de l'année 2019, la collectivité a souhaité se faire accompagner par des cabinets de conseils extérieurs, à la fois pour

élaborer des constats objectifs, bénéficier d'un apport méthodologique expert et tirer parti de leurs connaissances d'expériences réussies dans ce domaine.

A partir de la progressive structuration interne de la collectivité requise par la mise en place de l'administration numérique, le Département s'efforcera de développer des e-services dès 2019.



Pour parvenir à ces objectifs de modernisation et de recherche d'efficacité, notre institution devra se conformer aux exigences des deux impératifs suivants :

Celui relatif à la responsabilité et à la sécurisation des données :

Les citoyens sont en effet de plus en plus soucieux de la manière dont leurs données sont utilisées. A ce titre, la loi pour une République numérique est venue consacrer en octobre 2016 un droit à l'auto-détermination informationnelle que l'on retrouve posé à l'article 1^{er} de la loi Informatique et Libertés : « toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant ».

Les nouveaux services numériques, pour qu'ils créent de la confiance auprès des administrés, doivent donc répondre aux exigences de protection des données, c'est à dire s'adosser à une politique de sécurité rigoureuse des systèmes de l'information.

C'est le sens de la mise en œuvre de l'ouverture des données publiques (l'Open Data) dans notre département : elle s'opère dans le respect strict du RGPD (Règlement général sur la protection des données) et s'appuie sur une politique de sécurisation rigoureuse de nos systèmes d'information. Cette dernière s'avère d'autant plus indispensable que le nombre de cyberattaques, y compris à destination des collectivités qui constituent d'importants gisements de données, ne cesse d'augmenter. L'audit des systèmes d'information que nous avons mentionné plus haut a d'ailleurs salué tout particulièrement la qualité de nos procédures de sécurisation.

Autre impératif, celui relatif à la mutualisation :

Mutualisation des données : c'est ainsi que la DRH a prévu de mettre à disposition des managers, dans le cadre d'un accès sécurisé et confidentiel, les données leur permettant de connaître les ressources mises à leur disposition par le biais d'un portail RH, via une

application Web autorisant la consultation des données en temps réel dès l'automne 2019. La réactivité qui est demandée aux équipes doit en effet s'accompagner d'outils tangibles permettant de l'organiser.

Mais aussi, mutualisation des pratiques, avec dans le cadre des objectifs de qualité de vie au travail, l'organisation de groupes de pairs, permettant en dehors de toute relation hiérarchique, des échanges de bonnes pratiques entre agents qui ont les mêmes métiers ou fonctions.

Ou encore mutualisation des moyens de service avec la mise en place d'un outil de gestion de notre flotte automobile permettant une meilleure utilisation des véhicules et un meilleur suivi technique.

Cet effort de mutualisation ne s'exerce pas uniquement au sein des services départementaux, il concerne également des acteurs extérieurs à notre institution mais interagissant en permanence avec elle : c'est dans cet esprit que s'opère le rapprochement avec la direction départementale des finances publiques dans le cadre du contrôle partenarial dans la logique d'une maîtrise partagée des risques.

Mais surtout la mutualisation en 2019 sera incarnée par le Laboratoire de Touraine puisque ce sera l'année de préparation de l'intégration de cette compétence au sein du GIP Innovalys qui sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2020.

Au travers de ces différents chantiers, c'est un véritable esprit de partage des informations, des pratiques et des moyens que souhaite insuffler la Direction générale adjointe chargée des Ressources : dans le cadre des moyens octroyés par l'assemblée départementale et au service des Directions métiers, ses actions et productions doivent être tournées vers les objectifs opérationnels en maintenant les principes du service public et en étant comptable de l'égalité de traitement des agents et des usagers.



Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique

POLITIQUE
Organisation

Contexte : Le développement de l'administration numérique, qui a pour ambition de fluidifier le fonctionnement des services et de les rendre accessibles à tous, ne cesse de prendre de l'ampleur. Le Département s'inscrit pleinement dans cette dynamique avec la récente création de la mission stratégie digitale.

Pour se conformer notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (application au 25 mai 2018), aux textes concernant la dématérialisation intégrale de la commande publique (à compter du 1er octobre 2018) et la généralisation de la dématérialisation des factures (à l'horizon 2020), les services du Département

(stratégie digitale, direction des systèmes d'information, archives départementales, directions des finances, des affaires juridiques, ...) travaillent ensemble à la refonte du fonctionnement de notre organisation et aussi à la mise en œuvre de différents outils qui accompagnent nécessairement cette transformation numérique.

Ainsi, à terme, les enjeux pour notre collectivité sont multiples : rénover son fonctionnement interne, renforcer sa relation avec les usagers, valoriser son capital de données et être en capacité d'accompagner cette transformation numérique sur tout le territoire.

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 RELATIFS À L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE :

↳ **Projet relatif à la dématérialisation des correspondances** : la collectivité s'est lancée dans un projet ambitieux de dématérialisation des correspondances et une première étape a été franchie en 2016 sur le périmètre des courriers réservés. Les courriers réservés parvenant à la collectivité sont depuis cette date numérisés à leur arrivée par le Service Courrier et circulent par voie électronique dans les services. Ils sont stockés dans GED TOURAINE qui permet leur suivi, une traçabilité des actions, une visualisation globale du dossier, et la gestion de droits d'accès garantissant la confidentialité. La recherche de ces correspondances est aussi facilitée.

Suite à cette expérience probante, la collectivité a souhaité étendre la dématérialisation à l'ensemble des courriers courants en utilisant GED TOURAINE. Les travaux ont été lancés dans ce sens en 2017 et des tests ont été réalisés en fin d'année avec deux services.

Malheureusement, les travaux sur la dématérialisation des courriers courants ont été suspendus durant toute l'année 2018 car les forces informatiques ont été mobilisées sur des projets réglementaires prioritaires.

Ils reprendront en 2019 avec comme objectif une mise en production progressive des différents services de la collectivité à partir de 2020.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique

POLITIQUE Organisation

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 RELATIFS À L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE :

↳ **Projet relatif au déploiement d'un outil de GED :** l'administration numérique génère des documents et des données électroniques à valeur probante et engageante, dont la conservation est nécessaire tant pour la gestion que pour la justification des droits des individus.

Le Département s'appuie sur un outil de Gestion Electronique de Documents (GED) et un ensemble d'outils méthodologiques et technologiques pour garantir la sécurité, l'authenticité et la pérennité des informations qu'il gère. La GED est déployée progressivement dans tous les services, sur la base de plans de classement construits spécifiquement, permettant d'assurer la traçabilité et l'identification des documents, mais aussi de définir leur cycle de vie dans le temps. Elle permet également un meilleur partage d'informations fiables (rapidité et simplicité d'accès) et facilite le travail à distance (par exemple dans le cadre du télétravail ou des déplacements sur le terrain des agents du Département).

Déjà opérationnelle dans le secteur social, la GED vient d'être déployée, fin d'année 2018, dans le processus comptable et les marchés publics. Elle le sera en 2019 / début 2020 dans la gestion des ressources humaines (avec la dématérialisation des dossiers individuels agents).

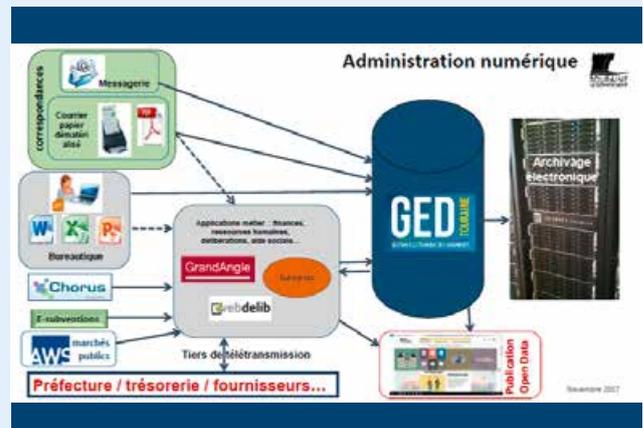
L'objectif 2019 sera de travailler sur la gouvernance et la documentation du système qui s'avèrent indispensables à de nombreux égards : établir les rôles et responsabilités, identifier les charges de travail, cibler les points problématiques en cas de défaillance, garantir la transparence et la fiabilité

des processus, valider les engagements de service et délimiter le périmètre de ces engagements, initier une démarche d'amélioration continue...

↳ **Projet relatif à la mise en place d'une gouvernance du numérique :** la collectivité a de nouvelles ambitions numériques. Pour réussir cette transformation souhaitée, les conditions incontournables de succès doivent être préalablement traitées. La mise en place d'une gouvernance et d'un système de pilotage en font naturellement partie.

Ainsi, les objectifs de 2019 sont l'instauration d'instances de gouvernance (à plusieurs niveaux), la redéfinition du portage des ambitions, de la stratégie et de l'organisation de la collectivité.

La priorisation des projets du numérique, le suivi de leur planification, la supervision du système et son amélioration continue en seront nettement améliorés.



Enjeu 8 Moderniser l'organisation
et les pratiques de l'institution

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique

POLITIQUE
Organisation

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 RELATIFS À L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE :

↳ **Projet relatif à la dématérialisation de la chaîne comptable** :

la dématérialisation de la chaîne comptable, obligatoire à partir du 1er janvier 2019 et effective depuis cette même date, a constitué une opportunité de réexaminer en profondeur nos procédures financières et de s'interroger sur leur pertinence dans un environnement devenant totalement numérique. Elle s'appuie sur l'outil de Gestion Électronique des Documents (GED), et a constitué un moyen simple de parvenir à une sécurisation des procédures comptables et des échanges de la chaîne. La numérisation des factures, leur enregistrement comptable et l'attachement des pièces justificatives au mandat ou titre correspondant permettent des gains de productivité. Loin de se résumer à une démarche technique, la dématérialisation permet de réduire les délais de paiement, réduire la consommation de papier et consommables et de valoriser le métier comptable. Cette évolution conçue en mode-projet (groupes de travail entre direction des finances, DSI, direction des archives, directions opérationnelles et stratégie digitale) a entraîné une rationalisation de l'organisation comptable : refonte de l'organigramme de la fonction comptable du Département (changement des fiches de poste, formations et professionnalisation des agents concernés), réorganisation des procédures et amélioration de la qualité comptable.

Dans ce domaine, l'année 2019 mettra l'accent sur l'accompagnement des directions et services au changement et la finalisation de la rédaction des supports documentaires (procédures, manuels utilisateurs, ...).

↳ **Projet de mutualisation de l'archivage électronique** :

l'acquisition d'un outil d'archivage électronique mutualisé par les Conseils départementaux d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, sur la base des conclusions de l'étude commanditée en 2017, a été repoussée à 2019, le Loir-et-Cher souhaitant élargir le projet à d'autres partenaires. L'objectif pour 2019 est donc le déploiement de cette solution, qui sera confiée à un tiers-hébergeur, et qui permettra de partager les coûts, les savoir-faire et les expériences dans le déploiement de la dématérialisation.

↳ **Projet de dématérialisation des arrêtés** :

pour renforcer la sécurité juridique des actes réglementaires, simplifier, centraliser et accélérer les échanges avec les partenaires de la collectivité (services de l'Etat, bénéficiaires...), il est nécessaire de produire et authentifier ces documents sous forme électronique, sous le contrôle de la direction des affaires juridiques, via le logiciel Webdelib déjà utilisé pour la préparation des délibérations. Après avoir été signés électroniquement et envoyés à la Préfecture, ils seront ensuite stockés et consultables dans la GED Touraine. En 2018, le travail accompli dans ce domaine a porté sur les circuits, les acteurs et les procédures à mettre en place. En 2019, une fois la maquette validée avec la participation de services pilotes, le cycle de vie des arrêtés réglementaires, de leur production à leur archivage, sera entièrement dématérialisé permettant ainsi une publication au fur et à mesure de leur production.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation
et les pratiques de l'institution

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique

POLITIQUE
Organisation

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 RELATIFS À L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE :

Projet relatif à la dématérialisation complète des dossiers individuels des agents :

Lors des travaux de dématérialisation des correspondances, il a été constaté que 80% des documents numérisés par le Service Courrier et à destination de la DRH concernent les agents de la collectivité. Or, ces documents doivent être classés dans leurs dossiers.

La collectivité a donc souhaité s'engager dans la dématérialisation des Dossiers Individuels Agents (DIA) et a opté pour un processus entièrement dématérialisé.

Les dossiers des agents, lorsqu'ils seront dématérialisés, seront stockés dans GED TOURAINE, dans une armoire spécialement dédiée, qui répondra aux conditions de sécurité et confidentialité voulues.

Ce projet novateur suppose de reprendre l'historique des dossiers actifs : ainsi, le stock des 2500 dossiers actuellement papier sera numérisé. Il consiste également à intégrer dans le DIAN (Dossier individuel agent numérique) la totalité des nouveaux documents qui seront reçus ou produits.

Pour conduire ce projet à bien, plusieurs opérations doivent être menées : dématérialisation des correspondances et documents reçus au format papier, insertion des mails et documents nativement numériques, classement automatique des arrêtés issus du logiciel métier SEDIT, parapheur et signature électronique, transmission à la préfecture et à la paierie par un tiers de télétransmission...

Le plan projet préparé en début d'année a été validé par le Comité de Pilotage d'avril 2018.

Les premiers ateliers ont été lancés au cours du deuxième semestre 2018. Les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2019 avec l'objectif de parvenir au DIA entièrement dématérialisé début 2020.

↳ **Projet relatif à la dématérialisation de la gestion immobilière :**

Poursuite des démarches engagées afin de pouvoir dématérialiser les envois d'acte de vente administratifs rédigés par le service gestion immobilière et foncière auprès des services de publicité foncière.

↳ **Projet relatif à l'ouverture des données aux usagers (Open data) :** décidée par la Loi pour une République numérique en 2016, la mise à disposition des données publiques poursuit trois objectifs :

- Accroître la transparence de l'action publique ;
- Augmenter l'efficacité de l'action publique;
- Proposer de nouvelles ressources pour stimuler l'innovation économique et sociale.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation
et les pratiques de l'institution

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique

POLITIQUE
Organisation

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 RELATIFS À L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE :

Depuis le 7 octobre 2018, les collectivités de plus de 3500 habitants sont dans l'obligation de généraliser la mise à disposition de leurs données publiques. Sauf cas particulier, les données doivent être proposées gratuitement, sous format électronique et dans un standard ouvert permettant leur réutilisation. Certaines collectivités ont déjà opéré ce virage numérique, d'autres s'engagent seulement maintenant dans la démarche. Le Département d'Indre-et-Loire a entamé ce travail de fonds par la mise en œuvre d'outils de catalogage et de référencement de données, qui vont dans un premier temps permettre d'ouvrir des données géographiques. Au-delà, pour satisfaire à cette obligation, le Conseil départemental a engagé une réflexion et une démarche globale sur ce sujet, en lien avec la question de la protection des données personnelles (cf. le projet relatif à la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données) et la mise en place d'une réelle politique de sécurité informatique. En 2019, l'objectif est multiple :

- Définir une stratégie pluriannuelle en matière d'Open data ;
- Recenser et préparer l'ouverture progressive des données susceptibles d'être mises à disposition ;
- Coordonner notre démarche avec les collectivités partenaires : EPCI, Métropole, communes...

↳ **Projet de mise en conformité avec le RGPD (Règlement général sur la protection des données)** : notre Département, comme l'ensemble des entreprises et des administrations publiques, doit adapter ses procédures et son système d'information pour appliquer la nouvelle réglementation européenne connue en français sous l'acronyme RGPD. Ce règlement, exécutoire depuis le 25 mai 2018 et portant sur la protection des données à caractère personnel, poursuit 4 objectifs :

- Renforcer les droits des personnes, en leur donnant plus de contrôle sur la mise à disposition de leurs données personnelles (consentement explicite et préalable par exemple) ;
- Responsabiliser les acteurs (responsables de traitement et sous-traitants) traitant des données, lesquels devront être en capacité de prouver à tout moment leur respect des exigences du RGPD ;
- Harmoniser le cadre juridique à l'échelle de l'Union Européenne, pour les organismes publics et privés concernés ;
- Crédibiliser la régulation grâce à des sanctions financières accrues en cas de manquement, et une coopération renforcée entre les autorités de protection des données, qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation
et les pratiques de l'institution

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer notre organisation et le service
aux usagers par la construction d'une
administration numérique

POLITIQUE
Organisation

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 RELATIFS À L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE :

Ce projet est intimement lié à la question de la sécurité de notre système d'information : il suffit pour s'en convaincre d'observer l'augmentation du nombre de cyber-attaques ayant pour cible des informations confidentielles. En 2018, plusieurs collectivités ou organismes d'Indre-et-Loire ont été victimes de fuites de données ou d'attaques informatiques... Notre collectivité détient une multitude de données personnelles et parfois sensibles, notamment dans l'exercice de sa compétence sociale ou la gestion de son personnel : elle doit donc absolument se protéger.

L'objectif en 2019 est de :

- Poursuivre le recensement des données à caractère personnel pour lesquelles le Département est responsable de traitement ou sous-traitant ;
- Se doter d'un outil informatique dédié (logiciel) pour réaliser la mise en conformité ;
- Mettre progressivement en conformité ses procédures et supports d'information ;
- Sensibiliser et former les agents concernés pour améliorer et sécuriser les pratiques ;
- Réaliser au cas par cas les études d'impact jugées nécessaires selon les données traitées.

↳ **Projets relatifs aux e-services / demandes de subventions :**

Un service électronique (e-service) a pour vocation principale de simplifier les démarches des usagers en allégeant, supprimant et dématérialisant les formalités administratives.

La dématérialisation des services départementaux participe donc, avant tout, à la simplification des relations avec les usagers, qu'ils soient particuliers, professionnels ou administrations. Cette simplification doit être visible sur le plan de la rapidité des démarches et sur l'accessibilité des services sur différents supports (mobile, tablette, ordinateur, via les réseaux sociaux, ...).

Le champ des possibles est large et touche toutes les DGA : demande de subventions, d'allocations, d'agrèments, réponse à une offre d'emploi, ...

Les enjeux sont forts : renforcer la relation avec l'utilisateur et permettre une action publique plus efficace.

Le Conseil départemental présente une offre assez faible sur ce sujet, la collectivité l'a identifié comme un axe de travail à mener. L'année 2019 verra donc ce dossier s'ouvrir avec en préambule une réflexion de fond sur le recensement des besoins, les outils nécessaires et la structuration des données à procéder.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation
et les pratiques de l'institution

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique

POLITIQUE
Organisation

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 RELATIFS À L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE :



↳ **Projet de dématérialisation relatif aux marchés publics**

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les marchés publics supérieurs à 25 000€ HT doivent être passés de manière dématérialisée (mise à disposition des documents de consultation, réponses uniquement via une plateforme d'acheteur, communications et échanges d'information par voie électronique). Le service de la commande publique a travaillé de longs mois à cette nouvelle obligation.

La dématérialisation des marchés, qui mobilise de multiples outils différents tout au long de leur cycle de vie, a nécessité au préalable le déploiement d'une nouvelle version de l'outil de rédaction des pièces administratives, l'installation d'un module de lettres recommandées électroniques, ainsi que la définition de circuits de validation et de signatures électroniques par DGA, directions et services.

En parallèle, cette démarche de dématérialisation a nécessité la mise en place d'une Gestion Electronique des Documents (GED), celle-ci est désormais opérationnelle. Le dispositif est complété par une transmission électronique des pièces vers le contrôle de légalité, et vers la Paierie départementale.

L'année 2019 verra l'utilisation systématique par les directions et services de ce nouveau processus de dématérialisation, avec la généralisation progressive de la signature électronique (impliquant l'attribution personnelle des certificats aux agents ayant une délégation de signature). Le service de la commande publique jouera pleinement son rôle d'accompagnateur auprès des utilisateurs. Il finalisera en ce sens un guide de procédures pour le « qui fait quoi » dans la dématérialisation des marchés et proposera des formations pratiques.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

optimiser notre organisation à l'aide
d'un système d'information performant

Contexte : un document spécifique intitulé « Audit sur l'organisation de la transformation numérique du Département d'Indre-et-Loire » rend compte des résultats de l'audit de la Direction des Systèmes de l'Information dont il faut souligner qu'il a été restitué à l'ensemble des agents qui y avait participé. Il est consultable un peu plus loin dans ce document des orientations budgétaires.

SYSTÈME D'INFORMATION : ACTIVITÉS COURANTES 2019 :

Contexte : activité croissante à destination des collègues

↳ **Objectif relatif à l'activité de maintien en condition opérationnelle (MCO) de l'ensemble des infrastructures, matériels et logiciels en exploitation au Conseil départemental :**

- Administration hors collègues : 298 serveurs virtuels sécurisés, 200 logiciels exploités, 2107 ordinateurs et 780 téléphones ;
- Collèges : 234 serveurs virtuels sécurisés, 215 logiciels exploités, 8000 ordinateurs ;

↳ En 2018, l'activité de maintien en condition opérationnelle a mobilisé 4162 jours-homme, soit 57% du temps de travail total disponible de la DSI en 2018. En conséquence, ils ont pu consacrer 29%

de ce temps de travail total disponible, soit 2070,25 jours-homme, au développement des différents projets en cours. Résultats à peu près identiques à ceux de 2017.

L'objectif, pour 2019, est, en l'état actuel des ressources disponibles, de maintenir ce partage du temps de travail entre MCO et gestion des projets.

↳ **Objectif relatif à l'Éditique :** l'installation d'un réseau de systèmes d'impression a permis de réduire le nombre de page éditée de 62% en quelques années et de supprimer les stocks intermédiaires. Pour un coût modéré chiffré en centaines de milliers d'euros. L'objectif pour 2019 est de maintenir ce cap.



Enjeu 8 Moderniser l'organisation
et les pratiques de l'institution

POLITIQUE
Organisation

ORIENTATION STRATÉGIQUE

optimiser notre organisation à l'aide
d'un système d'information performant

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 RELATIFS AU SYSTÈME D'INFORMATION :

Contexte : dans un contexte d'offre logicielle abondante, les demandes d'évolution qui parviennent à la DSI sont foisonnantes alors que leur priorisation n'est pas totalement maîtrisée. Par ailleurs, une baisse de l'effectif disponible des chefs de projets informatiques a eu pour effet de ralentir l'avancement d'un certain nombre projets informatiques et de resserrer la conduite de projets sur deux domaines : le « social » et la « dématérialisation ».

↳ **Projet relatif à la sécurité informatique :**

Ce projet procède d'abord d'un constat : 18 799 virus bloqués, 4 103 217 mails refusés en raison de leur dangerosité et des milliers de tentatives d'intrusion en 2017. Il s'inscrit ensuite dans le prolongement de l'analyse des risques réalisée l'année 2017. Engagé en 2018, son objectif est bien sûr d'améliorer la sécurité des systèmes d'information de la collectivité. Dans cette perspective, il s'est d'abord agi de définir les solutions les plus appropriées pour faire face aux cyberattaques et aux ransomware et d'améliorer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité des données. Si les règles de sécurité qui ont été définies à cette occasion peuvent être ressenties comme contraignantes par les agents et les usagers, il est cependant avéré que l'adoption de mesures rigoureuses et appropriées est la seule solution qui permet d'éviter la majorité des cyberattaques. En 2019, un accompagnement au changement sera nécessaire ;

↳ **Projet de fusion des trois bases de données sociales :**

la mise en cohérence des données est réalisée progressivement dans les bases en exploitation. A terme, l'unique base de données permettra : la création d'un point unique d'accès aux dossiers des bénéficiaires, un meilleur contrôle sur l'éligibilité des aides et l'optimisation de la maintenance logicielle et des bases de données. Ce projet qui mobilise 3 informaticiens est un projet de grande ampleur : 103 150 dossiers pour l'autonomie ; 70 250 dossiers pour l'insertions et le FSL ; 36 700 dossiers pour l'enfance ; 450 000 000 de lignes à traiter ;

↳ **Autres projets de développements informatiques pour la DGAS :**

tous les ans une sélection de projets, essentiels à l'activité sociale, sont développés selon un ordre de priorité défini en concertation avec la DGAS ; trois informaticiens y collaborent ;

↳ **Projets de dématérialisation :**

chaque année un lot de projets informatiques concerne le cadre de la dématérialisation (cf axe 3 : l'orientation stratégique « Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique ») ;



ORIENTATION STRATÉGIQUE

optimiser notre organisation à l'aide
d'un système d'information performant

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 RELATIFS AU SYSTÈME D'INFORMATION :

↳ **Projet relatif à l'ouverture des données aux usagers (open data) :** cf axe 3 : l'orientation stratégique « Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique » ;

↳ **Projet de mise en conformité avec le RGPD (Règlement général sur la protection des données) :** cf axe 3 : l'orientation stratégique « Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique » ;

↳ **Projet de recherche d'économies :** dans un souci d'optimisation des coûts d'interconnexion des collèges et des sites départementaux, pour la mise à disposition de services numériques, la Collectivité recherche des offres d'opérateurs de télécommunications lui permettant de faire porter ces dépenses de façon majoritaire sur sa section d'investissement. Le but étant de limiter les dépenses afférentes à la section de fonctionnement à la fourniture des services sur ces liens et au maintien en condition opérationnelle de ces prestations.



Enjeu 8 Moderniser l'organisation et les pratiques de l'institution

Orientation stratégique : Optimiser nos ressources financières et notre gestion des ressources humaines

POLITIQUE
Gestion financière et gestion des ressources humaines

FINANCES

ACTIVITÉS COURANTES 2019 :

↳ **Objectif 1** : maintenir le délai global de paiement inférieur ou égal à 20 jours, et limiter le nombre de rejets ou d'indus ;

↳ **Objectif 2** : maintenir la capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute hors reprise du résultat) sous le seuil des 12 ans ;

↳ **Objectif 3** : maîtriser la progression des dépenses de fonctionnement dans la norme imposée par la contractualisation avec l'État, soit +1,2% par an ;

↳ **Objectif 4** : pour la quatrième année consécutive, ne pas avoir recours à la hausse de la fiscalité en 2019.

PRINCIPAUX PROJETS L'ANNÉE 2019 :

↳ **Projet 1 : poursuivre et optimiser les procédures de la chaîne comptable dématérialisée** : cf axe 3, l'orientation stratégique « Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique » ;

↳ **Projet 2 : poursuivre et optimiser les procédures budgétaires dématérialisées** : en lien avec les services de l'Etat, dématérialisation des maquettes budgétaires ;

↳ **Projet 3 : améliorer le reporting financier par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle budgétaire en lien avec les directions métiers** : extension du tableau de bord financier aux DGA et réunions régulières avec ces derniers pour étudier les écarts de consommation budgétaire et échanger sur les actions correctrices à mener.

↳ **Projet 4 relatif à la mise en place du contrôle allégé en partenariat (CAP)** : le CAP repose sur une logique de maîtrise partagée des risques : sur les dépenses suffisamment maîtrisées et sécurisées pour ne pouvoir être contrôlées qu'a posteriori et par échantillonnage, les contrôles a priori du Comptable public sont levés, ce qui permet une réduction du délai de paiement et un allègement des procédures comptables ;

Travail de mise en place conjoint avec la DGFIP :

- Audit en lien avec les services de l'État de la chaîne de dépense ;
- Si le résultat du diagnostic est favorable, signature d'une convention de Contrôle Allégé en Partenariat entre le comptable et l'ordonnateur ; cette convention peut prévoir une dispense de transmission de pièces justificatives à l'appui des mandats inférieurs au seuil défini dans la convention (sans dépasser le plafond national de 1000 €) sur la chaîne de dépense concernée. Ces pièces sont cependant conservées par l'ordonnateur et mises à disposition du comptable ;
- Mise en place chez le comptable d'un contrôle a posteriori des mandats émis par l'ordonnateur sur la chaîne de dépense concernée afin de s'assurer de la pérennité de la qualité de mandatement de l'ordonnateur ;
- Le comptable a la possibilité de résilier la convention, dans des conditions définies par celle-ci s'il constate des défaillances ;
- Restitution du comptable à l'ordonnateur sur les erreurs décelées lors du visa des mandats de l'échantillon.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation
et les pratiques de l'institution

Orientation stratégique : Optimiser nos
ressources financières et notre gestion
des ressources humaines

POLITIQUE
Gestion financière et
gestion des ressources
humaines

RESSOURCES HUMAINES

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif 1 relatif à la maîtrise du budget RH :** dès 2015, la collectivité a engagé une politique volontariste de maîtrise forte de l'évolution des dépenses de personnel qui s'est traduite depuis lors par une augmentation minimale du budget RH à périmètre constant. Pour apprécier cette évolution, il est en effet nécessaire de neutraliser les conséquences financières des transferts de personnels à la Région et à la Métropole qui ont eu lieu depuis 2017 et qui ont entraîné une réduction des dépenses de personnel parallèlement au transfert des moyens financiers pour leur prise en charge par leur nouvelle collectivité d'affectation. En 2019, l'effort pour contenir toute augmentation du budget RH sera poursuivie.

↳ **Objectif 2 relatif à la qualité de vie au travail :** au cours de l'année 2018, en concertation avec les représentants du personnel du CHSCT et après avis de cette instance paritaire, 8 axes de travail ont été retenus visant à améliorer la qualité de vie au travail, à savoir : mettre en place un réseau interne d'agents relais de la prévention des risques psychosociaux ; autoriser l'utilisation des locaux du Conseil départemental par les agents pour l'organisation entre eux d'activités de détente sur la pause méridienne ; réaliser un bilan du télétravail et agir en faveur de son extension ; évaluer la qualité de vie au travail ; mettre en œuvre le droit à la déconnexion ; favoriser la découverte ou la (re)connaissance des métiers exercés au sein du département ; encourager la mobilité professionnelle ; favoriser l'intégration de la culture CD37 (parrainage) ; et développer l'échange de bonnes pratiques (groupes de pairs) ; prévenir l'absentéisme de longue durée et accompagner le retour au poste de travail. Le travail sur plusieurs de ces axes a débuté en 2018

mais l'essentiel des actions à mener le seront en 2019, même si certaines ne seront conduites à leur terme qu'en 2020.

↳ **Objectif 3 relatif à l'amélioration de la gestion des assistantes familiales :** la gestion des assistantes familiales est à ce jour assurée par les services de l'ASE et de la DRH, cette dernière assurant la paye de ces personnels et le règlement de leurs frais de déplacements. Un travail doit être engagé conjointement en 2019 pour d'une part simplifier les procédures actuellement lourdes et complexes entre les différents intervenants et, d'autre part, sécuriser les informations qui parviennent à la DRH.

↳ **Objectif 4 relatif à la mise en œuvre de la gestion intégrée au sein de la DRH :** l'année 2018, a permis de préparer en étroite concertation avec les agents concernés, le projet de gestion intégrée paie-carrière. Cette démarche vise à créer une meilleure efficacité dans la gestion des dossiers individuels des agents en fusionnant les activités liées à la carrière et la paie des deux services préexistants. Sa mise en œuvre effective à compter de fin janvier 2019 suppose une montée en compétence des agents concernés qui a été préparée par le biais de formations dispensées préalablement. Il conviendra néanmoins d'accompagner étroitement ce changement d'organisation qui modifie profondément le fonctionnement de la DRH, afin qu'il se traduise dans les faits par une amélioration perceptible tant pour l'ensemble du personnel, qui disposera désormais d'un seul interlocuteur pour le suivi de son dossier administratif, que pour les agents en charge de leur gestion par la diversification de leurs domaines d'intervention.

Enjeu 8 Moderniser l'organisation
et les pratiques de l'institution

Orientation stratégique : Optimiser nos ressources financières et notre gestion des ressources humaines

POLITIQUE
Gestion financière et
gestion des ressources
humaines

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019

↳ **Projet 1** : dans le cadre des actions conduites en matière de dématérialisation et d'administration numérique, la collectivité a prévu de procéder à la **dématérialisation complète des dossiers individuels des agents**. Cette démarche devrait permettre à terme d'alléger la charge de travail des gestionnaires RH, fluidifier et accélérer les circuits de transmission des documents et permettre un archivage automatique. Elle devrait être réalisée à l'automne 2019 sous réserve que l'ensemble du circuit de validation des documents soit préalablement dématérialisé (cf axe 3, l'orientation stratégique « Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique ») ;

↳ **Projet 2** : une convention a été conclue entre le Département et le GIP INOVALYS en 2016. Elle vise à organiser le rapprochement progressif du laboratoire départemental et du GIP sous la forme d'un partenariat sur la période 2017-2019. L'ensemble des objectifs fixés dans la convention ayant été atteints, l'année 2019 va donc être consacrée à finaliser le rapprochement des deux structures. Elle doit se traduire au 1^{er} janvier 2020 par l'adhésion du Département au GIP et à la mise à disposition des personnels du laboratoire appelés à le rejoindre. Sur ce dernier point, un dispositif d'accompagnement des 70 agents concernés doit être mis en œuvre conjointement entre la collectivité et le GIP.

↳ **Projet 3** : à ce jour, par délégation de la Métropole au Département, la gestion du **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** reste assurée par les services du Conseil départemental sur le territoire de la Métropole. Or, il a été décidé par les deux collectivités le transfert effectif de cette compétence à la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2020. Un travail va donc être mené durant toute l'année 2019 afin de préparer ce transfert qui se traduira notamment par des mouvements de personnels. Une dizaine d'agents du Département sera ainsi appelée à rejoindre la Métropole afin

d'assurer la gestion du FSL sur son périmètre d'intervention.

↳ **Projet 4** : le **plan de développement des compétences** 2016-2018 sera prorogé en 2019 afin de permettre de construire celui couvrant la période 2020-2022 à la lumière des axes qui seront retenus dans le cadre de la démarche engagée à l'échelle de la collectivité début 2019 sur la stratégie d'efficience RH.

↳ **Projet 5** : en 2019, la DRH va mettre en place en deux étapes un **portail RH** à destination, dans un premier temps, du DGS, des DGA et des Directeurs. L'objectif est de mettre à leur disposition des données individuelles et synthétiques RH accessibles pour l'ensemble des personnels placés sous leur autorité. A ce stade, il est d'ores et déjà prévu de fournir les indicateurs suivants : les effectifs budgétaires, les effectifs présents dont les contractuels en précisant qui ils remplacent, la masse salariale, les heures supplémentaires réalisées, les absences par motif, les formations effectuées et prévues, le suivi des enveloppes pour les contractuels, la projection des départs en retraite et le suivi des arrivées/départs d'agents. Ces indicateurs ont vocation à être complétés en fonction des attentes qui seront identifiées en premier lieu par le CODIR puis par l'encadrement. A la fin du premier trimestre, un certain nombre de rapports et tableaux de bord seront mis à disposition. Il s'agira de données issues de requêtes dont le contenu ne pourra être modifié. A l'automne, les données seront déposées via une application WEB dans un portail qui permettra de disposer d'informations en temps réel qui pourront être exploitées en autonomie par les utilisateurs avec des filtres disponibles ou en réalisant par exemple des graphiques. A terme, ces données pourraient être rendues accessibles aux chefs de service mais aussi à l'ensemble du personnel de la collectivité pour les informations qui les concernent.

Enjeu 9

Consolider notre stratégie patrimoniale

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Construire un référentiel unique, complet et partagé de notre patrimoine départemental

POLITIQUE
Stratégie
patrimoniale

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif 1 relatif à la gestion du patrimoine immobilier :**

Poursuivre la mise à jour de l'inventaire du patrimoine immobilier dans le logiciel ASTECH en intégrant les nouvelles acquisitions, les cessions immobilières et les entrées/sorties de location.

↳ **Objectif 2 relatif à la gestion du patrimoine foncier :**

Poursuivre la mise à jour de l'inventaire du patrimoine foncier dans le logiciel SCRIBE FONCIER en intégrant les acquisitions et cessions foncières réalisées.



PRINCIPAL PROJET POUR L'ANNÉE 2019 :

↳ **Projet :** à partir de la consolidation de l'inventaire physique et juridique de notre patrimoine, constituer un référentiel unique de nos biens immobiliers pour statuer sur les usages de nos biens et les mesures à adopter pour réduire les charges de fonctionnement afférentes.

Cela impliquera, à partir de la refonte des bases existantes, de bâtir une base complète, unifiée et partagée de données et indicateurs relatifs à notre patrimoine, qui nous permette d'avoir une vision complète de chaque bâtiment et monument : sa localisation, son coût initial, le cumul des travaux effectués, l'état d'occupation des lieux, son état sanitaire, sa conformité ou non aux normes techniques en vigueur, aux normes d'accessibilité, sa situation en matière de performance énergétique, le coût des fluides, celui du personnel dédié à son entretien, son animation, sa surveillance, sa gestion administrative et financière...

ORIENTATION STRATÉGIQUE

une gestion active de nos biens immobiliers

POLITIQUE
Stratégie
patrimoniale

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ Objectif 1 relatif au parc locatif :

Poursuite de l'optimisation du parc locatif dans le cadre du travail quotidien de valorisation du parc immobilier qui se traduira en 2019, par la résiliation de sites devenus inutiles (Location d'un appartement pour la Société Archéologique de Touraine au 13 Jardin François 1^{er}), ou en lien avec un projet de regroupement immobilier des services (MDS Dublineau) ;

↳ Objectif 2 relatif au parc locatif :

Poursuite de l'optimisation des recettes locatives en continuant d'appliquer les prix du marché pour toute nouvelle location, dont celle, à partir de 2019, d'un immeuble tertiaire situé dans la zone de la Châtaigneraie au profit de la société VIVOG ;

↳ Objectif 3 relatif à la dématérialisation :

Poursuite des démarches engagées afin de pouvoir dématérialiser les envois d'acte de vente administratifs rédigés par le service gestion immobilière et foncière auprès des services de publicité foncière (cf axe 3, l'orientation stratégique « Améliorer notre organisation et le service aux usagers par la construction d'une administration numérique »)

PRINCIPAUX PROJETS POUR L'ANNÉE 2019 :

↳ **Projet 1** : finalisation de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et de la procédure d'aménagement foncier, toutes deux menées dans le cadre du projet de Déviation de Richelieu, afin de permettre une prise de possession des terrains au 1^{er} trimestre 2019 ;

↳ **Projet 2** : lancement des procédures foncières d'acquisition dans le cadre des projets routiers suivants :

- Aménagement de la RD 943 ;
- Déviation de l'Île Bouchard ;
- Cher à Vélo.

↳ **Projet 3** : poursuite des cessions de biens immobiliers vacants sans besoin pour les services départementaux dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine immobilier.

Un prévisionnel de cessions immobilières est estimée pour 2019 à 2 030 000 €.

La même démarche est également engagée pour les cessions de fonciers devenus inutiles estimées sur 2019 à 20 000 €.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Optimiser nos moyens logistiques

POLITIQUE
Logistique

ACTIVITÉS COURANTES 2019

↳ **Objectif relatif à la gestion du courrier** : en 2018, pour un volume de courrier envoyés par notre institution de 365 482 plis, les tarifs se sont en gros répartis de la façon suivante : 77,6% des plis en écopli (progression de 7,1% par rapport à 2017) ; 7,3% en lettre verte (diminution de 2,5 %) ; 8,2% en lettre prioritaire (augmentation de 2,05%) ; 2,2 % en recommandé. Le volume du courrier départ a augmenté d'environ 2,7% par rapport à 2017 malgré les actions de dématérialisation des courriers. Combinée à l'augmentation des tarifs postaux de 8,03% en moyenne entre 2017 et 2018, cette croissance des volumes courriers a conduit à une hausse de 2,72% des dépenses d'affranchissement en 2018 (par rapport à 2017). L'objectif pour l'année 2019, en dépit de l'augmentation annoncée des tarifs de 4,7% en moyenne sera de revenir au moins au niveau de dépenses de 2017 ;

↳ **Objectif relatif à la gestion des équipements de protection individuel (EPI) et des vêtements de travail** : poursuivre la rationalisation des Équipements de Protection Individuelle engagée en 2018 ;

↳ **Objectif relatif à l'entretien ménager des bâtiments** : en 2019 les objectifs seront :

- De gérer la réduction de la fréquence de nettoyage des locaux du Conseil départemental, (réduction de la fréquence de nettoyage à un jour sur deux hors lieux médicaux et monuments), sans dégrader le bien-être du personnel ;

- Et de poursuivre la rationalisation du travail dans un souci d'allègement des tâches des agents d'entretien (mécanisation), d'économies et de développement durable (utilisation de produits respectueux de l'environnement) ;

↳ **Objectif relatif à la gestion des moyens internes** :

En 2019, les objectifs seront :

- D'optimiser la fonction achat ;
- Et d'assurer une veille technologique permanente ;

Dans le souci de pourvoir aux besoins en matière, en matériels (pour les engins et véhicules), prestations alimentaires, dotations mobilières de la manière la plus efficace et économe possible ;

↳ **Objectif relatif à la gestion de l'imprimerie** :

En 2018, le nombre de feuilles distribuées (5 627 500) a augmenté de 0.71% par rapport à 2017 (5 587 500) ;

Pour 2019, les objectifs fixés sont :

- La baisse du nombre de feuilles distribuées en raison de la démarche de dématérialisation croissante ;
- La rationalisation des espaces de stockage de l'imprimerie ;
- La poursuite du travail de conception des documents du Conseil départemental ;
- L'amélioration de la gestion du papier à recycler.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Optimiser nos moyens logistiques

POLITIQUE
Logistique

PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE 2019 :

↳ **Projet 1 d'acquisition de véhicule à hydrogène :**

La décision a été prise de procéder à l'achat de un ou deux véhicules à hydrogène au cours de l'année 2019 dans un objectif d'amélioration progressive du bilan carbone de notre parc automobile ;

↳ **Projet 2 portant sur l'optimisation de la gestion de la flotte des véhicules :** l'acquisition d'un outil de gestion des carnets de bords permettrait d'obtenir, en temps réel, les données nécessaires aux analyses des coûts des déplacements professionnels et la connaissance du taux d'occupation réel des véhicules par site. L'installation d'un tel outil est un préalable indispensable à la mise en place de la mutualisation des véhicules entre sites proches, qui est le moyen d'améliorer le taux d'utilisation des véhicules disponibles et, à terme, d'évoluer vers une diminution de notre flotte de véhicules légers ;

↳ **Projet 3 relatif à l'achat d'un logiciel de gestion pour l'imprimerie :** actuellement, l'imprimerie travaille avec un tableau Excel, créé conjointement par la DSI et la DLI fin 2016 : outil peu stable, en raison des nombreuses formules complexes et données qui le composent (on se situe aux limites de ce que permet Excel), et pas aussi complet et performant qu'un logiciel de gestion conçu pour les métiers de l'imprimerie. Cette acquisition permettrait de mettre en place une gestion efficiente de l'imprimerie (devis, fabrication, factures, bon de livraison, ...) ;

↳ **Projet 4 de remplacement des véhicules pour accroître la sécurité des agents :** en raison de leur ancienneté, certains engins des Services Territoriaux d'Aménagement ne sont pas équipés de ceintures de sécurité. Cette situation est légale, mais ne répond pas aux impératifs de sécurité des agents. Le recensement de ces véhicules a été fait et l'objectif est de procéder progressivement à leur remplacement ;

↳ **Projet 5 de mise en place d'un Serveur Vocal Interactif (SVI) :** une étude préalable est en cours de réalisation. La mise en place d'un SVI aurait pour objectifs la modernisation et l'amélioration de l'efficacité de nos réponses ;

↳ **Projet 6 relatif à une campagne d'information concernant les consignes de tri applicables au sein des bâtiments ;**

↳ **Projet 7 concernant la mise en place d'une nouvelle organisation de recyclage du papier sur le site du Champ-Girault :** ce projet sera mené conjointement par l'imprimerie et le service propreté, chargé de la collecte du papier usagé dans les corbeilles. A cette occasion, un travail sera engagé sur la nécessité d'une gestion plus économe des impressions dans un contexte de dématérialisation croissant des documents ;

↳ **Projet 8 de ré-internalisation de certaines navettes de courrier** dans un souci d'économie ;



ANALYSE FINANCIÈRE



Remarque préliminaire : certaines données financières sont encore provisoires au moment de l'élaboration de ce document.

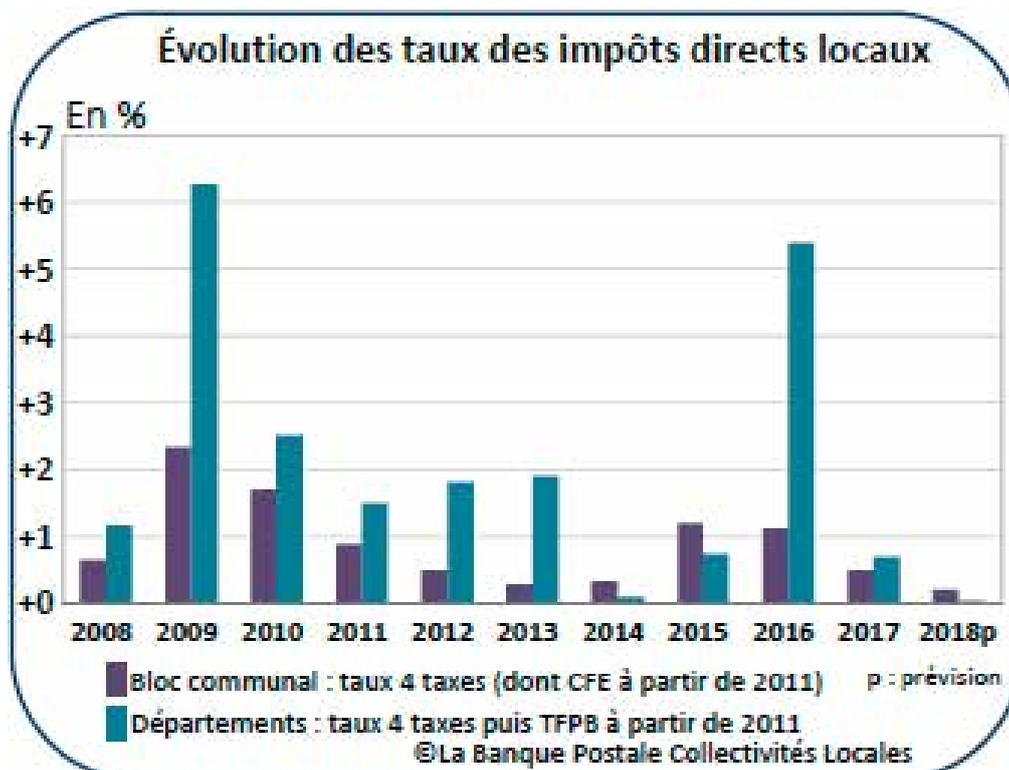
1. DANS UN CONTEXTE COMPLEXE POUR LES FINANCES DÉPARTEMENTALES, LE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE MAINTIEN UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE DE RIGUEUR ET DE MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT

La situation financière des Départements

A mi-mandat, les Départements peuvent afficher dans leur ensemble, à l'instar des autres niveaux de collectivités territoriales, des comptes largement rétablis.

Du point de vue des recettes de fonctionnement (+0,7% en 2018¹, contre +1,3% pour l'ensemble des collectivités, et après -0,1% en 2018 essentiellement du fait du transfert de la CVAE, soit +2,4% hors ce transfert²), ces derniers bénéficient à la fois de la stabilisation de la DGF pour la seconde année consécutive et, dans le cas de nombreux Départements, de la hausse du recours à la fiscalité depuis 2015 : ainsi, le taux moyen des impositions départementales a augmenté de plus de +5,5% en 2016, puis de +0,7% environ en 2017, signe que la baisse des dotations a été dans la plupart des cas non pas compensée par un effort de maîtrise des dépenses, mais par la hausse des impôts locaux.

Graph 1



De même, la trajectoire des dépenses de fonctionnement des Départements apparaît désormais largement maîtrisée : +0% en 2018 contre +0,9% pour l'ensemble des collectivités³ et après -0,2% en 2017, essentiellement du fait du transfert des compétences transports au profit des Régions. En raisonnant hors fonction transports, pour neutraliser l'effet du transfert de compétences vers les régions, les dépenses de fonctionnement augmentent de +1,7%, après +0,1% en 2016 et +1,5% en 2015⁴. Au sein de ces dépenses, la relative stabilité des allocations individuelles de solidarité permet de compenser la hausse subie des dépenses de personnel (revalorisation du point d'indice de la fonction publique et poursuite de la mise en œuvre du dispositif Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et, dans le cas de nombreux Départements dont l'Indre-et-Loire, des dépenses liées aux Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Ainsi, l'épargne des Départements s'améliorerait encore en 2018 : prévision de +6,3% après +0,5% en 2017 et +20,4% en 2016 ; cela a permis de financer une hausse de l'investissement départemental pour la première fois depuis 2013 : +5%⁵ en 2018 après -1,1% en 2017 et -5,7% en 2016⁶. Ce timide retour à l'investissement ne suffit cependant pas à interrompre la dynamique de désendettement enclenchée en 2017 : l'encours de dette des Départements devrait ainsi diminuer de -1,6% en 2018 contre +0,5% pour l'ensemble des collectivités⁷, après une baisse de -2% en 2017⁸.

La Loi de Finances pour 2019 confirme les orientations nationales préfigurées ces dernières années :

- Malgré la fin de la baisse de la DGF (maintien des concours financiers aux collectivités à 48,6 Mds€, et hausse de

+6,5% des transferts Etat-collectivités pour financer la seconde vague de dégrèvements progressifs de la TH), les autres dotations de l'enveloppe normée continuent d'être minorées d'année en année : ainsi, la DC RTP des Départements diminue de -2,3%, les compensations d'exonérations de -3,4%, et le FDPTP de -14,7% ; dans le cas du Département d'Indre-et-Loire, la perte sur ces dotations de l'État en 2019 serait de -258 K€ au titre de la DC RTP et -121 K€ au titre des compensations d'exonérations ;

- Renforcement de la péréquation envers les Départements les plus défavorisés avec le maintien des deux actuels fonds de péréquation, la création d'un fonds de stabilisation à hauteur de 115 M€ entre 2019 et 2020, et surtout la création, sur proposition de l'ADF, d'un troisième fonds de péréquation sur les DMTO à hauteur de 250 M€. Dans le cas du Département d'Indre-et-Loire, la création de ce fonds supplémentaire entraîne une dépense supplémentaire de -1,8 M€ environ, notre collectivité n'étant pas éligible pour bénéficier de ce fonds.

Le cas du Département d'Indre-et-Loire : une gestion rigoureuse ayant permis de maintenir les ratios et de concilier effort d'investissement et désendettement depuis 2015

Comme l'ensemble des Départements, notre collectivité a subi le choc de la baisse de la DGF en 2014, soit une moindre recette de -33 M€ entre 2014 et 2017 (cf graphe 2). Cependant, alors que la plupart des conseils départementaux ont combiné hausse de la fiscalité et plans d'économies pour maintenir leurs ratios financiers et leurs marges de manœuvre, notre Département a mené depuis 2015 une stratégie financière basée sur la maîtrise des dépenses :

¹ Note de conjoncture de la Banque Postale - janvier 2019

² Chiffres tirés des rapports annuels de l'Observatoire des finances locales 2016, 2017, 2018

³ Note de conjoncture de la Banque Postale - janvier 2019

⁴ Chiffres tirés des rapports annuels de l'Observatoire des finances locales 2016, 2017, 2018

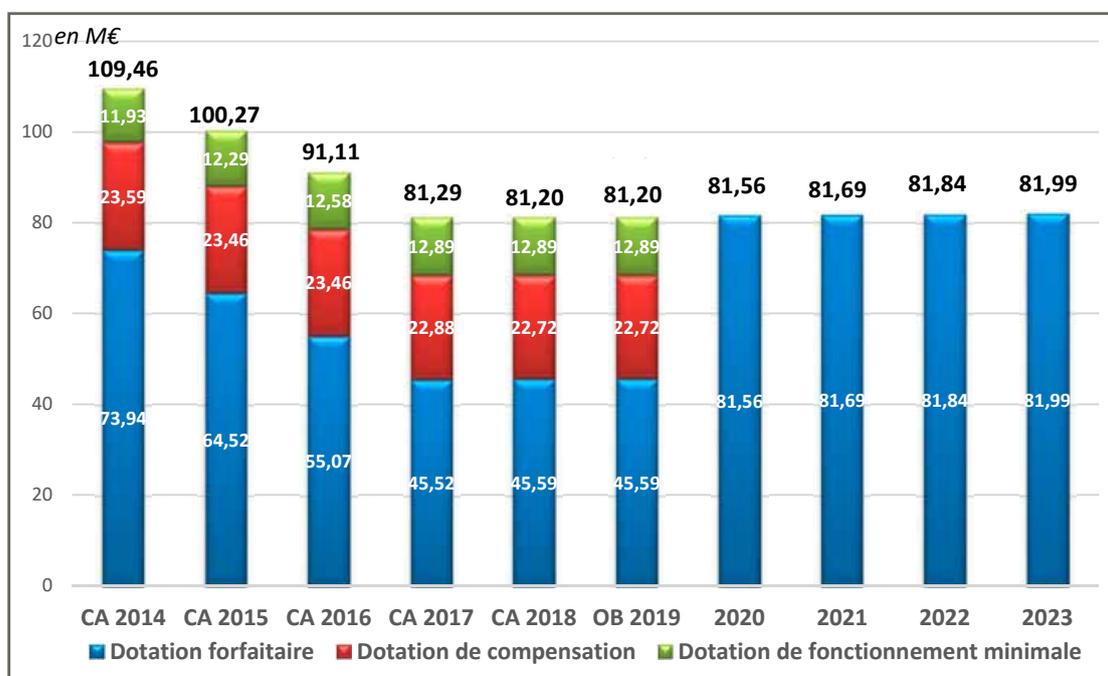
1. Pas de hausse de la fiscalité : le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) demeure inchangé depuis 2015, soit le maintien d'un taux inférieur à la moyenne nationale (16,48 % contre une moyenne de 19,74 % fin 2017) ;

2. Maintien de l'effort de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement entre 2015 et 2018 : malgré la hausse des dépenses contraintes, notamment liées aux Allocations individuelles de solidarité et aux autres dispositifs sociaux, les dépenses réelles de fonctionnement ont été stabilisées entre 2015 et 2018 du fait d'efforts considérables sur les dépenses discrétionnaires,

c'est-à-dire relevant directement de décisions départementales. Une revue systématique des dépenses de gestion départementales a ainsi permis l'implémentation de plusieurs dispositifs de maîtrise des charges sur plusieurs politiques. A titre d'exemple, en dépit des évolutions normatives inflationnistes (hausse du point d'indice, mise en œuvre de la réforme PPCR), les dépenses de personnel de la collectivité apparaissent remarquablement stables depuis 2015 : -0,6 % d'évolution moyenne annuelle en périmètre courant entre 2015 et 2018.

Graphe 2

ÉVOLUTION DE LA DGF PERÇUE ENTRE 2014 ET 2023 (PRÉVISIONS)



⁵ Note de conjoncture de la Banque Postale - janvier 2019

⁶ Chiffres tirés des rapports annuels de l'Observatoire des finances locales 2016, 2017, 2018

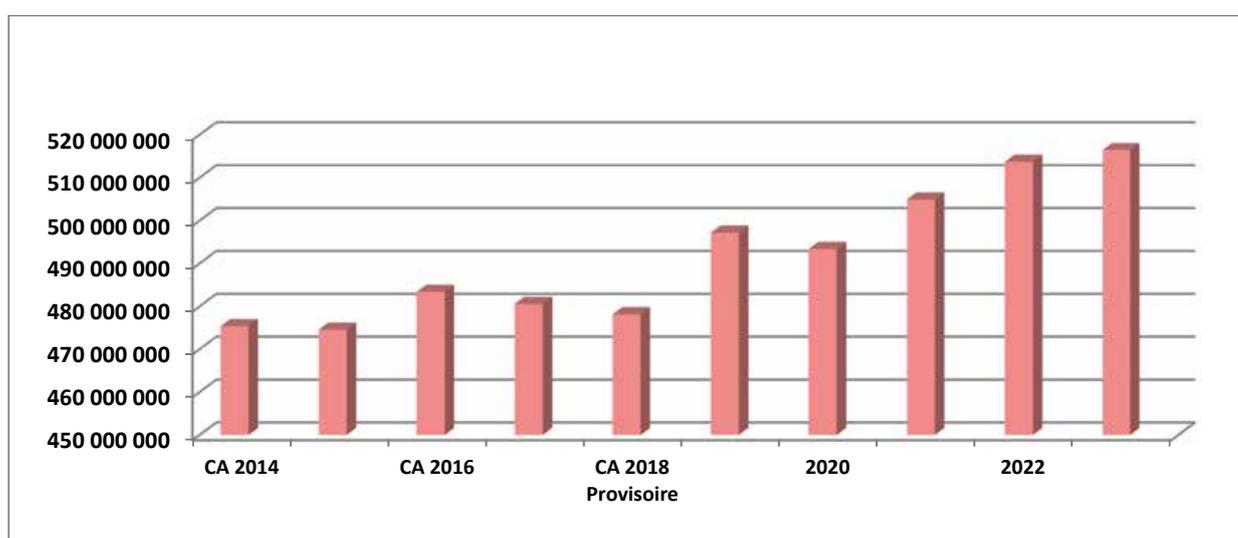
⁷ Note de conjoncture de la Banque Postale - janvier 2019

⁸ Chiffres tirés des rapports annuels de l'Observatoire des finances locales 2016, 2017, 2018

Ainsi, sous réserve du respect par l'Etat de ses engagements sur la prise en compte de la charge exceptionnelle des Mineurs Non Accompagnés pesant depuis 2015 sur le budget de notre Département, il est raisonnable

de penser que nous respecterons nos engagements pris lors du BP 2018 de nous conformer à la norme de progression de la dépense imposée aux collectivités par l'Etat établie à +1,2% par an, hors effet de l'inflation.

Graphe 3
EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2015 ET 2023

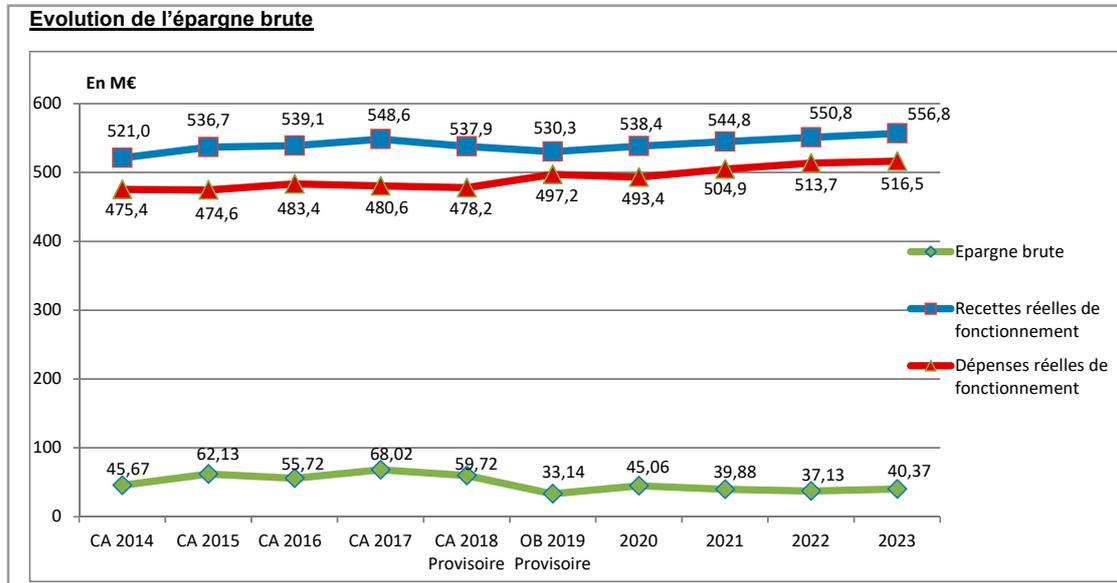


3. Maintien des marges de manœuvre pour maintenir l'effort d'investissement et limiter l'endettement : ayant permis de maintenir un autofinancement relativement élevé, cette stratégie a ainsi autorisé le maintien d'un effort d'investissement supérieur à 65 M€ par an depuis 2015, tout en permettant le désendettement de la collectivité (37,7M€ entre 2015 et 2018 inclus, soit -12,56% du montant de l'encours 2015, c'est-à-dire un effort réel sur la période 2014-2018 de plus de 70 M€ en cumulant la baisse des recettes de dotations de l'État et l'effort de désendettement). Pour information, l'effort d'investissement à partir de 2018 se matérialise par la mise en œuvre de plusieurs Plans Pluriannuels d'Investissement thématiques votés en 2018 pour la période

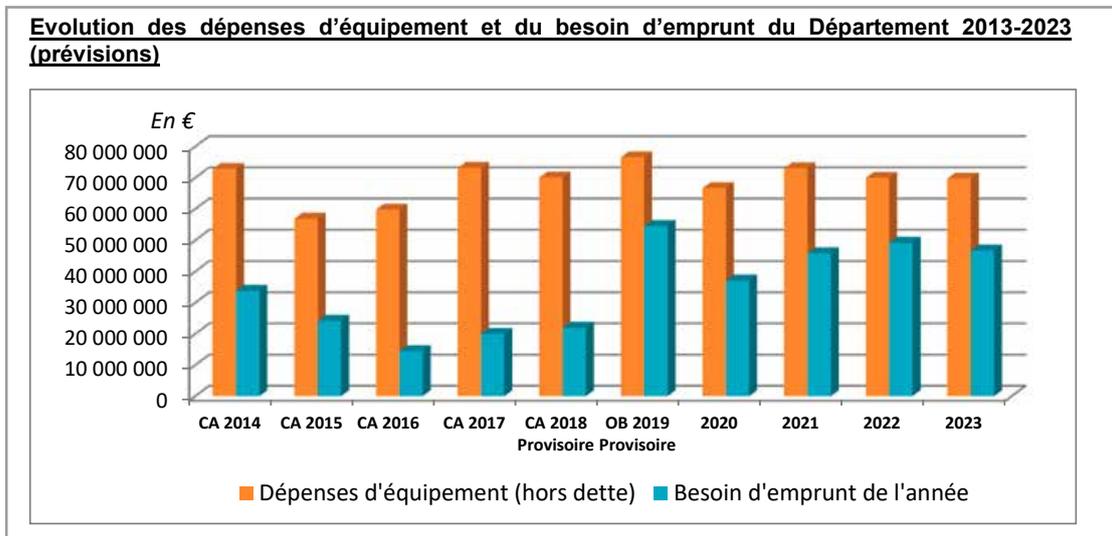
2018-2022, ayant pour objectif de renforcer les investissements sur les domaines désignés comme prioritaires par le conseil départemental, notamment les collèges, les ENS, les EHPAD et la performance énergétique des collèges et bâtiments.

Ainsi, la capacité de désendettement demeure très en deçà des niveaux d'alerte définis par la législation. De même, la charge de la dette du Département s'établit fin 2017 à 452€ par habitant (hors plan de relance FCTVA) contre une moyenne de 479€ par habitant pour l'ensemble des Départements de notre strate.

Graphe 4
ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE



Graphe 5
ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT ET DU BESOIN D'EMPRUNT DU DÉPARTEMENT 2013-2023 (PRÉVISIONS)

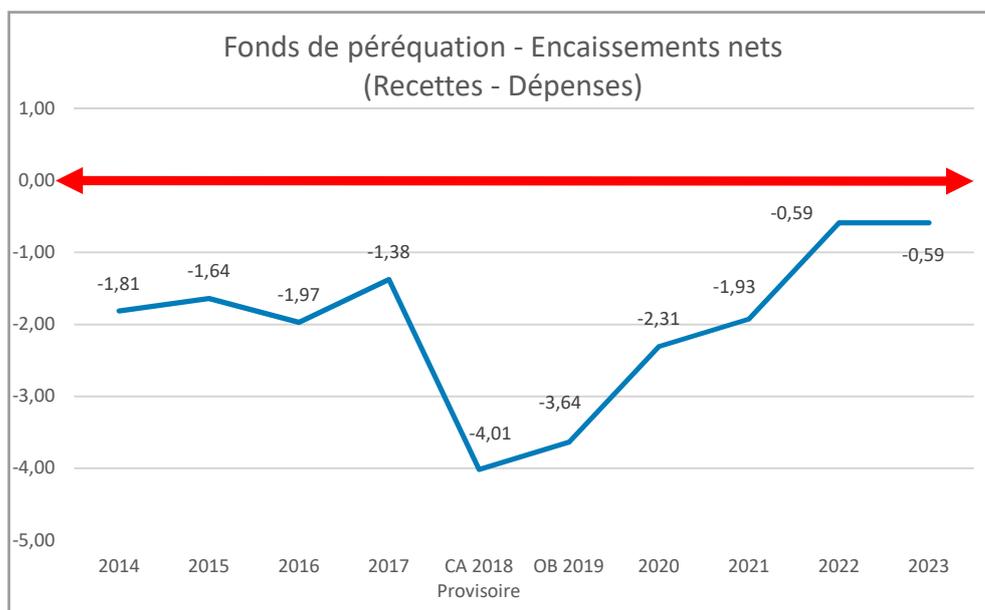


Cette stratégie d'efforts budgétaires a été maintenue alors même que la contribution du Département en matière de péréquation inter-départementale s'accroissait: -4,01M€ en 2018 contre -1,37M€. Cette contribution devrait s'améliorer légèrement en 2019, avec un prélèvement net

de -3,6M€ seulement malgré la création du troisième fonds de péréquation sur les DMTO, du fait de la prévision à ce jour d'une absence de prélèvement au titre du fonds de péréquation CVAE sur l'exercice 2019 contrairement à l'exercice 2018.

Graph 6

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION AU TITRE DE LA PÉRÉQUATION INTERDÉPARTEMENTALE



De même, plusieurs décisions nationales s'imposent au Département avec des conséquences inflationnistes en matière de hausse de dépenses, notamment les dépenses liées à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés, résultat de la politique migratoire nationale, ou celles liées au transfert non compensé de la compétence maintenance informatique dans les collèges.

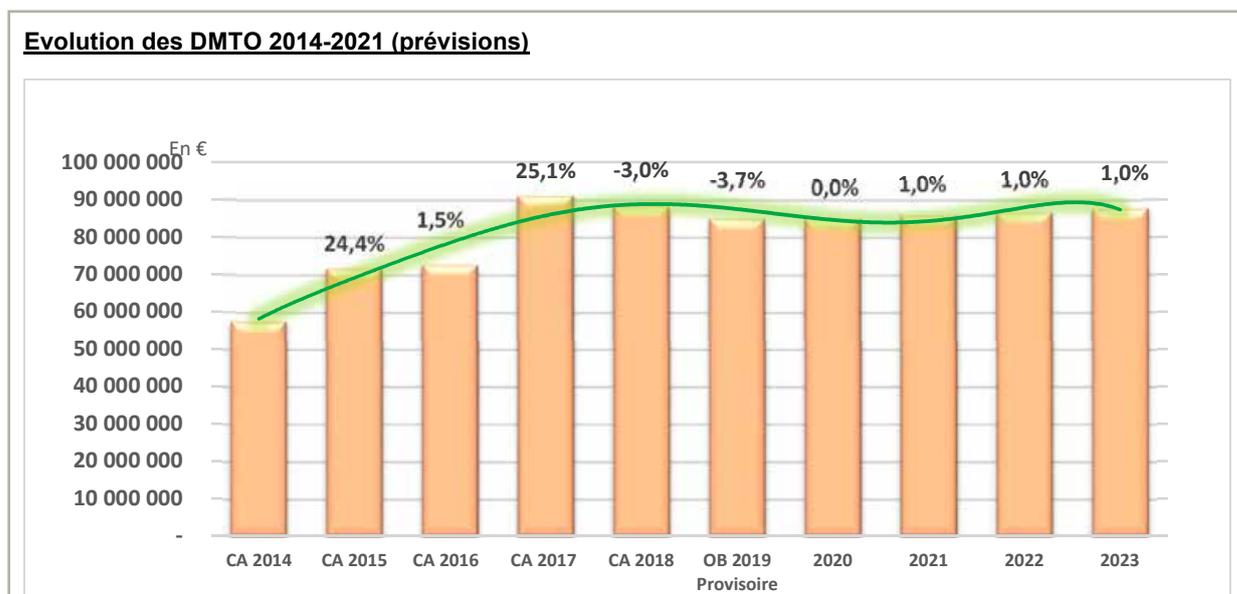
Perspectives 2019 : maintien de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et renforcement de l'effort d'investissement dans un contexte incertain lié à la réforme de la fiscalité locale

En matière de recettes de fonctionnement, le Département maintient son engagement depuis 2015 de ne pas augmenter la fiscalité locale : la progression des produits de gestion, portée par le seul effet base, demeurera donc limitée.

Les recettes réelles de fonctionnement hors reports et reprise du résultat progressent donc de +2,9% entre le BP 2018 et le BP 2019.

Bien que les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) aient atteint des niveaux exceptionnels d'encaissements en 2017 (plus de 90 M€) du fait de la bonne santé du marché immobilier du territoire, l'année 2018 a connu un tassement marqué de ces encaissements : 88,3 M€ contre 91 M€ l'an dernier.

Grappe 7
ÉVOLUTION DES DMTO 2014-2021 (PRÉVISIONS)



Cette évolution incite à la plus grande prudence en matière de prévision de recettes ; de même, les annonces gouvernementales sur la refonte de la fiscalité locale laissent envisager des évolutions défavorables pour le Département, à la fois en termes de pouvoir de taux et de dynamisme des recettes si les Départements perdent la TFPB et les DMTO remplacés par une part d'impôt national.

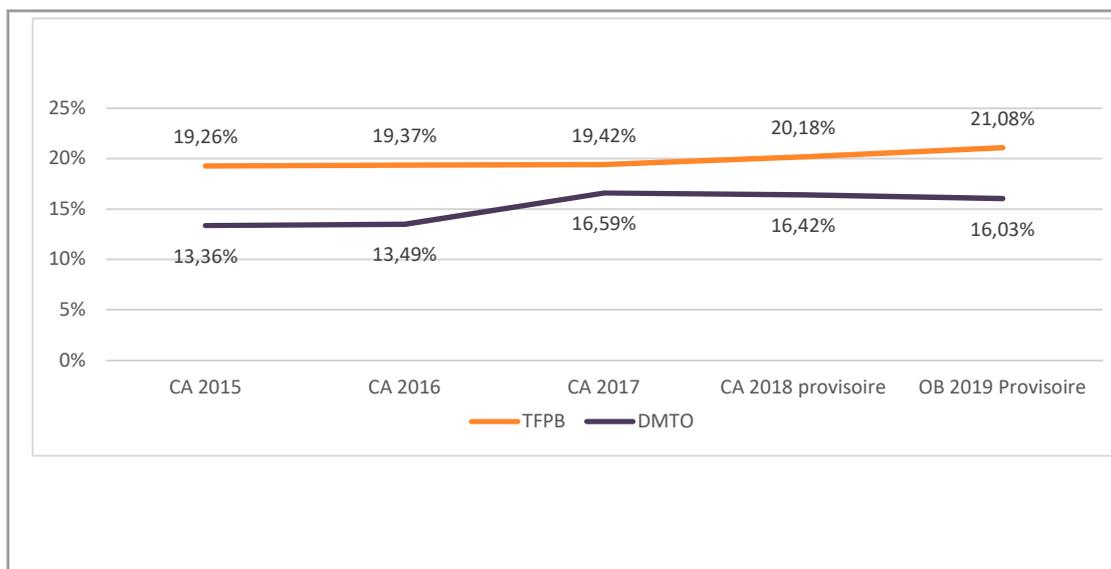
La TFPB était en effet la seule imposition pour laquelle le Département disposait encore d'une capacité de pilotage significative, les autres taxes (DMTO, TA, TDCFE, etc) étant déjà au maximum de taux et de moindre rendement.

De même, alors que les DMTO bénéficiaient, notamment depuis les derniers exercices, d'une très forte dynamique, les impositions nationales dont le transfert

serait envisagé pour les remplacer progressent beaucoup moins rapidement. Si l'on compare le dynamisme, sur les cinq dernières années, des DMTO et de la TFPB d'une part, et des impositions envisagées pour les remplacer à partir de 2020 d'autre part, la perte de dynamisme projetée (si la réforme est appliquée à partir de 2020) entraînerait un différentiel de plus de 4 points de recettes par an. En projection de produits 2020 du Département, même en prenant une hypothèse très mesurée de progression de +3% des DMTO à partir de 2017, cela représente une perte potentielle de plus de 20 M€ entre 2020 et 2023. Cette perte complique évidemment les conditions d'atteinte de l'équilibre financier de la collectivité.

Graphe 8

POIDS RELATIF DES DMTO ET DE LA TFPB DANS LES RECETTES DÉPARTEMENTALES



Il est à noter à ce propos que dans le calendrier annoncé à ce jour, le vote du BP 2019 serait la dernière occasion pour le Département d'augmenter son taux de TFPB avant reprise de cette imposition par le bloc communal ou l'État.

En 2019, tout en demeurant prudent sur l'évolution des recettes, la stratégie du Département demeure dans la ligne définie en 2015 :

1. Maintien de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le respect des prescriptions de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 : la préparation du budget 2019 a été réalisée dans une incertitude persistante concernant les règles d'application de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et des objectifs qu'elle assigne aux collectivités.

Néanmoins, le BP 2019 aura pour objectif, comme le budget 2018, de respecter la norme imposée par le Gouvernement d'une progression des dépenses réelles

de fonctionnement limitée à +1,2% en réalisation (de CA à CA à périmètre constant). Les efforts de maîtrise devront d'autant plus se poursuivre que la dynamique de l'accueil des MNA demeure inflationniste et qu'à partir de 2019, la mise en œuvre des appels à projets du schéma de l'enfance entraînera, du fait de la création de nombreuses places et des ajustements de tarifs, une progression importante des crédits dédiés à cette politique.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement hors reports augmentent de +3,3% entre le BP 2018 et le BP 2019, essentiellement du fait de la hausse des dépenses sociales.

Le Budget Primitif 2019 devrait cependant permettre, après retraitement des dépenses exceptionnelles et d'une partie des dépenses contraintes, de respecter la norme imposée par l'État ; cela dépendra néanmoins des négociations menées dans les prochaines semaines avec les services de l'État dans le cadre de l'examen des dépenses 2018.

2. Maintien de l'effort d'investissement : les dépenses d'équipement inscrites au titre de 2019 s'élèvent ainsi à plus de 76,7 M€ ; parmi les projets inscrits au titre de l'année 2019 figurent ainsi :

- 11M€ au titre du soutien à l'investissement du bloc communal, à travers le FDSR et le F2D ;
- 2 M€ au titre de la politique autonomie, dont 1,6 M€ au titre du plan EHPAD ;
- 20 M€ au titre des infrastructures routières ;
- 0,8 M€ au titre des déplacements doux ;
- 18,6 M€ au titre des collègues.

3. Maintien de l'effort de maîtrise de l'endettement : l'effort continu depuis 2015 en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de maintenir l'autofinancement à un niveau suffisant pour poursuivre une politique cohérente et solide d'investissement sur le territoire, tout en n'augmentant pas la dette ; ainsi, le Département s'attachera en 2019, comme les années précédentes, à maintenir au plus bas son endettement, en accord avec les objectifs assignés par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

2 ÉLÉMENTS SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

La gestion de la dette et de la trésorerie fait l'objet d'une veille stratégique permanente, destinée à permettre une optimisation du coût de la dette à la fois en recourant à l'emprunt aux meilleures conditions, en visant une gestion dynamique (renégociations et arbitrages d'index) et en articulant la gestion de dette avec la gestion de trésorerie afin de minimiser la trésorerie oisive non rémunérée (principe de gestion en trésorerie zéro). Ainsi les renégociations d'emprunt effectuées en 2015 et 2016 ont permis d'économiser 4,253 M€ (gain actualisé, c'est-à-dire intégrant les pénalités payées refinancées et en valeur actuelle).

Parallèlement, un suivi en temps réel permet d'anticiper l'évolution des marchés financiers, de manière à optimiser le coût financier à travers un pilotage de la répartition financière de la dette (principe du risque de taux). Cette gestion active est facilitée, autant que faire se peut par le recours en tant que de besoin aux instruments de couvertures (« opérations d'échanges de conditions de taux d'intérêts » dits « swap ») auxquels le recours est annuellement autorisé par l'assemblée départementale.

Le recours à l'emprunt ayant diminué ces dernières années, du fait notamment de l'amélioration de l'autofinancement de la collectivité, l'encours de dette a été réduit de -37,7 M€, soit une baisse de 12,56% de l'endettement depuis trois ans.

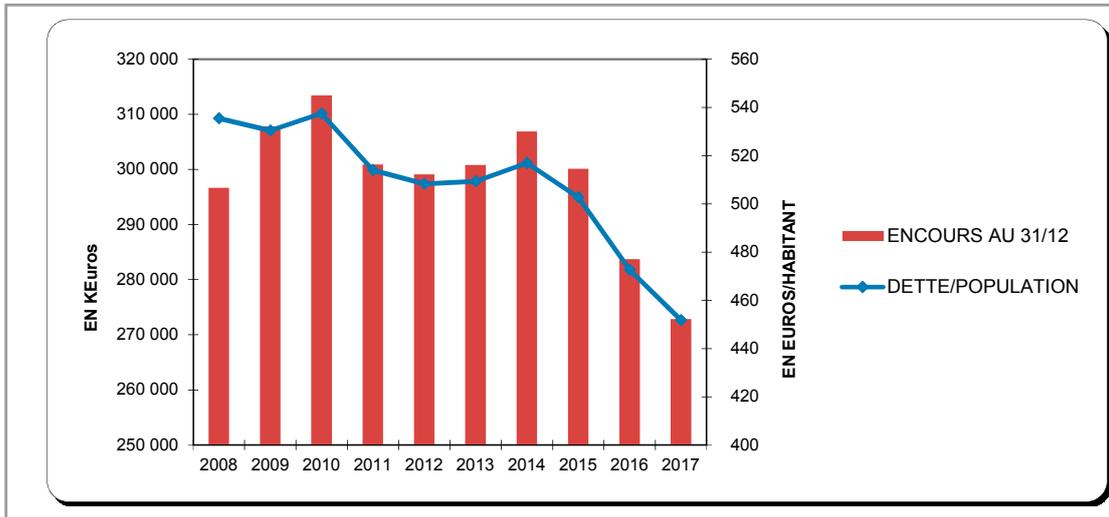
RECOURS À L'EMPRUNT

	Montant emprunté
2007	42 000 000 €
2008	44 500 000 €
2009	40 000 000 €
2010	36 000 000 €
2011	18 973 593 €
2012	25 700 000 €
2013	30 000 000 €
2014	33 800 000 €
2015	24 200 000 €
2016	14 500 000 €
2017	20 000 000 €
2018	21 956 743 €

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE

€	Stock de dette
2013	300 788 531
2014	306 893 454
2015	300 081 609
2016	283 714 632
2017	272 817 946
2018	262 390 942

Graphe 9
EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE AU 31/12 ET DU RATIO DETTE PAR HABITANT
(POPULATION DGCL)



En 2018, l'encours de dette était composé à 41,97% de taux fixe et à 58,03% de taux variables ; compte tenu du niveau très faible anticipé pour les taux d'intérêts à moyen terme, il sera privilégié pour les prochains exercices un recours à des taux fixes. En parallèle, pour permettre une gestion efficace en trésorerie zéro, il sera encore cette année recherché une période « revolving » à taux indexé en début de prêt permettant de rembourser les fonds pour évacuer une trésorerie oisive non rémunérée. Le niveau d'un encours à taux fixe compris, après swap, entre 40 et 49% est ainsi notre objectif cible.

Il convient, malgré le niveau particulièrement bas du taux moyen de notre encours (0,7% contre plus de 2% pour la moyenne des collectivités), d'être vigilant face aux anticipations de hausse des taux d'intérêt à partir de 2019, qui pourraient entraîner une hausse des frais financiers.

A noter que 100% de notre encours de dette est catégorisé en risque A1 selon la classification GISSLER, soit le niveau le moins risqué.

AUDIT SUR
L'ORGANISATION DE
LA TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE
DU DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

Audit sur l'organisation de la transformation numérique

Du Département d'Indre-et-Loire

I- Rappel du contexte, des besoins, des objectifs et de la méthode :

L'omniprésence du numérique dans l'environnement institutionnel de la collectivité et les attentes des usagers en matière de simplification des procédures et de l'accès aux services ont conduit à une prise de conscience de la nécessaire adaptation de notre organisation en la matière.

Dans ce cadre, la mission Stratégie numérique a été constituée en 2018 mais il convenait également de s'interroger sur l'organisation et les missions de la Direction des services informatiques.

Afin de lancer ce chantier de façon opérationnelle et sur la base de constats objectifs, il a été décidé de faire appel à un Cabinet extérieur, le Cabinet VOIRIN, qui a débuté sa mission à l'automne 2018 et qui vient tout dernièrement de proposer un plan d'actions. Il pourra, le cas échéant, accompagner la Collectivité pour assurer le suivi de certains aspects de ce plan.

Il est à noter que les agents de la DSI ont bien entendu participé activement à cet audit et ont été prioritairement destinataires de ses conclusions.

A court terme, cet audit conduit à revoir l'organisation interne de la DSI pour mettre en œuvre le plan d'action prescrit, tout en garantissant le bon achèvement des projets priorités après une concertation élargie à l'ensemble de l'encadrement.

Cette priorisation doit permettre d'achever les projets déjà entamés et pour la bonne fin desquels il manque encore un investissement en temps des chefs de projet, de même que les projets transversaux qui permettront un gain d'efficacité pour l'ensemble de la collectivité.

C'est ainsi qu'il est ci-dessous rappelé les temps forts de la mission y compris sur ses aspects méthodologiques et décrit le plan d'actions tel qu'il a pu être présenté aux élus référents avec un focus sur la gouvernance du projet qui est la clef de sa réussite.

II- Travaux réalisés dans le cadre du diagnostic :

Le cadrage et le lancement de l'audit ont permis de présenter les enjeux, le contexte, les objectifs ainsi que la méthode.

4 types d'entretiens et d'ateliers ont été réalisés après le lancement de l'audit :

- Entretiens stratégiques : orientations stratégiques, gouvernance du système d'information (SI), attentes, etc... ;
- Ateliers processus : description du fonctionnement et des activités en lien avec le numérique ;
- Ateliers thématiques transverses : dématérialisation et e-services ;
- Entretiens RH et organisation : organisation actuelle, gestion des compétences, management.

La mobilisation a été conséquente sur un temps cumulé de près de 24 jours pour l'ensemble des personnes, soit 2 interventions et 5 h en moyenne par personne mobilisée. Le nombre de participants, de sollicitations et de temps alloués ont été répartis pour 65 % auprès d'agents de la DSI et 35 % auprès d'acteurs hors DSI.

III- Constats et recommandations issus du diagnostic et synthèse des entretiens stratégiques :

Les rencontres ont représenté une démarche globalement attendue, même si le fait de se pencher sur une vision d'ensemble de la « transformation numérique » a été novateur pour beaucoup.

Les points positifs exprimés lors de ces rencontres:

- les « dépannages » du quotidien ;
- la perception d'une infrastructure relativement robuste ;
- dans certains projets fortement soutenus, des implications positives et performantes de certaines équipes projets ;
- des bases de gouvernance et de pilotage en place sur le périmètre de la DGAS.

Synthèse des préoccupations et attentes :

- une absence de vision et de repère commun ;
- une culture « numérique » à acquérir ;
- une gestion éparse des données ;
- des convergences sur la nécessité de moderniser l'action... mais comment passer à la mise en œuvre ?
- des freins et résistances au changement à lever collectivement ;
- une sous-utilisation des éléments « SI » déjà mis à disposition.

Synthèse des ateliers processus :

Les constats retranscrits suite aux ateliers « processus » ont été classés en trois catégories avec quatre niveaux d'indice de maturité et d'indice de performance (faible, moyen, bon, excellent) et trois niveaux de priorité d'évolution (faible, modérée, forte) :

- *Au niveau management* :
 - ✓ la gouvernance et performance du système d'information a un niveau de maturité faible et un niveau de performance moyen (c'est une **priorité d'évolution forte**) ;
 - ✓ l'efficacité du système d'information a un niveau de maturité et de performance moyen (priorité d'évolution faible) ;
- *Au niveau des opérations* :
 - ✓ la relation « client » et communication a un niveau de maturité et de performance faible (priorité d'évolution modérée) ;
 - ✓ le centre de services a un niveau de maturité et de performance moyen (**priorité d'évolution forte**) ;
 - ✓ La gestion des applications a un niveau de maturité et de performance faible (priorité d'évolution modérée) ;
 - ✓ l'exploitation et administration système, réseaux, téléphonie a un niveau de maturité et de performance jugé bon (priorité d'évolution modérée) ;
 - ✓ la gestion des données a un niveau de maturité et de performance moyen (**priorité d'évolution forte**) ;
 - ✓ la gestion des programmes et projets a un niveau de maturité faible et un niveau de performance moyen (**priorité d'évolution forte**) ;

- ✓ la gestion des changements et mises en production ont un niveau de maturité et de performance moyen (priorité d'évolution modérée) ;
- *Au niveau du support :*
 - ✓ la gestion de la documentation a un niveau de maturité et de performance moyen (**priorité d'évolution forte**) ;
 - ✓ la gestion des ressources et des moyens ont un niveau de maturité moyen et un niveau de performance jugé bon (**priorité d'évolution forte**) ;
 - ✓ la gestion des fournisseurs a un niveau de maturité excellent et un niveau de performance jugé bon (priorité d'évolution faible) ;
 - ✓ la gestion de la sécurité a un niveau de maturité excellent et un niveau de performance jugé bon (priorité d'évolution modérée).

Synthèse des ateliers thématiques transverses :

L'atelier thématique transverse portant sur les *E-services* a apporté les enseignements suivants : la mise en œuvre des E-services n'a pas été abordée en globalité, mais plutôt sous forme d'actions localisées, les constats et remarques formulés précédemment sont donc applicables. Il est néanmoins ressorti des échanges un axe fort de travail concernant le management des données, essentiel dans le cadre de services en lignes (saisie par l'utilisateur, diffusion d'informations...).

Quant à l'atelier thématique transverse portant sur la *Dématérialisation*, il a permis de confirmer que bien que certains projets de dématérialisation aient été ou sont menés avec succès (procédure APA, courriers réservés, politique de gouvernance de l'information), la collectivité éprouve de grandes difficultés à mener et pérenniser des démarches transverses et collectives.

Les projets de dématérialisation menés au sein de la collectivité, illustrent et accentuent les constats et remarques formulés précédemment.

A l'instar du transfert de la maintenance des équipements dans les collèges, la dématérialisation et les e-services sont des dimensions structurantes et à forts enjeux qui ne font pas l'objet d'un dispositif fort de gouvernance et de pilotage.

Chiffres clés :

- Un comparatif de quelques chiffres clés a été effectué. Les dépenses informatiques (budget + masse salariale) pour l'administration du Département représentent :
 - ✓ par rapport aux dépenses totales CD : 0,82 % ;
 - ✓ par poste de travail : 2 453 € ;
 - ✓ par habitant : 8,8 € ;
 - ✓ pour le budget informatique en investissement par rapport au budget informatique total : 51,5 % ;
 - ✓ par rapport à l'effectif DSI + sous-traitance : 66 postes de travail ;
 - ✓ pour l'effectif DSI + sous-traitance par rapport à l'effectif total du CD : 1,1 % ;
 - ✓ 123 sites déportés en connexion permanente (collèges inclus) ;
- Moyens informatiques dans les collèges : 41 K€ de dépenses informatiques par collège ; 10 personnes affectées à la gestion de l'informatique et 8 000 postes de travail.

Une comparaison interdépartementale réalisée à partir des données des enquêtes ADF fait apparaître que les moyens affectés à la fonction numérique sont sous-dimensionnés.

IV- Synthèse des ambitions numériques :

Un groupe de réflexion stratégique (DGS, 3 DGA, Directeur de Cabinet, Stratégie digitale) réuni en décembre, avait comme objectifs de partager les éléments de diagnostic quant à la situation actuelle, de définir les ambitions en matière de numérique afin de donner une vision et un sens à la transformation numérique à amorcer, de décrire les premiers éléments de la stratégie et du plan d'actions à mettre en œuvre au sein du Département.

Quatre ambitions numériques ont été définies :

- Affirmer l'action départementale en favorisant la communication, en promouvant l'attractivité et l'égalité du territoire, en renforçant le positionnement du Conseil départemental en tant qu'acteur du territoire, en soutenant une politique éducative 4.0 ;
- Renforcer la relation usagers en améliorant, simplifiant et facilitant la vie des citoyens, en tendant vers une meilleure participation citoyenne, en étant chef de file en matière d'inclusion numérique ;
- Valoriser le capital de données ;
- Rénover le fonctionnement interne en modernisant les conditions de travail ;

Les conditions indispensables au succès de notre ambition numérique ont été pour l'essentiel identifiées et concernent les thématiques suivantes :

- La gouvernance :
 - ✓ Instances de gouvernance à plusieurs niveaux ;
 - ✓ Portage des ambitions / de la stratégie ;
 - ✓ Revue de l'organisation et des missions ;
- Le pilotage :
 - ✓ Schéma directeur et portefeuille projets ;
 - ✓ Gestion des priorités, des nouvelles demandes ;
 - ✓ Planification et suivi du réalisé prévu ;
- La gestion de projet :
 - ✓ Définition et application d'une méthode projet ;
 - ✓ Répartition des rôles et responsabilités ;
 - ✓ Points de validation obligatoires à des jalons clés ;
- Les hommes et les femmes :
 - ✓ Sensibilisation (numérique, projets...) ;
 - ✓ Montée en compétence / Formations ;
 - ✓ Fiche de poste / lettre de mission ;
- L'accompagnement au changement :
 - ✓ Accompagnement et renfort externe ;
 - ✓ Communication ;
 - ✓ Travail en profondeur sur les pratiques ;
- Les méthodes et la qualité :
 - ✓ Formalisation des processus et procédures ;
 - ✓ Gestion du référentiel documentaire.

V- Gouvernance du numérique :

Un schéma de gouvernance numérique a été proposé et soumis à débat avec les élus. Il comporte :

- un comité stratégique (réunion tous les 2 mois) se composant d'élus, du DGS, des DGA et de la stratégie digitale. Il définit et valide les orientations stratégiques, il établit les priorités de la collectivité et vérifie l'état d'avancement des sujets majeurs, il décide de l'engagement ou de l'arrêt des sujets majeurs et il prépare les instances budgétaires ;
- un comité de coordination (réunion tous les 2 mois) se composant de : DGA/DGS, la stratégie digitale, la DSI, les sponsors et responsables des initiatives, des experts pour les compétences spécifiques. Il contrôle l'état d'avancement des sujets majeurs par DGA, des sujets transversaux, il assure le suivi de la performance de la mise en œuvre opérationnelle. Il coordonne les actions et mobilise les ressources, il rend les arbitrages demandés sur les actions en cours, il instruit les nouvelles demandes, il contrôle le maintien en condition opérationnelle, il alimente les comités stratégiques ;
- un COPIL par projet (réunion mensuelle ou à la demande) composé de l'équipe projet qui pilote le déploiement des actions et des projets, valide les livrables et planifie les activités, remonte des points d'alertes et escalade et prépare le comité de coordination ;
- un Comité de projets et un COSI (réunion bimensuelle) composé de l'équipe projet qui gèrent le pilotage opérationnel du projet et préparent les comités de pilotage du projet ;

Les rôles et responsabilités des principaux acteurs de la gouvernance se déclineront comme suit :

- les élus et le DGS sont chargés du sponsoring d'ensemble de la démarche et sont garants du déploiement d'ensemble de la transformation numérique et du numérique ;
- les DGA sont garants du déploiement de la transformation numérique et du numérique au niveau de leur DGA et leurs missions, expriment ou font exprimer les nouveaux besoins, estiment et s'engagent sur les retours attendus et veillent à la mise à disposition des moyens et ressources nécessaires aux actions à mener ;
- la stratégie digitale est garante de la définition d'une Stratégie SI et Numérique alignée avec les ambitions de la collectivité, assure le suivi et le respect de la mise en œuvre de la stratégie adoptée et est force de proposition de la modernisation des outils et services / solutions de la collectivité ;
- la DSI est chargée de la mise à disposition, coordination et pilotage d'ensemble des ressources informatiques mobilisées dans le cadre du déploiement du numérique et de la stratégie et est garante de la cohérence d'ensemble du SI (respect des politiques et principes d'urbanisation et de sécurité).

Il est à préciser que les élus chargés de ce suivi et désignés comme tels par le Président sont Sylvie GINER, Thomas GELFI et Vincent LOUAULT.

VI- Plan d'actions de la transformation numérique :

Le plan d'actions s'échelonne sur trois années (2019-2021) et a été décliné par thématiques. Le calendrier global est encore perfectible et modulable, mais pourrait être celui-ci :

- La gouvernance :
 - ✓ En 2019 : Définir et planifier la gouvernance du numérique
Sensibiliser les acteurs de la gouvernance
Clarifier la répartition des missions sur le court terme

- ✓ En 2020-2021 :
Concevoir sur le moyen et long terme les nouveaux schémas organisationnels / modes de fonctionnement
- Le pilotage :
 - ✓ En 2019 :
Définir les priorités à court terme (2019) sur les projets majeurs
Définir le processus de prise en compte des nouvelles demandes de projet et de priorisation
Établir le plan de charge prévisionnel des ressources de la DSI
Mettre en œuvre un dispositif (outil) de gestion de portefeuille de projet et de gestion de projet
Elaborer la stratégie SI et le SDSI(N) du CD37
 - ✓ En 2019-2020 :
Effectuer le suivi périodique du réalisé prévu et mettre à jour le plan de charge
 - ✓ En 2019-2020-2021 :
Mettre en œuvre, suivre et actualiser le SDSI(N)
- La gestion de projet :
 - ✓ En 2019 :
Définir une méthode de gestion de projet SI
 - ✓ En 2019-2020 :
Déployer la méthode de gestion de projet SI
 - ✓ En 2020 :
S'assurer de la mise en œuvre de la comitologie
- Les méthodes et la qualité :
 - ✓ En 2019 :
Définir le formalisme et règles retenues pour la formalisation des processus

Définir le formalisme et règles retenues pour la formalisation des procédures

Structurer et organiser le référentiel documentaire
Suivre l'alimentation et la mise à jour du référentiel documentaire
 - ✓ En 2020 :
Formaliser les processus SI majeurs de la collectivité
Formaliser les processus métiers majeurs de la collectivité
- L'accompagnement au changement :
 - ✓ En 2019 :
Définir le dispositif d'accompagnement au changement
Préparer un support contractuel pour accompagner le changement lors des projets SI et numériques
Mettre en œuvre le plan de communication
 - ✓ En 2020 :
Mettre en œuvre l'accompagnement au changement
- Les hommes et les femmes :
 - ✓ En 2019 :

- Etablir un plan ciblé de formation / montée en compétences sur des aspects SI / Numériques
 - ✓ En 2019-2020 :
 - Adapter les fiches de poste en fonction des nouveaux rôles et responsabilités
 - Exécuter le plan ciblé de formation / montée en compétences
- Les dimensions structurantes :
 - ✓ En 2019 :
 - Définir le cycle de vie des données et les acteurs associés
 - Référencer et cartographier les données du CD37
 - ✓ En 2019-2020 :
 - Nommer un "collège d'architectes" à mobiliser dans chacun des projets SI et numériques
 - ✓ En 2020 :
 - Identifier et nommer les acteurs et responsables en matière de données et référentiels

PROJET EFFICIENCE
STRATÉGIQUE
RESSOURCES HUMAINES :
UN OUTIL MANAGÉRIAL
AU SERVICE DES
POLITIQUES

Projet Efficience stratégique Ressources Humaines : un outil managérial au service des politiques publiques

Dans un souci d'optimisation de toutes nos ressources départementales, la question de la gestion des effectifs doit être abordée en lien avec celle des priorités stratégiques portées par l'assemblée départementale.

1. Constat :

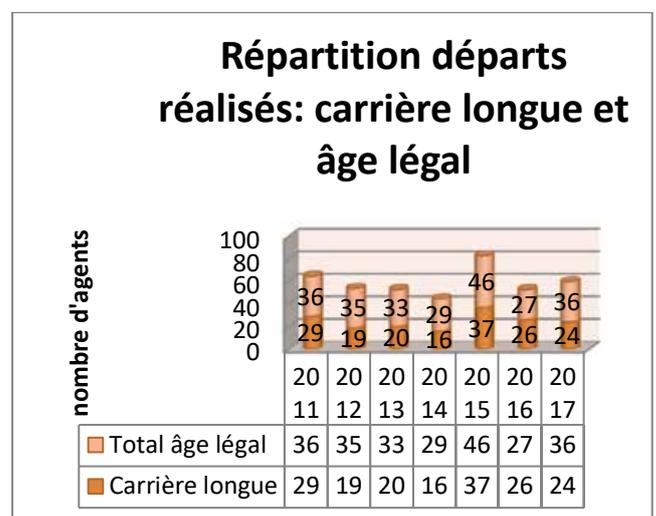
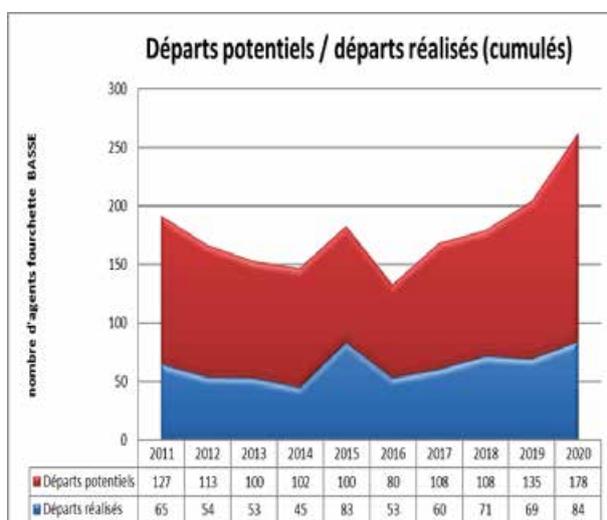
Depuis l'acte I de la décentralisation, les départements ont dû procéder à des recrutements importants pour assurer l'exercice de leurs nouvelles compétences, auxquels sont venus s'ajouter, essentiellement au cours des années 90, différents transferts de personnel. Aujourd'hui, et au terme de ces épisodes successifs, les pyramides des âges de la plupart des Conseils départementaux indiquent que ces derniers vont être confrontés à des mouvements massifs de départ à la retraite de leurs agents jusqu'en 2025 environ.

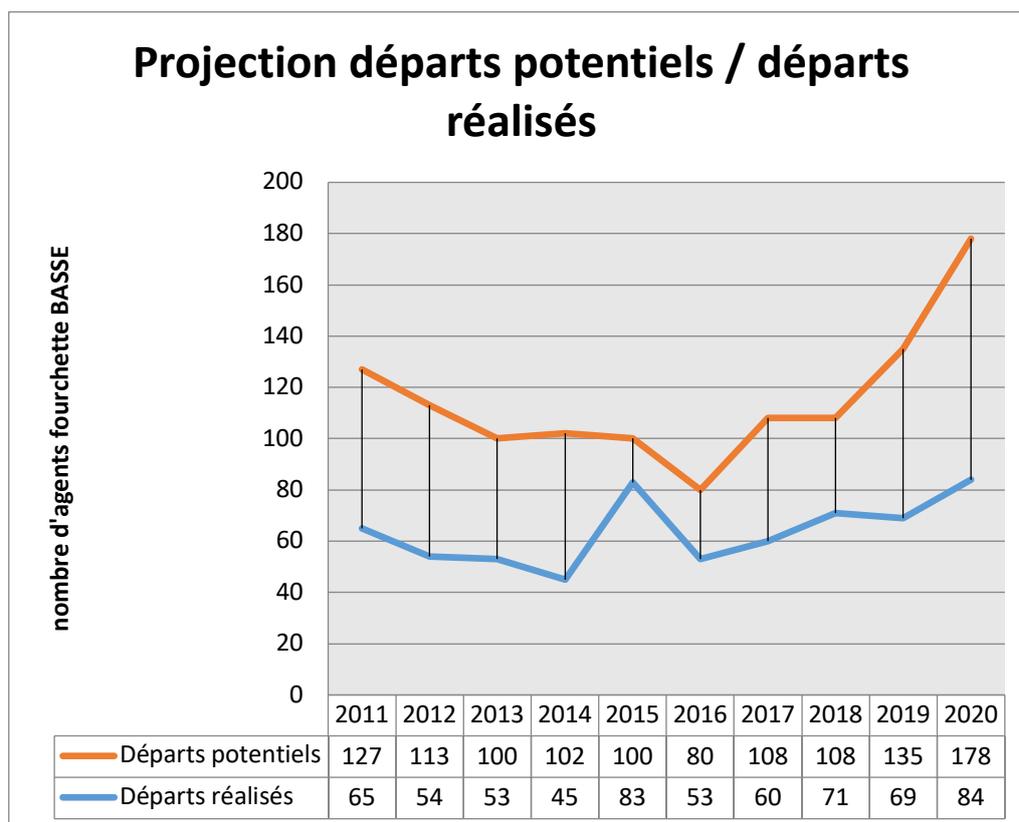
Comme d'autres collectivités, notre Conseil départemental est d'ores et déjà concerné par ce phénomène : en effet, il enregistre déjà d'importants flux de départs à la retraite de ses agents qui doivent être l'occasion de mener une réflexion sur la meilleure allocation possible des ressources aux compétences de la collectivité et aux objectifs qu'elle s'assigne dans le cadre des politiques publiques départementales.

Ce constat de l'importance du nombre d'agents en âge de partir à la retraite (à partir de 62 ans ou même avant, notamment en cas de carrières longues) au cours des années qui viennent doit être cependant modulé par un autre, celui de départs à la retraite plus tardifs qu'auparavant, un nombre significatif d'agents attendant même d'atteindre l'âge légal maximum (65 ans) pour faire valoir leurs droits à la retraite.

Puisque les motifs de départ de notre institution ne se réduisent pas à celui de la retraite, il faut noter par ailleurs, que les départs pour mutation sont quant à eux stables, s'établissant à l'étiage annuel moyen de 80 postes environ.

Pour notre collectivité, les données sont les suivantes :





Cet état de fait doit être considéré par notre collectivité comme une opportunité à saisir pour travailler à la mise en place d'une stratégie des ressources humaines dans le cadre des priorités définies par le Conseil départemental en matière de politiques publiques et d'une gestion optimisée de ses ressources. Cette stratégie globale et pluriannuelle aura vocation à se substituer à la logique « du poste par poste » qui a prévalu jusqu'à maintenant et qui a consisté à ne se questionner sur le remplacement des postes qu'au gré des départs à la retraite ou pour cause de mutation.

2. Objectif :

L'objectif de ce projet est d'ajuster de la manière la plus fine possible l'affectation des moyens disponibles aux besoins recensés dans un contexte budgétaire de maîtrise de la masse salariale établie sur une période de trois ans telle qu'elle sera proposée lors du vote du BP 2019.

3. Méthode :

Pour mener ce projet à bien, il a été décidé de faire appel à un consultant extérieur. Le Cabinet actuellement chargé de cette démarche est le Cabinet Accessio (établi à Blois), qui détient une expertise reconnue en matière de travail sur l'efficacité des organisations et de gestion des risques psycho-sociaux liés aux transformations des organisations. Ce cabinet dispose par ailleurs d'une bonne connaissance de notre collectivité puisqu'il a été chargé, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, de l'accompagnement à la prise de fonction des cadres.

La Direction Générale des services est pleinement engagée dans ce dispositif et a débuté cette démarche en étant guidée par trois exigences :

- Première exigence : responsabilisation de tous les niveaux hiérarchiques ;
- Deuxième exigence : acculturation des directeurs au pilotage stratégique d'Efficienne ;
- Troisième exigence : rythme soutenu de déploiement de la démarche pour faciliter la prise de décisions et des arbitrages pertinents.

Dans son cahier des charges, le cabinet se devait d'intervenir à trois étapes clés du dispositif retenu :

- Etape du cadrage stratégique et opérationnel avec l'exécutif, les DGA, les directeurs ;
- Etape du transfert méthodologique auprès d'une équipe projet mandatée par la Direction générale pour venir en appui technique des directions et des services (une lettre de mission précise le périmètre de son intervention) ;
- Etape de l'accompagnement des travaux avec les services.

A ce jour, il a été fait un état consolidé dans chaque DGA portant sur les créations et suppressions de postes des trois dernières années. Ce document permet de comptabiliser les mouvements intervenus et d'apprécier à cette aune, l'étiage optimal des moyens.

Parallèlement l'équipe projet composée d'un représentant de chacune des DGA, et de la DRH a été constituée et a travaillé sur une grille de questionnements qui sera présentée aux directeurs et chefs de service permettant par activité de retracer son évolution et son positionnement dans les priorités stratégiques de la collectivité, l'effectif affecté, une appréciation chiffrée de l'activité, et une projection sur les scénarios d'efficience.

Ce tableau d'analyse doit permettre une réflexion sur les éventuelles possibilités d'optimiser la ressource RH que ce soit par une réorganisation des tâches à accomplir, l'écriture de procédures permettant le partage des pratiques ou une montée en compétences de certains –agents par le biais de formations, par exemple.

Ce sont bien entendu les gains de productivité liés à la numérisation et à la GED qui seront les plus porteurs. C'est pourquoi ce projet de stratégie RH est totalement lié aux actions préconisées dans le plan d'audit des systèmes d'information. Il en est à la fois l'aiguillon et le prolongement. C'est de la conduite bien menée de ces deux projets dont dépend l'assurance pour la collectivité de continuer à exercer ses missions à l'écoute des attentes de la population tout en maintenant son budget RH au niveau actuel, comme le contexte budgétaire l'y contraint.

Il ressortira de ce travail d'investigation un véritable schéma d'emploi permettant une lisibilité pluriannuelle sur l'évolution des effectifs par domaine de compétences.

Ce travail va se dérouler sur l'année 2019 avec des retours des Directions sur le premier semestre suivis d'analyses et des premières orientations pour la rentrée de septembre.

ANNEXES

ANNEXE 1

RESSOURCES HUMAINES

127

ANNEXE 2

TABLEAU DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS
D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

ANNEXE 1

RESSOURCES HUMAINES

**ANNEXE RESSOURCES HUMAINES DU RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

La modification du contenu du rapport d'orientation budgétaire issue de la loi NOTRe implique de présenter des données relatives à la structure des effectifs, au temps de travail et aux charges du personnel.

I – STRUCTURE DES EFFECTIFS

- **Effectifs présents au 01/01/2019 (hors IDEF, Laboratoire de Touraine, assistants familiaux, agents mis à disposition et stagiaires écoles)**

Catégorie	Statut	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents en ETPT	%
A	Titulaires/stagiaires	266	12,96%	254,30	12,95%
	Non titulaires permanents	47	2,29%	41,15	2,10%
	Non titulaires non permanents	9	0,43%	8,30	0,42%
B	Titulaires/stagiaires	587	28,61%	555,15	28,28%
	Non titulaires permanents	41	2%	31,96	1,63%
	Non titulaires non permanents	11	0,54%	10,80	0,55%
C	Titulaires/Stagiaires	1 012	49,32%	987,65	50,31%
	Non titulaires permanents	31	1,51%	27,20	1,39%
	Non titulaires non permanents	23	1,12%	22,80	1,16%
Autres	Apprentis - Emplois d'avenir- Vacataires - Collaborateurs groupes d'élus	25	1,22%	23,70	1,21%
TOTAL		2 052	100	1 963,01	100

ANNEXES

- **Répartition des effectifs présents au 01/01/2019, par sexe et âge (hors IDEF, Laboratoire de Touraine, assistants familiaux, agents mis à disposition et stagiaires écoles)**

Sexe	Age	Titulaires	Non titulaires permanents	Non titulaires non permanents	Autres <i>(apprentis, emplois d'avenir, vacataires, collaborateurs groupes d'élus)</i>
Hommes	16 à 29 ans	20	3	5	7
	30 à 39 ans	77	8	6	0
	40 à 49 ans	195	5	3	5
	50 à 59 ans	286	5	1	2
	Plus de 59 ans	40	3	0	1
<i>Sous total</i>		618	24	15	15
Femmes	16 à 29 ans	38	26	8	6
	30 à 39 ans	209	31	12	3
	40 à 49 ans	384	18	3	0
	50 à 59 ans	494	15	4	0
	Plus de 59 ans	122	5	1	1
<i>Sous total</i>		1 247	95	28	10
TOTAL		1 865	119	43	25

II- TEMPS DE TRAVAIL

La durée effective du travail appliquée au Conseil départemental d'Indre-et-Loire suit la réglementation en vigueur selon les modalités suivantes :

- **Détermination de la durée annuelle de travail pour la majorité des agents de la collectivité.**

Durée légale du travail	1607h
Droits à congés annuels	25 jours
Calcul du droit ARTT : 229 jours de travail x 7h48 = 1786h20 1786h20 – 1607h = 179h20/7h80 = 23	23 jours

➤ **Organisation au Conseil départemental d'Indre-et-Loire**

	Durée hebdomadaire	Jours d'ARTT
Cas général	39 H	23
STA	38 H 30	20
Pôle entretien	37 H 20	14
Apprentis	36 H 40	10

Les jours d'ARTT sont réduits en fonction des arrêts de maladie, conformément à la loi de finances de 2010.

➤ **Jours exceptionnels et jours de fractionnement**

Le décret du 26 novembre 1985 prévoit le bénéfice de 2 jours de fractionnement pour les agents posant des congés entre les mois de novembre et avril, ce qui réduit de 1607 heures à 1593 heures le volume de travail à effectuer.

Le Conseil départemental n'a jamais appliqué ce dispositif, mais lui a substitué 2,5 jours de congés exceptionnels accordés par le Président, et qui sont à prendre à des dates déterminées.

III- CHARGES DE PERSONNEL

➤ **Dépenses de personnel**

Le budget prévisionnel 2018 de la seule politique GRH s'élève à 91 213 747 €, tous chapitres confondus, dont :

Comptes	Montants inscrit au BP 2017
Traitement indiciaire – compte 64111 et 64131	51 314 902 €
Régime indemnitaire – compte 64118	8 898 061 €
Nouvelle bonification indiciaire– compte 64113	540 000 €

➤ **Maîtrise des dépenses de personnel**

Le budget 2019 tient compte du consommé 2018 et des décisions réglementaires telles que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la poursuite de la mise en œuvre du P.P.C.R.

Le budget 2019 sera marqué par la poursuite du pilotage rigoureux de la masse salariale.

➤ **Heures supplémentaires**

Les heures supplémentaires et complémentaires regroupent les rubriques suivantes :

- IHTS (majorées, dimanche, dimanche majorées, nuit, nuit majorées),
- Heures supplémentaires
- Intervention semaine, nuit, samedi, dimanche et jours fériés
- Intervention semaine, nuit et week-end personnel technique

Répartition 2018 des heures supplémentaires réalisées et rémunérées des agents titulaires (hors IDEF, Laboratoire de Touraine et assistants familiaux) :

Catégorie	Filière	Nombre d'agents	Nombre d'heures	Montant brut
A	administrative	5	56,90	1 188,52 €
	culturelle	3	5,80	151,40 €
	sociale	5	66,99	1 435,28 €
	technique	3	46,75	965,50 €
B	administrative	14	406,85	8 161,15 €
	culturelle	11	117,00	2 643,32 €
	sociale	9	145,26	2 389,76 €
	technique	38	2 247,54	47 092,38 €
C	administrative	33	1 222,89	19 539,67 €
	culturelle	12	521,39	9 505,50 €
	technique	183	8 300,27	154 863,37 €
Total		316	13 137,64	247 935,85 €

Répartition 2018 des heures supplémentaires réalisées et rémunérées des agents non titulaires permanents et non permanents (hors IDEF, Laboratoire de Touraine et assistants familiaux) :

Catégorie	Filière	Nombre d'agents	Nombre d'heures	Montant brut
A	administrative	2	12,42	289,08 €
	culturelle	0	0	0
	médico-sociale	2	260,55	7 404,83 €
	technique	0	0	0
B	administrative	1	75,00	1 164 €
	culturelle	0	0	0
	médico-technique	3	113,12	1 975,07 €
	médico-sociale	3	102,34	732,10 €
	technique	3	158,00	2 452,24 €
C	administrative	0	0	0
	culturelle	1	5,00	75,30 €
	technique	11	255,58	3 036,78 €
Total		26	982,01	17 129,40 €

➤ **Avantages en nature**

Répartition 2018 des avantages en nature accordés au Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en application de la réglementation en vigueur :

Avantage en nature	Secteurs	Nombre d'agents	Montant
Logement	Colonies de vacances	135	6 063,47
	Collèges	33	63 017,42
	Monuments	2	3 098,76
	Autres secteurs	5	15 740,80
<i>Sous total</i>		175	87 920,45 €
Frais de repas	Colonies de vacances (sauf animateurs et animateurs spécialisés)	62	18 316,80
	<i>Sous total</i>	62	18 316,80 €
Véhicules	Autres secteurs	6	5 205,68
	<i>Sous total</i>	6	5 205,68 €
TOTAL		243	111 442,93 €

ANNEXE 2

TABLEAU DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME,
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDIT DE PAIEMENT

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 - Montants provisoires						
GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT						
POLITIQUES	Montant total des AP	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2018	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT			
			2019	2020	2021	2022 - 2026
DGA SOLIDARITES	27 220 768,58	11 127 729,68	5 657 705,68	7 861 058,00	2 227 450,00	769 600,00
POLITIQUE AUTONOMIE	6 906 000,00	1 200 000,00	1 989 425,00	1 572 375,00	1 572 950,00	440 000,00
POLITIQUE ACTION SOCIALE	5 760 000,00	5 400 000,00	1 280 000,00	4 100 000,00	20 000,00	0,00
POLITIQUE HABITAT	14 554 768,58	4 527 729,68	2 388 280,68	2 188 683,00	634 500,00	329 600,00
DGA TERRITOIRES	238 075 448,07	82 737 069,60	53 616 598,14	41 184 649,53	43 298 240,08	20 159 221,85
ROUTES	83 030 328,18	47 807 779,65	19 046 501,09	14 266 176,53	25 150 326,18	4 246 415,85
ECONOMIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	39 544 282,35	8 703 410,95	11 727 904,05	6 676 877,00	2 670 913,90	827 716,00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	11 477 680,85	6 113 499,96	1 724 515,96	1 971 894,00	1 647 000,00	770 090,00
COLLEGES	92 896 604,00	17 038 744,94	18 003 744,94	16 330 000,00	13 730 000,00	14 315 000,00
TOURISME	2 094 998,00	377 743,25	577 743,25	400 000,00	100 000,00	0,00
CULTURE	8 593 756,69	2 695 890,85	2 536 188,85	1 539 702,00	0,00	0,00
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	437 798,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DGA RESSOURCES	52 353 444,74	6 945 573,67	10 123 000,20	6 618 106,69	4 980 878,52	1 000 000,00
INFORMATIQUE	12 846 411,74	1 093 588,26	3 070 000,00	790 000,00	2 010 000,00	0,00
MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITES TRANSVERSALES	13 010 509,00	382 616,57	2 643 000,00	2 284 000,00	1 055 616,57	0,00
GESTION PATRIMONIALE	26 496 524,00	5 469 368,84	4 410 000,20	3 544 106,69	1 915 261,95	1 000 000,00
TOTAL GENERAL	317 649 661,39	100 810 372,95	69 397 304,02	55 663 814,22	50 506 568,60	21 928 821,85

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 - Montants provisoires							
GESTION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT							
POLITIQUES	Montant total des AE	C.P. restant à inscrire à l'issue de l'exercice 2018	PREVISIONS DES CREDITS DE PAIEMENT				
			2019	2020	2021	2022	2023
DGA SOLIDARITES	18 544 897,08	1 521 800,80	3 946 963,00	2 916 138,80	1 974 097,00	262 159,00	3 225 869,00
ENFANCE ET FAMILLE	1 922 300,00	266 975,00	961 150,00	266 975,00	0,00	0,00	0,00
ACTION SOCIALE	4 387 171,00	0,00	329 416,00	330 223,00	239 504,00	262 159,00	3 225 869,00
INSERTION	8 402 152,08	0,00	1 610 000,00	1 510 000,00	1 347 955,00	0,00	0,00
HABITAT ET LOGEMENT	3 833 274,00	1 254 825,80	1 046 397,00	808 940,80	386 638,00	0,00	0,00
DGA TERRITOIRES	17 164 864,43	7 703 361,08	3 620 345,31	3 878 215,77	1 320 800,00	320 000,00	1 370 000,00
TRANSPORTS	12 600 000,00	6 835 000,00	3 050 000,00	3 200 000,00	585 000,00	0,00	0,00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 961 864,43	487 860,31	360 345,31	349 715,00	263 800,00	150 000,00	1 200 000,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	310 000,00	247 500,00	0,00	72 500,00	175 000,00	0,00	0,00
COLLEGES	264 000,00	0,77	40 000,00	40 000,77	40 000,00	0,00	0,00
CULTURE	1 029 000,00	133 000,00	170 000,00	216 000,00	257 000,00	170 000,00	170 000,00
DGA RESSOURCES	7 381 747,20	993 426,54	1 785 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
COMMUNICATION DE L'INSTITUTION	450 000,00	300 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
INFORMATIQUE	6 931 747,20	693 426,54	1 635 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	43 091 508,71	10 218 588,42	9 352 308,31	6 944 354,57	3 294 897,00	582 159,00	4 595 869,00

